



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET 1724.



QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chezt
{ GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
| GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
| NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descence du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisse, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuier, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

Le prix est de 30. sols.



MERCURE

DE FRANCE,

DEDIE' AU ROY.

JUILLET 1724.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

ELEGIE.



La fin j'ai brisé mes malheureuses
chaînes,

Ces sources de mes pleurs, ces
causes de mes peines,

Ces fers qui m'accabloient, & dont j'aimois
le poids,

De mon juste dépit suivent enfin les loix.

L'inconstante Clarisse, infidelle à ma flamme,

A ij Perd

Perd les droits trop puissans qu'elle prit sur
mon ame ;

Je suis en liberté ; mais si j'ai sçu changer ,
Amour n'accuse point mon cœur d'être léger ;
Tu sçais combien de fois à moi-même infidèle,
Loin de me rebuter , loin de me plaindre d'elle,
Je m'efforçai moi-même à trouver des raisons
Pour cacher , pour couvrir ses noires trahi-
sons.

Ses mépris éclatans , sa froide indifférence ,
Tout n'étoit que soupçon & que vaine appa-
rence ;

Elle m'aime , disois-je , & ma trop vive ardeur
Fait que son feu pour moi ne semble que froi-
deur ;

Mon amour fait son crime , & je dois peu pré-
tendre

De contenter mon cœur trop délicat , trop
tendre :

Enfin ingénieux & prompt à m'abuser ,

Je m'accusois toujours d'avoir pu l'accuser.

Quel fut mon desespoir quand mon ame
éclaircie ,

Ne peut plus ignorer sa noire perfidie ?

De son manque de foi mes yeux étoient té-
moins ,

A

A pouvoir en douter je mettois tous mes
soins ;

Bien que ce doute fut une peine bien rude ,
J'eusse fait mon bonheur de cette incertitude ;
Quel cœur sentit jamais de plus vives dou-
leurs ?

Quel Amant malheureux répandit tant de
pleurs ?

Mon cœur , mon triste cœur touché de cette
injure ,

Ne pouvoit se résoudre à l'adorer parjure.

Il pouvoit encor moins vivre sans l'adorer ;

Mais je cesse à la fin de gemir , de pleurer ;

Le dépit , la raison , ont étouffé ma flamme ,

Un bienheureux repos va regner dans mon
ame ,

Je vois tranquillement ce qui scût me char-
mer ,

Clarisse m'a changé , je cesse de l'aimer ;

Je cesse de l'aimer , hélas ! le puis-je croire ?

N'est-elle pas toujours présente à ma mémoire ?

Puis-je m'en souvenir & ne l'adorer pas ?

Trouvai-je dans ses yeux moins de feux ,
moins d'appas ?

Elle cesse , il est vrai , de faire mes délices ,

Mais elle fait mes maux , elle fait mes supplices.

A iij L'A-

1444 MERCURE DE FRANCE.

L'Amour n'est-il Amour que lorsqu'il est heureux ?

Malgré la trahison qu'elle a fait à mes feux ,

Ai-je pû lui montrer du mépris , de la haine ?

Je me plais à la voir , je la quitte avec peine ;

Son absence est encor de mes maux le plus grand ,

Ah ! sont-ce là des soins d'un cœur indifférent ?

M. Vergier.

II. LETTRE CRITIQUE sur le Trésor
Britannique de Nicolas-François Haym,
& Explication d'une Medaille d'Homère , par M. de la R.....

Vous sçavez , Monsieur , par ma précédente Lettre l'ordre & la disposition de cet ouvrage , dont nous n'avons encore que deux volumes , qui appartiennent à la première partie des trois ou quatre dont il doit être composé , sçavoir au *Medailler*. Je vous ai rendu compte du premier volume , il me reste à vous parler ici du second , lequel , quoiqu'imprimé en 1720. est d'une grande rareté en France ; enforte que je puis vous

JUILLET 1724. 1445

vous assurer qu'il n'y a actuellement à Paris que le seul exemplaire sur lequel j'ai travaillé. En voici le titre particulier. *Del Tesoro Britannico. Parte prima. O vero il Museo nummario. O ve si Contengono le Medaglie Greche e Latine in ogni metallo e forma, non prima publicate, delineate e descritte da Nicola Francesco Haym Romano, volume secondo. In Londra per Giacob. Tonso à spese dell Autore in 4^o 1720. pag. 289. sans la Preface, & une Dissertation Latine.*

Cette Preface n'ennuye point, parce qu'elle est assez courte, & qu'elle instruit agréablement. On y prévient le Lecteur sur la qualité, & sur la quantité des Medailles gravées, contenues dans ce second volume. Elles sont au nombre de plus de cinq cents. On a pris soin de marquer d'une étoile celles qui sont les plus considérables, soit pour n'avoir point encore été publiées, soit à cause d'une Ville, ou d'un Fleuve jusqu'à présent inconnus, d'un titre inusité, de la fixation d'une époque importante, ou de quelque autre singularité, qui paroît sur ces Medailles d'élite, & le nombre n'en est pas petit. D'autres Medailles sont marquées dans ce même volume d'un croissant; & ce sont celles que Guillaume Sherard, Consul de la Nation Angloise à Smirne, hom-

A iiij me

1446 MERCURE DE FRANCE.

me curieux & intelligent , a apportées depuis peu en Angleterre , avec quantité d'Inscriptions , & d'autres monumens antiques , jûsqu'à present 'inconnus.

L'Auteur assure qu'il a apporté tous ses soins pour ne rien donner que d'exact, & pour ne rien avancer qui ne soit solidement appuyé ; mais comme l'esprit humain est, dit-il, le siege de l'erreur, il ne doute pas qu'il ne se trouve encore dans ce volume dequoi exercer la Critique des Sçavans, & bien loin de prendre leurs remarques en mauvaise part, il proteste qu'il recevra comme une faveur singuliere les avis qu'ils voudront bien lui donner, & qu'il les mettra à profit, sans oublier de nommer & de remercier publiquement les personnes qui l'aurent averti de quelque méprise : M. Haym met en pratique une si loüable disposition, & corrige sur la fin de sa Preface quelques fautes qui se sont glissées dans ce 2. vol. se reconnoissant particulièrement redevable à cet égard au sçavant M. Edmond Chishull.

Comme la plus grande partie des Medailles gravées, & raportées dans ce volume, sont du cabinet du Duc de Devonshire, nôtre Auteur n'a pas crû pouvoir se dispenser de le lui dedier. Il le fait par une Epître délicatement tournée,

dans

dans laquelle il fait aussi mention de Madame de Devonshire, non-seulement parce que c'est une Dame spirituelle, & qui cultive les Lettres; mais à cause qu'elle est de l'illustre Maison de Bedford, à laquelle l'Auteur declare qu'il a de grandes obligations, & qu'il est particulièrement attaché.

Il est inutile, Monsieur, de vous répéter l'ordre qui regne dans le Livre, dont j'ai à vous entretenir. Vous sçavez par ma premiere Lettre quel doit être cet arrangement dans tous les volumes qui composeront le Medailler. Celui-ci nous présente dans la premiere classe un nombre de Medailles rares des Rois d'Asie, de Macedoine, de Syrie, d'Egypte, de Pergame, des Parthes, de Capadoce, de Bythinie, &c. & parmi ces Medailles rares on en trouve de très-singulieres, & jusqu'à present inconnues: par exemple, une tête de Minos le Legislateur de Crete, & sur le R. celle de sa femme Pasiphaé, un Aleus, Roi de Tegée, Ville d'Arcadie, deux Ariarathes, Rois de Capadoce, le premier avec le titre d'*Epiphane*, le second avec celui de *Philometor*. Un Alanus, enfin Roi barbare tout-à-fait inconnu aux Auteurs, avec un R. des plus curieux, mais capable de donner la torture aux meilleurs Antiquai-

A V res;

1448 MERCURE DE FRANCE.

res ; car on y voit la tête d'Agbare , Roi d'Edesse : non pas que le nom d'Agbare , commun , comme vous le sçavez , à plusieurs Rois d'Edesse , n'ait déjà paru sur quelques Medailles , mais par la singularité de le voir ici sur le R. de la Medaille d'un Roi de ce caractère , & dont le nom ne se trouve nulle part.

M. Haym s'efforce de percer cette obscurité & conjecture que cet Alanus étoit un Prince voisin , confederé , ou en quelque façon allié du Roi d'Edesse , peut-être ont-ils regné conjointement dans quelque partie de la Mesopotamie , Province où étoit la Principauté Edesse , & selon nôtre Auteur Alanus pourroit bien avoir été le chef , ensuite le Roi de ces Barbares , connus dans l'Histoire sous le nom d'Alains qu'ils auroient reçu de lui , Scythes d'origine , selon quelques Auteurs , & qui firent de grands ravages dans l'Asie , avant que de passer en Europe , & en Affrique. L'autorité de Joseph , qui a échappé à M. Haym peut , ce me semble , appuyer , rectifier même sa conjecture , & il me sçaura gré , sans doute , si je la produis ici. Joseph dans le VII. Livre de la Guerre des Juifs , chap. 29. dit que sous l'Empire de Vespasien les Alains ayant franchi le fameux passage , nommé les Portes Caspiennes , après avoir traité

traité avec le Roi des Hircaniens qui étoit le maître de ce passage, entrèrent dans la Medie, pillèrent & ravagerent tout le pays, d'où ils passèrent dans l'Arménie, y faisant les mêmes ravages. Il ajoute que le Roi de Medie ayant pris la fuite, fut obligé de racheter sa propre femme pour le prix de cent talents, que le Roi d'Arménie ayant livré bataille aux Alains, il la perdit, & qu'il courut lui-même risque de sa liberté. Voilà donc les Alains les maîtres de la Medie, & ensuite de l'Arménie voisine, ou faisant partie du pays d'Edesse. Qui sçait si le chef ou le Roi des Alains ne fit pas alors quelque traité particulier avec le Roi d'Edesse, qui partagea peut être les conquêtes, ou qui devint vassal & tributaire du Prince Barbare : dans l'un & dans l'autre cas il ne seroit pas surprenant qu'on eut frappé des Medailles portant tout à la fois l'image de ces deux Princes. Telles sont à peu près les conjectures de M. Haym, & une partie de ce qu'on pourroit y ajouter, je les abandonne à vos réflexions : la Medaille qui en fait le sujet, & sur laquelle les sçavans pourront s'exercer, est du cabinet du Comte de Pembroke.

N'oublions pas une autre Medaille de cette premiere classe qui a paru digne

A vj

d'atten-

d'attention à M. Haym, elle est de Philippe, Roi de Macedoine : son R. lui donne occasion de parler des sacrifices des Tauroboles, il reconnoît qu'une Medaille toute semblable du cabinet de M. de Boze, produite dans une Dissertation de ce sçavant Antiquaire, a autorisé ses recherches, & fortifié ses conjectures, & en citant cette Dissertation il rend en ces termes à son Auteur la justice qui lui est dûë. *La quale e la piu erudita che io abbia ancor letta sopra tal materia.*

Les Medailles des Hommes Illustres suivent celles des Rois, & commencent par une Medaille d'Homere, laquelle demandera une attention particuliere. Il y a aussi dans cette seconde classe des Medailles d'une grande singularité, telles sont celles de Bellerophon avec la chimere sur le R. frappée à Corinthe, d'Enée à Enos, Ville de Thrace, d'Hector, représenté sur un R. de Faustine, avec ces mots EKTΩPIAIEΩN, & quelques autres, dont les bornes que je dois me prescrire ne me permettent pas de faire mention. M. Haym les tient toutes véritablement antiques : mais il n'est pas assuré à l'égard de quelques-unes, dont les têtes n'ont aucune legende, d'avoir toujours heureusement rencontré, quoique ses conjectures paroissent souvent plausibles.

Il me paroît en effet que nôtre Antiquaire se trompe en croyant unique dans son espece la tête qu'il donne au Philosophe Epicure. M. Seguin en a fait graver une toute semblable dans le *Recueil des Medailles choisies de son cabinet, seconde édition*. Cette tête est des plus bizarres, ellè est chauve, avec une épaisse barbe, & une corne élevée au-dessus de l'oreille, toutes choses, qui, selon M. Haym même, peuvent convenir à Pan & à Socrate autant qu'à Epicure. Celui (a) qui a expliqué la même tête dans le *Recueil de Seguin*, crût d'abord que c'étoit celle de Socrate; mais après quelque réflexion, aidé d'ailleurs par les symboles du R. & déterminé par le mot KATANAION qu'on y lit distinctement, il n'a plus douté que ce ne soit la tête de *Charondas*, Disciple de Pythagore, originaire de la Ville de Catane, selon Diodore de Sicile, qui se rendit celebre par sa sagesse, & qui donna des loix, non-seulement à sa Patrie, mais encore à plusieurs autres Villes. Les (b) cornes

(a) *Raphael Trichetus de Fresne apud Seguinum*, pag. 191.

(b) *Divinum autem aliquid in Charonda denotant appicta capiti cornua, &c. Moysen cornutum quoque fuisse no:ant & designant Pagina sacra, &c.*

selon

selon cet Expositeur marquent ici quelque chose de divin , l'Antiquité les a données à Jupiter Hamman , & à plusieurs Rois , elles sont aussi le symbole de la puissance en general , & surtout de la puissance des Loix ; enfin l'Auteur de l'explication est confirmé dans sa pensée par la découverte qu'on fit au commencement du 16. siecle du tombeau de ce même Charondas , Legiflateur de Catane , accompagné d'une Inscription , qui ne permet pas de douter de la verité de ce monument.

On peut , ce me semble , appliquer presque toutes ces circonstances à la Medaille produite par M. Haym , sous le nom d'Epicure , pour prouver qu'elle ne peut pas convenir à ce Philosophe , & pour dire avec plus de fondement que c'est la tête de quelque ancien Roi ou Legiflateur des Atheniens , car il est indubitable que cette Medaille a été frappée à Athenes , ces deux Lettres du R , A. Θ. le montrent évidemment , & les symboles qui les accompagnent , achevent de le confirmer.

Revenons , Monsieur , à la Medaille d'Homere , rapportée par M. Haym à la tête de celles des Hommes illustres. Elle est de moyen bronze & du cabinet du Comte de Pembroke , notée d'un Croissant

sant dans la gravûre, comme ayant été apportée de Smyrne par le Consul Anglois, & ensuite d'une Etoile comme Medaille d'une insigne rareté qui n'a jamais été publiée, & que l'on peut dire unique selon nôtre Auteur. D'un côté c'est la tête d'Homere, barbuë & ornée d'un Diadème avec ce mot ΟΜΗΡΟC. R. Pallas debout, le casque en tête, le bouclier sur un bras, & tenant de la main droite un dard en attitude de le lancer, à ses pieds une espee de plante ou de fleur, & pour Legende ΚΡΗΤΩΝ. Le K. est marqué par le graveur avec des points, comme peu lisible.

Nôtre Auteur paroît assez embarrassé sur l'explication de cette Medaille, & en la supposant frappée par ceux de Crete, il se forme des difficultez qu'il ne peut pas résoudre. D'abord il ne sçait ce que peut signifier la fleur qui est au pied de la Déesse, il ne trouve point que Crete soit dans le nombre des Villes que Plutarque nomme, & qui se vantoient d'avoir donné la naissance à Homere; d'ailleurs il ne connoît aucun Auteur qui en ait fait mention. Les difficultez augmentent en considerant que Pallas ne se trouve dans aucune des Medailles de Crete, & il est réduit à conjecturer que cette Déesse paroît ici en habillement guerrier pour marquer

1454 MERCURE DE FRANCE.

quer la guerre de Troye qu'Hômere a chanté avec tant de force , de sagesse & de succès. Telles sont les pensées de M. Haym. C'est dommage qu'il n'ait pas travaillé sur une Medaille plus nette , il se seroit épargné l'incertitude des conjectures , & il nous auroit donné du vrai & du solide. L'inconvenient n'est pas sans remede. Une Medaille toute semblable , mais mieux conservée , que possède M. Thomassin de Mazaugues , Président aux Enquêtes du Parlement de Provence , qu'il m'a très-obligeamment communiquée , & dont vous trouverez ici un dessein exact, leve toutes les difficultez.



Au lieu de KPHTΩN on lit très-distinctement IHTΩN. Medaille frappée par les habitans de l'Isle d'Io , ce seul mot dissipe toute l'obscurité , & ne laisse aucun lieu de douter. Le pays ou l'Isle d'Io a toujours été mis au nombre de ceux qui s'attri-

s'attribuoient la gloire d'avoir donné la naissance à ce fameux Poëte, Plutarque le dit expressement, ainsi qu'Aule Gelle; Pline plus ancien que ces deux Auteurs dit davantage, & le passage * de cet Ecivain qui met le tombeau d'Homere dans l'Isle dont nous parlons, est ici digne de remarque, *Jos Homeri sepulcro veneranda.*

Je ne crois pas avec M. Haym que Pallas, qui paroît sur le R. y soit mise par quelque rapport à Homere & à ses ouvrages. C'étoit selon toute apparence la Déesse tutélaire de cette Isle: une Médaille des peuples d'Io, tirée du cabinet du Roi, & rapportée par le P. Hardouin me le confirme. On y voit d'un côté la tête de Jupiter, & de l'autre la figure de Pallas, tenant une palme: de sorte, Monsieur, que les trois seules Médailles que l'on a jusqu'à présent de l'Isle d'Io, ayant le même type sur le R. il n'y faut point chercher d'autre mystere que dans le culte particulier, rendu à la Déesse Pallas par ces Insulaires.

Enfin ce que l'Auteur Anglois a pris pour une fleur aux pieds de la Déesse, est un serpent fort nettement représenté dans la Médaille de M. de Mazaugues, & ce n'est pas la première fois que ce

* L. 4. ch. 22.

1456 MERCURE DE FRANCE.

symbole paroît sur les Medailles. On trouve dans celles de la famille *Clovia*, une Pallas armée, & dans la même attitude que la nôtre, avec un serpent que M. Vaillant a pris avec raison pour le symbole de la Prudence, vertu que Minerve sçavoit allier avec les armes, & en ce cas ce seroit une leçon qu'on donne aux Guerriers de regler toujours leurs entreprises par la prudence; c'est peut-être en ce sens qu'on voit aussi un serpent dans quelques Medailles d'or & d'argent de l'Empereur Claude au pied d'une Victoire. Le serpent est encore représenté sur quelques Medailles de Villes comme d'Epidaure de Mytilene, de Troade, & sur une Medaille de Neron, soit comme symbole d'Esculape, & de la Medecine, soit comme symbole du Soleil: on le voit aussi avec la Déesse Ceres dans plusieurs Monumens: les Genies enfin sont quelquefois representez sous la figure d'un Serpent. Ce symbole se trouve en effet sur un Monument, rapporté dans le grand Recueil du R. P. de Montfaucon, accompagné de cette Inscription: GENIO AUGUSTORUM. Ainsi, Monsieur, si le Serpent de notre Medaille n'est pas quelque'un des autres symboles dont j'ai parlé, il pourroit bien être le Genie de l'Isle, ou de la Ville

qui

JUILLET 1724. 1457

qui l'a fait fraper en l'honneur d'Homere.

Vous sçavez que les huit Villes qui se vantoient d'avoir donné la naissance à Homere, sont Cumes, Smyrne, Colophon, Io, Chyo, Salamine de Chypres, Argos & Athene; mais l'autorité de Plutarque n'a pas empêché quelques Auteurs de faire entrer encore d'autres Villes dans le partage de cette gloire, Rome même, & jusqu'à Babylone: ils n'ont pas oublié l'Isle ou la Ville de Crete, comme Brodeus l'a observé dans ses notes sur l'Antologie Grecque, ce que M. Haym a heureusement ignoré; car s'il l'avoit sçû, cela n'auroit servi qu'à le fortifier dans son erreur, au sujet de la Medaille dont nous parlons. Vous n'ignorez pas aussi que Leo Allatius a fait un ouvrage exprès sur la Patrie d'Homere, dans lequel il employe toute son érudition pour prouver que ce grand Poëte étoit de l'Isle de Chyo, & cela parce qu'il en étoit lui-même originaire, & pour détruire le sentiment des Auteurs opposez au sien.

Nous avons la tête d'Homere dans les Medailles de Nicée, de Chyo, de Smyrne, & d'Amastrie, qui sont rapportées dans la Dissertation de M. Cuper sur le Marbre Romain, qui contient l'Apotheo-

se

se d'Homere. J'ai vû toutes ces Medailles en original, excepté celles de cette dernière Ville, que je ne connois que par le petit Recüeil des plus rares Medailles du cabinet de Sainte Geneviève, imprimé à la suite du Recüeil de Seguin. On y trouve en effet une Medaille d'Homere, ayant d'un côté la tête de ce Poëte couronnée de Laurier, avec ce mot OMHPΘC, & de l'autre une tête de femme coëffée, ou couronnée de tours, & ce mot AMAC-TPIC. Medaille que les Amastriens ont frappée en l'honneur d'Homere, soit par une affection particuliere, soit parce qu'Amastrie étoit une Colonie, ou une Ville alliée de Smyrne, qui passoit pour être la Patrie d'Homere. On voit par une courte explication, qui est au bas de cette Medaille, qu'il y avoit alors une autre Medaille d'Homere dans le même cabinet de Sainte Geneviève, sur le R. de laquelle étoit la figure couchée d'un Fleuve avec cette Legende AMACTPIANΩN. Ce Fleuve, comme nous l'allons voir, est le *Meles* qui couloit auprès de Smyrne, & qui avoit fait donner à Homere le surnom de *Melesigenes*, en le supposant originaire de cette Ville. Une pareille Medaille d'Homere rapportée dans la deuxième Edition du Livre de M. Spanheim, de *prostantia & usu Numismatum*, & mieux décrite

décrite nous le certifie ; on y voit d'un côté la tête d'Homere avec un Diadème, comme dans la nôtre d'Io , & son nom OMHPOC , & au R. la figure d'un Fleuve appuyé sur son Urne , tenant une branche de Laurier de la main gauche , & de la droite une Lyre , avec son nom au-dessous MEAHC , & pour Inscription AMACTPIANON. Le R. P. Hardouin cite aussi deux Medailles d'Amastrie frappées pour Homere , dit que la dernière où l'on lit AMACTPIANON MEAHC , est dans le cabinet du Roi , & observe que l'une & l'autre prouvent l'union & la concorde qui étoient entre la Ville d'Amastrie , & celle de Smyrne , Patrie d'Homere , ajoutant qu'Homere & le Fleuve *Melès* étoient honorez comme des Divinitez à Amastrie.

Au reste en traitant cette matiere , j'ai eu la curiosité de voir les deux originaux indiquez dans le Recueil de Sainte Geneviève ; mais ma curiosité a été vaine ; car non-seulement on ne possède plus dans le cabinet de cette Abbaye , les Medailles en question , mais ce qui vous surprendra , Monsieur , c'est qu'on n'y a aucune connoissance du Recueil des plus rares Medailles de ce cabinet , qui se trouve , comme je l'ai déjà dit , imprimé à la suite de celui de Seguin. Cependant je n'ai pas

coute,

tout-à-fait perdu la peine de ma recherche , car en lisant dans la Bibliothèque de Sainte Geneviève , l'éloge du P. Molinet , qui est à la tête de la Description qu'il nous a donnée des raretez que l'on y conserve , j'ai appris que le feu Roi ayant choisi ce pere pour arranger les Medailles de son cabinet , il fournit à S. M. cinq cents Medailles des plus rares de celui de Sainte Geneviève. Il est ainsi plus que vrai-semblable que les deux Medailles raportées dans le Recueil dont nous venons de parler , sont de ce nombre , & la citation du P. Hardouin que nous venons de voir empêche d'en douter ; de sorte , Monsieur , que tout ce qui reste à Sainte Geneviève par raport à Homere , c'est le coin où le poinçon que l'on y conserve de la Medaille de ce Poëte , fait par le Padoüan sur l'Antique ; ce qui est vrai du moins à l'égard de la tête , qui est toute semblable à celles des Medailles dont nous venons de parler , ayant aussi son nom ΟΜΗΡΟΣ. Il n'en est pas de même du R. qui est chargé de six figures , dont la principale est celle de Jupiter , qui n'ont , ce me semble , aucun raport à Homere , & que par cette raison je me dispense de vous décrire. Le P. du Molinet qui les a expliquées dans son Livre , a eu grande raison de douter , com-

me

me il fait , qu'un tel R. pût appartenir à une Medaille d'Homere , & il ne l'auroit assurément pas crû , s'il avoit vû une Medaille d'Auguste, qui est dans mon cabinet, & de la même fabrique du Padoüan , qui a précisément le même R. qui est sur le coin de Sainte Geneviève : preuve certaine que cet habile Graveur ne songeoit qu'à exercer son talent sur des Monumens Antiques , sans se mettre en peine des convenances , & de ce qu'en penseroient les connoisseurs.

Ce n'est , Monsieur , presque point sortir de mon sujet que de vous parler , comme je viens de faire par occasion , de quelques autres Medailles singulieres d'Homere , lesquelles quoique rares , ne le sont pas au point de celle que je produis ici du cabinet de M. de Mazaugues , la seule que nous ayons jusqu'à present , frappée par les habitans de l'Isle d'Io , où se voit la tête d'Homere.

Ces Insulaires n'étoient pas cependant les moins fondez à se faire honneur de l'image de ce Prince des Poëtes dans leurs Monumens publics.

Outre l'autorité de Pline , qui comme je l'ai dit , met son tombeau dans l'Isle d'Io , & les témoignages d'Aule Gelle & de Plutarque , nous avons encore celui de Strabon qui a écrit avant ces Auteurs.

Pausa-

Pausanias enfin qui a visité & décrit exactement toute l'ancienne Grece, dit qu'on voyoit de son temps à l'entrée du fameux Temple d'Apollon de Delphes, la Statuë d'Homere élevée sur une Colonne d'Airain, & sur la Colonne, la réponse gravée, que fit l'oracle à Homere même lorsque ce Poëte l'interrogea au sujet de sa Patrie. Par cette réponse Apollon declaroit que l'Isle d'Io est la Patrie de la mere d'Homere, & qu'elle devoit être à lui-même son tombeau. « En effet » les habitans de cette Isle, poursuit Pausanias, y montrent le sepulcre d'Homere, & celui de sa mere qu'ils nomment Climene. Voilà, dit-il, tout ce que j'ai vû & lû touchant Homere, mais avec toutes ces instructions, je ne suis pas plus assuré d'avoir découvert la verité sur sa Patrie, & sur le reste de son Histoire. Voilà une declaration qu'on ne peut trop estimer. C'en est assez cependant à l'égard de l'Isle d'Io, pour avoir dû prétendre la préférence dans la fameuse contestation des Villes Grecques, & pour avoir dû s'en faire honneur par des Monumens publics.

Estienne de Byzance plus Grammairien que Geographe, dit que cette Isle, qu'il nomme Ἰὸς & Ιω, & les habitans Ιωῖες, est une des Cyclades, ainsi nom-

nommée des Ioniens qui l'habiterent les premiers , ajoutant que c'étoit la Patrie de la mere d'Homere, selon l'oracle. Pinedo , sçavant Juif Portugais , dans ses Notes sur cet Auteur , cite Scylax très-ancien Geographe qui a aussi fait mention d'Io parmi les Cyclades , sans oublier de dire que cette Isle est illustre par le tombeau d'Homere. Pinedo ajoute que la Ville principale s'appelloit aussi Io , laquelle disputoit la naissance d'Homere aux autres Villes qui s'arroyoient cette gloire.

Il faut cependant convenir que malgré tous ces titres la Ville de Smyrne l'a emporté sur Io , & sur ses autres Riva-les , non pas pour le fond de la contesta- tion qui est restée indécise , jusqu'au point qu'un ancien en prend occasion de le faire descendre du * Ciel même , mais par la distinction particuliere avec laquelle elle a honoré Homere. C'est ce que nous ap- prenons de Strabon qui met entre les magnificences de Smyrne une Bibliothe- que publique , & un lieu superbe , bâti en portique , qui portoit le nom d'Ho-

* *Patria tibi magnum Calum : ex matre au- tem.*

Non mortali , nam matre es Call ope.

Antipat. Epigram. de Patria Homeri , apud Aul. Gell.

B mere ,

mere, HOMEREUM, où étoit le Temple d'Homere, & son simulacre, sans parler d'une Monnoye de Cuivre qui avoit cours à Smyrne, & qu'on appelloit un *Homere*. Je ne sçai, Monsieur, si une Medaille de Smyrne, rapportée par M. Spanheim, ne seroit pas un de ces *Homeres*. On y voit d'un côté Homere assis, tenant une plume, ou un Stile à la main; avec son nom ΟΜΗΡΟΣ, & sur le R. une Couronne de Laurier, dans laquelle on lit ce mot CMYPNAION.

L'exemple de Smyrne eut bien-tôt des Imitateurs, & enfin Homere fut déifié dans tout le Paganisme.

Vous sçavez, Monsieur, que Ptolomée Philopator lui fit bâtir un Temple, où il étoit représenté assis, & tout autour de sa Statuë on voyoit les Villes qui se disputoient la naissance de ce grand Poëte. Les Argiens en sacrifiant, invitoient à leurs festins Apollon & Homere.

Le Monument de son Apotheose, qui subsiste encore aujourd'hui à Rome dans un bas relief de marbre, fait par Arche-laüs de Priene, fils d'Apollone, suivant l'Inscription Grecque qu'on y voit, est trop connu par lui-même, & par les diverses explications des plus fameux Antiquaires, pour en parler ici. Nous n'en prendrons qu'une circonstance qui con-

court

court à l'explication de nôtre Medaille, sur laquelle, comme vous voyez, Monsieur, la tête d'Homere est ornée d'un Diadême. Cette tête porte aussi un Diadême dans le Monument de l'Apotheose, outre une Couronne de Laurier que lui met la figure de Cybele, ce qui signifie, selon les expositeurs, que toute la terre habitable couronne Homere comme le Prince des Poëtes. Je ne vous dis rien d'une autre figure de femme du même Monument, dont la signification n'est pas douteuse, puisque le mot ΣΟΦΙΑ qu'on lit au bas de la figure, indique la sagesse, qualité éminente dans Homere, & qui paroît dans toute l'exécution de ses Poëmes. C'est peut-être aussi ce que les habitans d'Io ont voulu exprimer par le Serpent de leur Medaille.

Les honneurs superstitieux rendus à Homere n'ont pas même tout-à-fait cessé avec le Paganisme, & on en a vu encore des traces dans le monde Chrétien. Une Secte d'Heretiques, nommez les Carpocratians, adoroit & encensoit l'image d'Homere dans le 2. siecle, selon le témoignage de Saint Irenée & de Saint Augustin.

Je finis, Monsieur, par une réflexion. Il est surprenant que l'Antiquité n'ait

B ij rien

rien sçû de bien positif sur l'origine & sur la Patrie d'Homere, cet homme si respectable & si respecté, ce pere, pour ainsi dire, des Sciences & des Arts, que Justinien appelle pour cette raison, *patrem omnis virtutis*, & dont les ouvrages ont dû faire l'admiration de son siecle, comme ils ont charmé tous les siecles qui ont suivi; en sorte qu'après beaucoup d'écrits, il ne nous reste rien que de douteux, ou de manifestement fabuleux sur son sujet. Serait-il possible que par une fatalité commune à plusieurs grands hommes, on n'ait fait aucun cas d'Homere de son vivant, & qu'on n'ait commencé de l'admirer, & de faire des recherches, que long-temps après sa mort? C'est du moins la pensée du Commentateur d'Etienne de Byfance, qui dans l'endroit cy-devant cité, s'en exprime ainsi. *De ejus etiam parentibus variant Auctores. Incertitudo autem Patrie, etatis, mortis, & parentum hinc procedit quod cum esset inter vivos nullo esset in honore, ut scripsit * Bilbilis.*

Et sua riserunt sacula Maeonidem. Id nescio quo fato solet accidere viris Litteratura insignibus, &c.

Quoiqu'il en soit, c'est assez vous entretenir sur cette matiere, que la singu-

* Martial, L. v. Epigram. 1.

larité

J U I L L E T 1724. 1467

larité de nôtre Medaille , & la considération d'Homere a rendu importanté , mais qui a rendu aussi ma Lettre plus longue que je ne pensois ; enforte que je suis obligé de renvoyer au mois prochain ce qui me reste à vous dire du second volume du *Trésor Britannique* , dans lequel M. Haym a fait encore entrer de très-belles choses.

J'oubliois de vous dire que l'Isle d'Io à qui nous devons la Medaille d'Homere, aujourd'hui appelée Nio , & Nia , & Ios, n'est pas une des moindres entre celles de l'Archipel : on lui donne environ cinquante milles de tour , s'étendant en longueur entre Naxie , & Santorin ; elle a une petite Ville de son même nom , avec deux Ports fort assurez. Les Turcs qui en sont les Maîtres s'en emparerent en 1637. & l'enlevèrent aux Pisani , Nobles Venitiens , qui l'avoient longtemps possédée. Je suis , Monsieur , &c.

A Paris , le 27. Juin 1724.





*Requête de M.... à M. Camus de Pont-
carré, Premier Président du Parle-
ment de Normandie.*

Vous, que choisit la sagesse du Prince,
Pour assurer la paix de la Province,
Grand Magistrat, qui dans ce haut emploi,
Faites regner la justice & la loi;
Dont la prudence attentive, éclairée,
Sçait modérer la balance d'Astrée;
Et que l'on voit retirer tous les jours,
L'homme d'honneur des griffes des Vautours;
Quand gemissant sous le joug qui l'opprime,
Il vous demande un secours légitime:
Aux yeux duquel le crime & sa noirceur,
Se cache envain dans les replis du cœur;
(Car près de vous, noms, richesses, puissance,
Ne peuvent rien contre l'humble innocence;
Et pour juger tous ces hommes divers,
De l'esprit seul avez les yeux ouverts;)
Vous, dis je, en qui sciences sont incluses,
Cher favori de Thémis & des Muses,
Daignez ouïr un enfant d'Apollon,

Que

Que vient troubler dans le sacré vallon
 Un monstre affreux. On l'appelle chicane.
 Depuis long-temps sa voix rauque & profane
 Menace, tonne, & pour comble d'effroi,
 Il est enfin prêt à fondre sur moi.
 Hier plus hideux pendant la nuit obscure
 Il m'apparût. En voici la peinture :
 Sur un grand corps sec & défiguré,
 S'élève un chef de serpens entouré,
 Qui herissez sur l'inférieure tête,
 De siffemens forment une tempête ;
 Sur son visage une étrange pâleur,
 De son venin exprime la fureur ,
 Et ses yeux creux, couverts de leur paupière,
 Comme hiboux redoutent la lumière.
 Ce monstre est sourd, sa bouche est de travers ,
 Ses dents d'acier devorent l'Univers ;
 Plaideurs défaites offroient en ma présence ,
 Dans bassins d'or, châteaux, lieux de plai-
 sance ,
 Qu'il engloutit avec avidité ,
 Et dont je suis encore épouvanté.
 Je crois déjà, troublé de cette image,
 Voir dévorer mon petit héritage.

1470 MERCURE DE FRANCE.

Helas ! comment pourrois-je le ravir ,

A cette faim qu'on ne peut assouvir ?

Pour contenter sa faim demesurée ,

Il a de mains autant que Briarée ;

Et chaque main à cent crochets aigus ,

Pour attirer argent , fonds , revenus ,

(Car j'observai que telle est la nature

Des alimens servant à sa pâture)

Deux Grapignans soutiennent sous les bras

Cette furie , & conduisent ses pas ;

Sa marche est lente , & du monstre difforme ,

Les jambes sont d'une grosseur énorme.

Sa route oblique , & ses sentiers obscurs

Sont tout couverts de reptiles impurs ,

Petits procès que de son sein perfide ,

A chaque pas vomit cette Eumenide ,

Que Procureurs , pleins de malignité ,

Sçavent nourrir pour leur utilité.

Rendons enfin la peinture complète ,

Ce monstre à queue ainsi qu'une comette ,

Que des Huissiers portent le noir essein ;

La mesurer seroit un projet vain ,

Tant sa longueur à l'œil paroît immense ,

Mauvaise foy , que soutient l'impudence ,

Marche

Marche à sa suite , & ces vices altiers ,
 Bravant Thémis lui servent de Massiers.
 Tels sont les traits du monstre famelique ,
 Qui fait trembler mon humeur pacifique ,
 Grand Magistrat , Phoebus & ses supots ,
 Vous le sçavez , sont amis du repos ;
 Sans ce repos tant chanté par Horace ,
 On veut envain dormir sur le Parnasse.
 J'ai negligé la flute , & le hautbois ,
 Qu'en main jadis me mit le Dieu des bois.
 Je ne puis plus rimer d'allegories ,
 Ni m'occupant d'utiles rêveries ,
 Faire parler l'abeille & le frêlon ,
 Ou bien toucher la lyre d'Apollon.
 Par le procès mon ame intimidée ,
 N'a sous les yeux que cette affreuse idée :
 Or en ce jour plaise à votre Grandeur ,
 De reprimer sa dévorante ardeur ;
 Lui défendant , & sous griève peine
 De troubler ceux qui boivent l'hipocrène :
 Ainsi qu'à tous appariteurs , Huissiers ,
 D'entrer jamais dans leurs bois de lauriers ;
 Et d'ordonner , s'ils osent s'y produire ,
 Qu'ils soient percez de cent traits de satyre :
B v Qu'au

1472. MERCURE DE FRANCE.

Qu'au Styx fera le monstre renvoyé ,
Où tant de fois vous l'avez foudroyé ,
Ce que faisant vôtre Grandeur propice
Au Suppliant rendra bonne justice ,
Et délivré d'un tel persecuteur ,
Feraï des vœux pour mon liberateur.
Que vous puissiez atteindre la vieillesse
Du bon Nestor , dont avez la sagesse,
Puis rappelant mes poétiques sons ,
De vôtre nom semerai mes chansons ,
Et publiera ma Muse ranimée ,
Ce qu'en a dit déjà la renommée.

*Derniere Réponse de l'Auteur de l'Histoire
de l'Abbaye S. Germain, à l'Au-
teur anonyme de l'examen inseré dans
les précédens Mercurus.*

L'Auteur des Remarques sur les figu-
res du grand Portail de l'Eglise de
saint Germain des Prez , dont la disserta-
tion se trouve dans le Mercure de France
du mois de May 1723. ne paroît pas
estre satisfait de la Réponse que je lui ai
faite dans le Mercure de Janvier 1724.
puis-

puisque'il a inferé dans les mois de Mars, Avril & May suivans un long examen des raisons que j'ai apportées pour le refuter. Je ne prétens pas lui repliquer ici sur tout ce qu'il a écrit, ni relever certaines vivacitez qui ne contribuent en rien à la solidité des raisonnemens. Je me contenterai seulement de le satisfaire sur une demande qu'il m'a faite, au sujet de la figure de Clodomir qui est au même Portail, & de joindre quelques reflexions sur les principaux endroits de son examen.

Le sçavant Auteur me demande, s'il est vrai que la quatrième figure du Portail de saint Germain, à gauche en entrant, ait une inscription qui marque le nom de Clodomir *Clodomrius*, comme je l'ai avancé après Dom Thierry Ruinart. Je lui répons que ce mot est écrit sur le rouleau que tient la figure, d'une manière très-lisible, & en grandes lettres Romaines. Je l'ai lû en présence de quelques personnes sçavantes, qui y ont lû *Clodomrius* comme moi. Il est seulement à remarquer, que les premières lettres *Clod* sont écrites toutes de suite, & que le repli du rouleau coupe la moitié de l'O suivant, & le reste, sçavoir, *rius*, suit sans interruption. Si l'Auteur de l'examen souhaite de s'en assurer

B vj rer

rer par lui-même, on lui procurera pour cela toutes les commoditez nécessaires. On a donc eu raison de dire que Clovis & ses enfans sont representez au Portail de saint Germain, & on espere que l'Auteur sera satisfait de cette réponse précise.

Mais il témoigne avoir plus de difficulté que jamais sur l'antiquité du Portail. Quelque excellent Juge d'antiquitez que l'on soit, dit-il, on n'est jamais dispensé de donner des preuves de ses décisions. Cela est très-veritable, mais il faut faire ici attention, que lorsque j'ai dit que la grosse Tour étoit aussi ancienne que l'Eglise de l'Abbaye, je n'ai rien dit de mon chef. Je n'ai fait que suivre le sentiment des plus habiles Antiquaires : nous sommes en possession ; c'est à l'Auteur qui est d'un sentiment opposé à donner lui-même des preuves du contraire, & non pas à en exiger. De simples conjectures ou des vraisemblances ne suffisent pas, il faut des preuves & de bonnes preuves. On peut, à la vérité, se tromper dans ses décisions, mais le risque de se tromper est moins grand, en suivant tant d'habiles gens, comme M. du Tillot, le P. du Breüil, le P. Mabillon, D. Thierri & d'autres Sçavans, surtout quand il s'agit de monumens aussi anciens

ciens que celui-ci, dont il n'est point fait mention dans les anciens Auteurs. Le docte Censeur ne peut tirer aucun avantage de ce que j'ai dit au sujet des deux Clochers qui sont aux côtez du Chœur, parce que je n'en ai point porté de jugement, & que je n'en ai point parlé que par conjecture.

L'Auteur de l'Examen propose un argument auquel il ne voit pas de réponse. Il dit que la Tour a été faite pour l'Eglise presente, & qu'elle ne convenoit point à la premiere Eglise; parce que celle-ci étant bâtie en forme de Croix, il y avoit un Autel à chaque extrémité de ses croisillons. *A-t-on jamais mis, dit-il, un Autel à la principale Porte d'une Eglise, & la principale Porte d'une Eglise derriere un Autel?* Et pour prouver que la principale Porte étoit au Midi, il cite un passage de l'Histoire de la Translation de saint Germain, où il est dit qu'une pieuse Dame en entrant dans l'Eglise, avoit le tombeau de saint Germain à sa gauche. L'Auteur de l'Examen place les Portes de l'Eglise comme il lui plaît pour favoriser son sentiment. Il est vrai que si l'on avoit placé l'Autel en question à la principale Porte de l'Eglise, cela souffriroit difficulté; mais cet Autel n'y a jamais été. Car l'espace
qui

qui est depuis la Porte de l'Eglise jusqu'au commencement de la Nef ; n'est autre chose qu'un vestibule de 20. pieds de longueur situé sous la Tour même, lequel n'a jamais été compris dans la Nef. Selon le plan de l'Eglise, il y a encore un espace de trente-six pieds depuis le commencement de la Nef jusqu'à l'Autel en question ; ce qui fait en tout cinquante six pieds depuis la porte de l'Eglise jusqu'à cet Autel. Or il n'y a nul inconvenient en ce cas , que la Porte principale ait été dans l'endroit où elle est , ainsi elle n'a jamais été placée derrière cette Autel.

Que la pieuse Dame, dont Aimoin a parlé, soit entrée dans l'Eglise par la Porte meridionale il ne s'ensuit pas qu'il n'y eût que cette seule Porte. Aimoin ne le dit pas. Toutes les anciennes Eglises ne sont-elles pas tournées à l'Orient ? & quoiqu'elles aient plusieurs Portes, la principale n'est-elle pas toujours à l'Occident ? Il est aisé de s'en convaincre ; il n'y a pour cela qu'à regarder la situation de toutes les anciennes Eglises.

C'est sans fondement que mon Censeur avance, que le Vestibule d'aujourd'hui a été fait exprès pour l'Eglise présente, & que les deux Arcades qui conduisoient à la Chapelle de S. Symphorien



Et au Cloître, étoient ainsi disposées à l'extrémité de la Nef, pour servir aux Processions des Moines. Car vis-à-vis la Chapelle de S. Symphorien il y avoit celle de S. Pierre, laquelle a subsisté jusqu'au commencement du 16^e siècle qu'elle fut détruite, lorsque l'on bâtit le Cloître du côté meridional. Ce n'est qu'en ce temps-là qu'on a fait une porte sous la Tour pour faire la Procession dans le Cloître. Avant ce temps-là on a toujours passé par une porte collaterale placée proche les grilles du Chœur, laquelle a été murée dans la suite.

L'Auteur de l'Examen ne me rend pas justice, lorsqu'il dit page 618. que *je ne comprends pas comment il ne se tient pas pleinement assuré sur la tradition de l'Abbaye de S. Germain & une Inscription moderne, que le Tombeau original que l'on croit être de Fredegonde soit véritablement de cette fameuse Reine, &c.* Je comprends encore moins, qu'après avoir lû mon Histoire de S. Germain dans un esprit de critique, il ait omis de rapporter ce que j'ai dit page 12. de l'Inscription moderne qui est au Tombeau de Fredegonde, *qu'elle n'y a été gravée qu'en 1656. & qu'on auroit mieux fait de ne l'y pas mettre.* J'ai donc été bien éloigné de m'en servir comme de preuve; mais je
me

me suis appuyé sur le témoignage des anciens Auteurs , qui ont attesté que tel Roy ou telle Reine avoit été inhumé dans la Basilique de S. Vincent sur la situation ancienne des Tombeaux , sur les Inscriptions qui y ont été mises depuis le rétablissement de l'Eglise dans l'onzième siècle , & sur la tradition de l'Abbaye , comme je l'ai marqué dans ma Réponse ; ce qui vaut sans doute beaucoup mieux que les doutes , les conjectures & les vraisemblances de mon adversaire. Ainsi ce que j'ai avancé pour prouver que le Tombeau de Fredegonde étoit original sera toujours un argument solide contre lui.

Une autre chose qui l'arrête , c'est la Mitre de S. Germain , au sujet de laquelle il m'accuse d'avoir *gardé un profond silence* , & qu'il prétend être aussi différente de celle que S. Amand porte dans les Annales du Pere Mabillon , qu'elle est semblable aux Mitres d'aujourd'hui. Il m'invite à consulter Dom Bernard de Montfaucon , & à rapporter son sentiment. Voici donc ce qu'il pense.

« Il y a , dit-il , une grande variété dans
 « la forme des Mitres. Il s'en trouve de
 « bien plus modernes que celle du grand
 « Portail, qui approchent plus de celle de
 « S. Amand que celle de S. Germain ,
 qu'on

qu'on voit au même Portail. On en « peut produire du treizième siècle qui « se terminent en haut par un Angle si « obtus qu'elles sont presque plates. Com- « me je travaille actuellement à ramasser « ces sortes de mitres, j'en pourrai parler « plus sûrement quand mes Recueils se- « ront faits. Au reste je ne puis compren- « dre comment d'habiles gens peuvent di- « re que la grande tour est du même temps « que les deux autres. Il ne faut avoir « que des yeux pour juger d'abord que « quand on a fait les deux nouvelles « tours, on a mis sur la vieille, qui « n'est qu'une masse informe en compa- « raison des autres, une pointe d'Archi- « tecture conforme à celles des deux au- « tres. Ceux qui ont vû cette vieille « tour il y a trente ans ont sans doute re- « marqué que les pierres étoient si man- « gées du haut en bas, qu'il y avoit des « endroits où les creux alloient à plus « d'un pied de profondeur ; ce qui obli- « gea les Religieux de faire reparer tous « ces dehors., au lieu que les deux autres « clochers n'ont presque pas eu besoin de « réparation. »

Enfin le Docte Censeur prétend se jus-
tifier, & ne se justifie point, sur ce que
j'ai dit que je ne trouvois pas un mot
dans la vie de Saint Drodovée, ni dans
les

les trois passages de l'Histoire d'Aimoin qu'il avoit citez , pour faire voir que Clo-taire avoit achevé l'Eglise de S. Germain. Il prétend , dis-je , se justifier , en me re-prochant de son côté d'avoir écrit dans mon Histoire de S. Germain , à l'occa-sion de l'Abbaye de Pantemont , que Mi-lon de Dreux étoit frere de Philippe de Dreux ; surquoi je reconnois deux cho-ses : l'une , que je me suis trompé pour n'avoir pas assez examiné les memoires manuscrits qui m'ont été donnez de l'Ab-baye de Pantemont ; & l'autre , que je lui suis en cela très obligé. Il pouvoit en user de même à l'égard des passages qu'il a mal citez , soit par méprise , soit autrement.

Le passage tiré du chapitre 20. du Li-vre second du veritable Aimoin ne fait rien contre moi , quand même j'aban-donnerois l'explication que je lui ai don-née. Car quoique j'aye mis la construc-tion de l'Eglise au commencement de l'E-piscopat de Saint Germain , ç'a toujours été en supposant que Childebert , après son retour d'Espagne , avoit fait faire de grands préparatifs pour cet édifice. Un Seigneur , par exemple , qui veut bâtir un Palais ne fait-il pas auparavant dispo-ser les materiaux , les marbres , &c. & est-il dès lors censé bâtir ? Childebert n'a-t'il

t'il pas pû faire la même chose à l'égard de l'Eglise de Saint Vincent ? On n'a pas de preuves certaines qu'il l'ait fait immédiatement après son retour en France. Quelque temps , & même quelques années ont pû s'écouler. Saint Germain étant parvenu à l'Episcopat aura vraisemblablement exhorté le Roi à presser l'ouvrage , lequel étant presque fini ou même achevé , Childebert ordonna sans doute à Saint Germain de dédier l'Eglise. Mais le S. Evêque fut prévenu par la mort du Roi : il executa cependant ses ordres dès le lendemain , & avant que de faire les funérailles de ce Prince , afin d'inhumer son corps dans l'Eglise qu'il venoit de fonder. Rien n'est plus conforme aux deux Aimoins , ni plus naturel que cela. Combien de bâtimens très-considérables ont été faits de nos jours , & en très-peu de temps ? Les Rois sont toujours en état de faire executer semblables desseins lorsqu'ils les ont à cœur.

L'Auteur de l'Examen m'attaque encore , au lieu de justifier ses citations sur la charte de la fondation de l'Abbaye de S. Germain , & sur deux autres chartes du Roi Robert , imprimées dans mon Histoire qu'il prétend n'être pas véritables. J'avouë qu'il s'en trouve plusieurs de ce Prince qui souffrent quelques difficultés

1482 MERCURE DE FRANCE.

cultez touchant les dattes seulement. Dans les unes on a marqué les années de son regne dès le temps de son Couronnement, & du vivant de son pere. Dans les autres on les a marquées depuis qu'il a regné seul; dans d'autres il n'y a point de dattes qui conviennent; enfin dans d'autres il n'y en a point du tout. Mais cette difficulté d'accorder les années se trouve dans des chartes les plus sûres. Pour ce qui est de la charte de Childébert, ou de la fondation de l'Abbaye, elle a été cy-devant défendue par des Auteurs éclairés, & par de si solides raisons, qu'il seroit inutile de renouveler une question, ou plutôt une dispute qui n'auroit point de fin.



*BILLET de M. Vergier au Comte de la
Luzerne, Chef d'Escadre des Armées
Navales du Roi, pour lui donner un
rendez-vous au Marais 1696:*

D Emain Mercredi,
Lorsqu'en son midi,
Sera la journée,
Soupe mitonnée,
Vin friand & frais,

Vin

Vin qui d'un cœur tendre ,
Calme les regrets ,
Au fond du Marais
Doivent vous attendre ;
Ainsi trouvez-vous
A ce rendez-vous ,
Mais de force extrême ,
D'austère rigueur
Armez votre cœur ;
Car en ce lieu même
Outre le bon vin ,
Deux yeux vous attendent ,
Qui jamais ne rendent ,
Leurs filets envain ;
Moi qui m'en défie ,
Et qui doit les voir ,
De Philosophie
Je vais me pourvoir ;
Et si leur pouvoir ,
Malgré-moi m'entraîne ,
Je m'y soumettrai .
Et supporterai
Sagement ma peine ,

Il faut soutenir
Avec patience
Ce que la prudence
N'a pû prévenir.



PROCESSION SOLEMNELLE
*faite à Rome le jour de la Fête du Saint
Sacrement. Extrait d'une Lettre, &c.*

LE 15. Juin jour de la Fête-Dieu, la Procession se fit avec beaucoup de solennité, & sans confusion, parce qu'on avoit donné la veille tous les ordres nécessaires pour qu'il ne se trouvât dans les rues aucun Carosse ou autre voiture. Les Cardinaux & les differens Ordres de Prélatrice s'étant rendus au Vatican, la marche commença dans l'ordre suivant : les pauvres nourris & entretenus dans l'Hôpital de S. Michel, les orphelins, les Augustins Déchauffez, les Religieux Réformez du Tiers-Ordre de S. François, les Capucins, les Religieux de la Mercy; la Congregation du Bienheureux Pierre de Pise; les Minimes; les Confreres du Tiers-Ordre de S. François; les Mineurs Conventuels; les Mineurs Observantins & Réformez; les Augustins
de

JUILLET 1724. 1485

de la Congregation de Lombardie ; les autres Augustins ; les Carmes de la Congregation de Mantouë ; les autres Carmes ; les Servites ; les Dominicains ; les Hieronymites ; les Chanoines Reguliers de S. Sauveur ; les Religieux du Mont-Olivet ; les Celestins ; les Religieux de l'Ordre de Cîteaux , avec les Réformez ; ceux de Val-Ombrosa ; les Camaldules ; les Religieux du Mont-Cassin ; les Chanoines Reguliers de S. Jean de Latran ; les Ecclesiastiques du Seminaire Romain ; le Clergé Regulier & Seculier des 86. Paroisses ; les Chanoines de l'Eglise de S. Jerôme des Esclavons , ceux de Sainte Anastasie , de Sainte Marie *in Cosmedin* , de S. Celse & de S. Julien , de S. Ange , de S. Eustache , de Sainte Marie *in Via-Lata* , de S. Nicolas *in Carcere* , de Sainte Marie la Rotonde , Sainte Marie *in Trastevere* , de S. Laurent *in Damaso* , de Sainte Marie Majeure , de S. Pierre du Vatican & de S. Jean de Latran. Après ce Clergé , marchoit le Vice-Gerent avec tous les Officiers du Tribunal du Cardinal Vicaire ; ils étoient suivis de plusieurs Communautéz d'Artisans , des Notaires ou Greffiers du Capitole & de la Tour *di Nona* , de ceux des Protonotaires Apostoliques Participans , du Cardinal-Vicaire , du Cardinal Camerlingue , &

& du Gouverneur de Rome ; des Ecrivains des Archives & des Brefs , des Receveurs du Sceau ; des Solliciteurs Apostoliques ; du Greffier des Auditeurs de Rote ; des Expeditionnaires du Registre des Suppliques ; de ceux du Registre des Bulles ; des Procureurs des Lettres Apostoliques de petite Grace ; des Auditeurs & Regent de la Penitencerie ; du Notaire & du Concierge de la Penitencerie ; des Chevaliers de Lorette , & de ceux du Lis , de S. Paul & de S. Pierre , precedez de leurs Ecuyers ; des Ecrivains Apostoliques à longue robe ; du Garde & du Regent de la Chancellerie ; des Scelleurs en plomb ; du Chef de ces derniers. Les Ecuyers du Pape venoient ensuite , marchant devant les Procureurs Generaux des differens Ordres , qui ont séance dans la Chapelle Pontificale , & qui étoient suivis des Cameriers *extra* ; du Procureur Fiscal ; du Commissaire de la Chambre Apostolique ; des Avocats Consistoriaux & de l'Intendant de la Chambre ; des Chambellans Apostoliques ; des Clercs du Sacré College ; des Cameriers Secrets ; des Chapelains Secrets & ordinaires qui portoient des Mitres & la Thiare , enrichies de pierres ; des Musiciens & Chapelains de la Chapelle du Pape ; des Abbreviateurs ;
des

des Votans de la signature de Justice ; des Clercs de la Chambre Apostolique ; des Auditeurs de Rote , & du Pere Selleri , Maître du Palais. Sept Prélats faisant fonction d'Acolites , & portant des Chandeliers ; Don Thomas Nunes-y-Flores , dernier Auditeur de Rote , faisant les fonctions de sous-Diacre , & portant la Croix au milieu des deux Huissiers - Massiers du Pape ; deux Clercs tenant de longues baguettes ; les Penitenciers de S. Pierre en Chasuble ; les Abbez , Generaux d'Ordre en Mitre ; les Evêques , Archevêques & Patriarches en Chape & en Mitre , marchotent immédiatement devant les Cardinaux Alexandre Albani , Marini , Olivieri , de Polignac & Orighy , de l'Ordre des Diacres , après lesquels venoient les Cardinaux Cienfuegos , Borgia , Salerno , Pereira , Belluga , Barbarigo , Spinola de Sainte Agnès , Nicolas Spinola , Patrizzii , Scotti , Inico Caraccioli , Odeschalchi , Tolomei , de Bissy , de Rohan , Zondodari , Piazza , Cusani , Pic de la Mirandole , Annibal Albani , Gozzadini , Priuli , Fabroni , Gualterio , Spada , Ruffo , & Corsini de l'Ordre des Prêtres , qui étoient suivis des Cardinaux Bon-Compagno , Barberin , Pignatelli , Paulucci , & del-Giudice de l'Ordre des Evêques. Le Comte Magnani ,

ni , Ambassadeur de Boulogne , marchoit après le Sacré College , ainsi que le Prieur & les Conservateurs du peuple Romain , tous revêtus de leur robe de toile d'or. Ils étoient suivis des Cardinaux Ottoboni , Imperiali & Altieri , & de deux Votans de signature , tenant des cierges , & marchant devant le Pape qui portoit à pied le S. Sacrement ; la queue & les côtes de la Chape de S. S. étoient portez par le Connétable Colonne , & par les Princes du Soglio. La Garde Suisse entouroit le Dais , après lequel marchoient un Auditeur de Rote , cinq Chapelains de la Musique , quelques Protomotaires Apostoliques , les Prélats Réferendaires de la signature de Justice , les deux Compagnies de Chevaux-Legers de la Garde , ayant leurs Officiers à la tête , & la Compagnie des Cuirassiers qui fermoit la marche.



SONNET de feu M. Vergier.

C Effons de fuir des traits , dont mon ame
est ravie ,

Que sert à ma raison de me persecuter ?

Il faut revoir Iris , cessons d'y résister ,

Puif.

Puisque rien ne sçauroit m'en arracher l'envie,

La douceur de la voir de cent maux fut suivie,

Je sçai quels soins encore elle va me coûter ;

Mais quand par mille efforts je pourrois l'é-
viter ,

L'en aimerois-je moins le reste de ma vie ?

De ses premiers regards les charmes trop
puissans ,

D'une si vive ardeur embrasent tous les sens ,

Que de ses derniers traits les atteintes sont
vaines ,

Autant qu'on peut aimer , on l'aime au pre-
mier jour ,

Elle peut augmenter les plaisirs ou les peines ;

Mais elle ne peut rien ajoûter à l'Amour.

::***:***:***:***:***:***:***:***

*LETTRE DU PAPE à la République
de Venise , & Réponse.*

B Enôit XIII. à nos très-chers , Nobles
Hommes , salut & Benediction Apos-
tolique.

Le Très-Haut ayant jugé à propos ,
nonobstant nôtre indignité , de nous desti-
ner au Gouvernement universel de son
Eglise , nous ne pouvons assez en expri-

C ij mer

mer nôtre étonnement , & il a été d'autant plus grand , que nous avons sur tout réfléchi que nous étions dépourvûs entièrement des talens & qualitez que requiert un Ministère si dangereux. C'est pourquoi nous avons tout mis en usage , & employé tous les efforts de prières , & de larmes pour nous excuser d'un fardeau si redoutable ; mais il a fallu à la fin s'en charger , & céder à la volonté constante & unanime de tout le Sacré College. Ensuite , nous avons eu d'abord recours à la Majesté Divine , nous nous sommes prosternerz & humiliiez devant Elle , afin qu'elle nous donnât les forces , les lumières , & les secours qui sont nécessaires pour sa plus grande gloire , & l'utilité de son Eglise, En notifiant nôtre élection à sa Serénité par cette Lettre écrite de nôtre propre main , nous lui donnons une vive marque de nôtre amour paternel , & de la très-haute estime que nous faisons de la Serenissime République , nous ressouvenant bien que nous sommes sortis d'une famille qu'elle a gratifiée de Charges honorables , & qu'elle fait encore jouir de l'honneur & de la qualité de Patricienne ; & ce qui nous touche encore plus , nous nous souvenons que le lieu où nous sommes entrez dans la sacrée famille du grand Patriarche S. Dominique , est

Caf-

JUILLET 1724. 1491

Castello, Convent situé dans nôtre illustre Patrie. A ce titre, & plus encore par le motif de nôtre affection & de la piété de la Serenissime République, nous nous promettons avec justice dans ce qui concernera les avantages de la Foi Catholique & les intérêts du S. Siege, toute l'aide, toute l'assistance de celle qui en a toujours été le plus ferme bouclier, & le plus solide avant-mur. Et en assurant vôtre Serenité du plein concours de nôtre volonté à chercher toujours sa satisfaction, nous lui donnons avec une tendresse affectueuse nôtre Benediction Apostolique. *Donné à Rome, à S. Pierre, le dernier jour de Mai 1724. la première année de nôtre Pontificat.*

Réponse de la République de Venise.

TRE'S SAINT PERE,

Les très-gracieuses expressions dont vôtre Sainteté a bien voulu se servir pour notifier de sa propre main son Exaltation au Pontificat, augmentent les motifs de cette joye, dont tous les cœurs ont été, pour ainsi dire, inondés aux premières nouvelles que nous avons reçues d'un avenement si heureux pour nous, & pour

C iiij tout

tout le monde Chrétien. Le Senat donne de nouvelles loüanges à Dieu pour la victoire qu'il a daigné accorder sur les répugnances de V. S. Répugnances d'autant plus difficiles à surmonter, qu'elles étoient l'effet sincere de cette profonde & sainte humilité qui couronne toutes les autres vertus heroïques. Mais cette humilité ne seroit pas arrivée à son comble, si elle n'eut pas cédé aux vœux uniformes du Sacré College. Votre consentement, *Très-Saint Pere*, étoit d'une telle importance pour le service de Dieu, & pour le bien de la Chrétienté, que V. S. ne pouvoit agir avec plus d'humilité & de résignation, qu'en s'élevant par la vocation de Dieu à la sublimité du Souverain Sacerdoce. Soit que la tendre affection avec laquelle il lui plaît de nous regarder, naisse du souvenir d'avoir fait ici les premiers pas dans la carrière Religieuse, soit qu'elle soit produite par le caractere hereditaire de Fils de celle qui se fait honneur d'être sa Patrie, ou par celui de Pere qui est inseparable du devoir du Souverain Pasteur, il est certain que ce sont des gages assurez des Benedictions & des singulieres & genereuses declarations que V. S. a faites à la République, & par lesquelles elle lui a rendu si précieux les premiers jours de son

Pon-

JUILLET 1724. 1493

Pontificat, & qu'elles lui préfont que tous les autres feront marquées par une égale beneficence.

Nous ne manquerons jamais de zele, non-seulement pour conserver les bonnes graces de V. S. comme pere commun, mais encore pour cultiver avec elle comme Prince Temporel la plus parfaite bonne intelligence ; ainsi nous accorderons en même temps une fidelité signalée pendant tant de siècles envers la vraye Eglise de Dieu, avec l'attention que l'ancien Institut exige pour le veritable interest de ce Pays. Prosternez doublement aux pieds de V. S. nous la supplions de continuer sa benediction Apostolique à nôtre République.



*FRAGMENT d'une Lettre à
M. de Luzançay, Commissaire
de la Marine 1702.*

Vous le verrez, si Dieu vous prête vie,
Vous le verrez, le pays Indien ;
Mais, dites-moi, quel homme peu Chrétien,
Vous en a pû faire naître l'envie ?
Qu'allez-vous faire en ce climat lointain ?

C iij - Est-ce

Est-ce pour voir de plus proche l'Aurore ,
 Joncher de fleurs les portes du matin ?
 Ou déjà vieux formeriez-vous encore ,
 Le projet vain , périlleux , incertain ,
 D'aller chercher quelque riche butin ,
 Aux champs heureux qu'en naissant elle dore ?
 Eh ! cher ami , vous n'avez pas besoin ,
 D'aller chercher les richesses si loin.
 Vous en avez en vous-même la source ,
 Source où l'on puise aussi les doux plaisirs .
 La paix du cœur , les innocens plaisirs ,
 De ces faux biens , objets de votre course ,
 Dans votre cœur retranché les desirs.

Vergier.



CHAPITRE de l'Ordre de la Toison d'Or , tenu à Versailles.

LE 27. Juin le Duc d'Orleans & le
 Duc de Bourbon , que le Roi d'Es-
 pagne avoit nommez Chevaliers de la Toi-
 son d'Or , reçurent le Collier de cet Or-
 dre par les mains du Comte de Toulouse,
 auquel S. M. C. avoit envoyé une Com-
 mission particuliere pour faire cette cere-
 monie

JUILLET 1724. 1495

monie en son nom comme Chef Souverain de cet Ordre.

Cette auguste Ceremonie se fit dans l'appartement du Comte de Toulouse à Versailles, à quatre heures après midy, suivant le ceremonial envoyé d'Espagne par l'Abbé Grimaldo, Secrétaire d'Etat.

M. de Valincourt faisant la fonction de Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or, écrivit des Lettres de convocation le 25. du même mois au nom du Comte de Toulouse, aux Chevaliers de cet Ordre qui sont à Paris, pour les prier d'assister avec le grand Collier de l'Ordre à la reception des nouveaux Chevaliers.

Le Comte de Toulouse nomma pour Parains; sçavoir, pour le Duc d'Orleans, le Prince de Chimay, & pour le Duc de Bourbon, le Duc de Noailles. S. Alt. Ser. nomma aussi deux personnes de caractère & de distinction pour faire les fonctions de Chancelier & de Secrétaire, qui sont M. de Valincourt, dont on vient de parler, & M. d'Hericourt; ce dernier fut chargé d'annoncer aux deux Chevaliers élus que le Roi d'Espagne avoit bien voulu faire choix de leurs personnes pour les associer à l'honorable Compagnie de la Toison d'Or, & leur demander s'ils se croyoient fort honorez de ce choix; à quoi ils répondirent en des termes

C v pro

1496. MERCURE DE FRANCE.

propres à marquer leur reconnoissance.

Le lieu de l'Assemblée étoit richement orné, & disposé en cette maniere : sur un tapis de pied on avoit placé un fauteuil sous un Dais, un Prie-Dieu tout auprès, & une table sur laquelle étoit un Crucifix avec le Livre des Evangiles. Trois bancs sans dossier, couverts de velours pour les Chevaliers & les Officiers, formoient une espece de quarré long.

Les Chevaliers s'étant rendus à l'heure marquée, prirent leurs places sur deux de ces bancs, en même temps que le Comte de Toulouse occupa le fauteuil, & les Officiers & Ministres se placerent sur le troisiéme banc, après quoi on se couvrit. Alors le Comte de Toulouse ordonna au Greffier - Secrétaire d'aller dire au Duc d'Orleans, & au Duc de Bourbon qui devoient recevoir le Collier, & qui se trouvoient dans un cabinet joignant, d'entrer dans le Chapitre.

Les deux Parains dont nous avons parlé les allerent recevoir, prirent la gauche des Novices, & firent tous ensemble les reverences accoutumées, passerent au milieu des bancs des anciens Chevaliers qui étoient debout & découverts, & arriverent au fauteuil où étoit le Comte de Toulouse à qui ils témoignèrent leur reconnoissance pour l'honneur qu'ils
rece-

recevoient de S. M. C. Pendant ce petit discours les anciens Chevaliers se tinrent assis & couverts, & un Chevalier debout prononça le précis de la Procuration du Roi d'Espagne, & immédiatement ce qui suit, en adressant la parole au Duc d'Orleans, l'un des Chevaliers Novices.

Le Roi Catholique pour témoigner l'estime qu'il fait de votre personne, esperant que vous employerez vos grandes qualitez à l'exaltation & honneur de l'Ordre & de la Chevalerie, vous a élu pour être perpétuellement, s'il plaît à Dieu, confrere d'icelui Ordre & aimable Compagnie.

En même temps l'Ecuyer du Comte de Toulouse entra dans le Chapitre faisant ses reverences, & presenta l'épée d'honneur. Le Chevalier Novice ayant mis un genou à terre, le Comte de Toulouse lui demanda par trois fois, s'il vouloit être fait Chevalier, lui touchant en même temps par-trois fois l'épaule avec le bout de cette épée, à quoi le Chevalier Novice répondit, oui, par trois fois, & le Comte de Toulouse prononça ces paroles : *Dieu vous fasse bon Chevalier, & l'Apôtre S. André, Patron de cet Ordre.* Le Comte de Toulouse baïsa ensuite le pomeau de l'épée, la donna à baiser au nouveau Chevalier, & la redonna à l'E-

cuyer qui se retira hors du Chapitre.

Après cela le nouveau Chevalier s'étant levé, son Parain lui dit : *il reste presently que vous vous obligiez volontairement à garder les Constitutions de l'Ordre.*

Le Chevalier se mit à genoux devant le Prie-Dieu, & tint la main droite sur le Missel, touchant aussi le pied de la Croix, & le Parain étant debout, lût les articles suivans.

» Jurez-vous qu'à vôtre loyal pouvoir
» vous aiderez à garder, soutenir & dé-
» fendre les Hauteſſes, Seigneuries, No-
» blesſes, & droits du Souverain tant
» que vous vivrez & ſerez dudit Ordre.
» Le Chevalier répondit, *je le jure.*

Je jure sur ma foi & serment, poursuivit le Chevalier, que je garderai & observerai les Statuts de l'Ordre de la Toison d'Or, à la réserve néanmoins des articles 35. & 52. dont il a plu au Roi Catholique me dispenser, & en ce que les autres pourroit avoir de contraire au devoir dont je suis tenu envers le Roi, à ma naissance, & au rang que j'ai l'honneur de tenir auprès de Sa Majesté.

Après cela le Chevalier se leva, s'approcha, & se mit à genoux devant le Comte de Toulouse, qui ayant pris le Collier de l'Ordre qui lui fut présenté dans un bassin de vermeil doré, le lui mit

JUILLET 1724. 1499

mit au col, en disant ces mots : l'Ordre vous reçoit à son aimable Compagnie, & en signe de cela vous presente ce Collier, Dieu veuille que vous le puissiez longtemps porter à sa loüange & service, exaltation de la Sainte Eglise, accroissement de l'Ordre & de vos merites & bonnes renommées : au nom du Pere & du Fils & du Saint Esprit. Le Chevalier répondit, amen, Dieu m'en donne la grace.

Ensuite le Duc d'Orleans se leva & s'avança vis-à-vis le Prie-Dieu, où il fit une reverence, une autre au Comte de Toulouse qui l'embrassa, il embrassa immédiatement après le Duc de Bourbon, à la reception duquel on observa les mêmes ceremonies.

Le banc à droite étoit occupé par le Duc d'Orleans, le Prince de Chimay, le Maréchal de Berwick, M. de Brancas, M. de Bethune.

Le banc à gauche, par le Duc de Bourbon, le Duc de Noailles, M. d'Arpajon, le Maréchal de Villars, M. d'Asfeld.



A



*A Mad. **** accouchée d'une très-belle fille.*

MADRIGAL.

I Ris, enfin vous voilà mere,
Et d'un enfant aussi beau que le jour,
Si cet enfant étoit du sexe de l'Amour,
On vous croiroit en tout la Reine de Cithere;
Mais vous vous contentez d'une moindre fa-
veur,
C'est assez qu'à l'Amour vous donniez une
sœur.



*LETTRE de M. le Brethon, Curé de
Saint Christ, auprès de Peronne, aux
Auteurs du Mercure sur de nouvelles
Eaux Minerales.*

JE crois rendre un service important
au public, Messieurs, en vous priant
de vouloir bien faire mention dans quel-
qu'un de vos Mercurès d'une curieuse dé-
couverte d'Eaux Minerales, que l'on a
faite

faite il y a neuf à dix ans au bout de mon jardin, qui produit des guerifons furprenantes, & à laquelle on n'avoit jamais fait d'attention. On a l'obligation de cette heureufe découverte à M. de Genly, Chanoine de Saint Furfy de Peronne, homme fort entendu, & très-curieux, lequel après être revenu des Eaux de Forges, & en avoir fait les experiences fur les lieux, eut la curiofité d'aller voir le long de la riviere de Somme s'il ne trouveroit pas quelques fources Minerales. Il en trouva plufieurs, entre autres, celle de mon jardin qui eft la meilleure de toutes. Après en avoir fait les experiences fur le lieu, il reconnut qu'elle étoit plus forte en Mineral que la Cardinale de Forges, & de même qualité.

Il eut la hardieffe enfuite d'en faire le premier les épreuves fur lui-même les années fuivantes, dont il fut très-fatisfait.

Depuis ce temps-là le bruit s'en étant répandu dans le pays, bien des gens s'en font fervis, & prefentement plufieurs Medecins, tant de Peronne que des Villes circonvoifines les ordonnent avec un fuccès merveillex. Et actuellement plufieurs perfonnes de diftinction les prennent ou les envoient chercher pour les prendre chez eux, & ils s'en trouvent fort bien.

Non

1502 MERCURE DE FRANCE.

Non content des experiences qu'il en a faites, il en envoya en 1722. quatre bouteilles à Paris, à M. Geoffroy, Maître Apoticaire-Chymiste, de l'Académie des Sciences, lequel après en avoir fait l'Analyse trouva aussi que nos Eaux pouvoient être plus fortes en Mineral que la Cardinale de Forges, qu'elles étoient de même qualité, qu'elles en avoient les mêmes propriétés, & la même vertu, & que l'on pouvoit s'en servir pour toutes les mêmes maladies que de celles de Forges, & de la même maniere.

Nos Eaux ont cela de particulier au-dessus de celles de Forges, qu'elles ne se putrefient point; qu'elles conservent leur Mineral très-long-temps dans des bouteilles bien bouchées, & qu'elles peuvent se transporter aussi loin que l'on veut. Ce sont les experiences que M. de Genly en a faites plusieurs fois. En 1721. il envoya chercher six bouteilles de la Cardinale de Forges, & autant de la Royale, pour en faire la combinaison avec les nôtres; la Royale ne montra aucun signe de Mineral. La Cardinale prit le Mineral, mais elle se putrefia au bout de quatre jours. Il en envoya chercher en même temps chez moi vingt-quatre bouteilles, pour en décoëffer une tous les mois, & au bout des deux années les dernières bou-

JUILLET 1724. 1503
bouteilles se trouverent aussi claires que les premieres, sans perdre leur Mineral ; d'où l'on peut juger qu'elles sont plus saines que celles de Forges, & d'une grande commodité pour ceux qui veulent les prendre chez eux ; pourvû néanmoins que l'on aye la précaution de se servir de bonnes bouteilles, dont on se sert ordinairement pour le vin, & de les faire bien boucher avec un bon mastic par dessus le goulot ; car cela est absolument necessaire.

Il est encore à remarquer que nos Eaux prennent la teinture Minerale, également l'hyver comme l'été, dans un temps sec, humide & pluvieux. M. de Genly l'a experimenté dans toutes sortes de temps & de saisons.

Si vous jugez à propos, Messieurs, que cette découverte soit digne d'être inserée dans votre Mercure, comme je remarque que vous le faites souvent pour beaucoup d'autres, vous rendrez assurément un grand service à bien des gens qui peuvent en avoir besoin. J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime possible, Messieurs.

A Peronne, ce 28. Juin 1724.

FA-



F A B L E.

UN bruit s'épandit en tous lieux ,
 Qu'aux Oiseaux qui chantoient le mieux ,
 On donneroit du grain pour toute leur année.
 J'en aurai , dit le Rossignol ,
 Si la chose est bien ordonnée.
 Tout aussi-tôt il prend son vol ,
 Pour s'en aller à la donnée.
 Là vinrent des oiseaux de toutes les façons ,
 Force Tarins , force Pinçons ,
 Force Merles , force Alloüettes ,
 De Linottes très-peu , moins encore de Fau-
 vettes ,
 Quoiqu'on estime assez leurs petites Chançons.
 Tout content de son aventure ,
 Le Rossignol auroit gagé ,
 Qu'il seroit des mieux partagé ,
 Mais il eut perdu sa gageure.
 Honteux , déchû de tous ses droits ,
 Il se retira dans les bois ,
 Ses plus agréables réfuges .

Où

JUILLET 1724. 1505

Où depuis il a dit cent fois ,

Oh ! nature , ôte-moi la voix ,

Ou donne-moi de meilleurs Juges.

On croit cette Fable de M. de la Fontaine.

LETTRE du R. P. Castel de la Compagnie de Jesus , aux Auteurs du Mercure de France , sur un Phénomene dont il est parlé dans celui du mois de Mai dernier.

MESSEURS ,

Pour répondre autant que j'en suis capable à la politesse dont vous avez bien voulu me prévenir , & pour entrer dans le commerce que vous voulez me faire l'honneur d'entretenir avec moi , souffrez que je vous propose quelques réflexions sur un Phénomene , rapporté dans votre Mercure au mois de Mai 1724. page 878. que vous dites , avec raison , meriter l'attention des Philosophes , & sur lequel vous les invitez à communiquer leurs pensées au Public.

Voici

1306 MERCURE DE FRANCE.

Voici le fait tel que vous le rapportez.

» Entre Landevenec & Brest il y a
» une maison sur le bord de la Mer, dont
» les eaux entrent jusques dans la cour
» dans les grandes marées. Derrière la
» maison il y a un Puits assez profond,
» dont cependant le fond est au-dessus de
» la surface de la Mer, lorsqu'elle est
» basse. On me dit il y a quelques mois
» que ce Puits avoit son flux & reflux
» comme la Mer, avec cette difference,
» que lorsque la Mer commence à mon-
» ter, l'eau du Puits qui est toujours dou-
» ce, commence à descendre; & lorsque
» la Mer commence à descendre, l'eau
» du Puits commence à monter, &c. »
Tel est le fait, que je suppose vrai sans
peine, parce que ce n'est pas le seul exem-
ple d'un flux & reflux contraire à celui
de la Mer. Voici maintenant mes réflexions.

1^o Le flux & reflux de ce Puits paroît tout analogique à celui de la Mer, & il semble que l'on peut supposer que la même cause generale produit l'un & l'autre. Au moins ne doit-on pas multiplier les causes sans nécessité.

2^o Or il est assez évident que la Lune ne contribué pas immédiatement au mouvement intercalaire de ce Puits; autrement tous les Puits, tous les Lacs, toutes

tes les Rivières , toutes les Mers , toutes les eaux de l'Univers auroient un mouvement semblable & aussi sensible ; ajoutez que ce mouvement arriveroit à la même heure , de la même manière que celui de la Mer , si la Lune qu'on suppose agir immédiatement sur la Mer , agissoit en même temps de même sur l'eau de ce Puits. Enfin on voit assez que la cause de ce mouvement vient au moins immédiatement de l'intérieur de la terre.

3^e Mais peut-être que cette cause en transmettant son action par l'intérieur de la terre est extérieure dans sa première action ; ainsi le prétendent tous ceux qui expliquent le flux par l'action de la Lune.

4^e Il faut d'abord , je crois , mettre à quartier la Mer la plus voisine , & aller chercher dans quelque Mer plus éloignée la cause du flux de ce Puits : si la Mer voisine le causoit , il est bien clair qu'à la même heure le Phenomene seroit le même. Après cela la communication de cette Mer avec ce Puits ne s'accorde pas bien avec la salure de l'une , & l'insipidité constante des eaux de l'autre.

5^e Cette dernière raison est bien forte , & paroît bien générale : on ne concevra jamais comment la salure de la Mer ne se communique pas enfin à l'eau d'un Puits qui lui est contiguë , & qui l'est jusqu'à

1508 MERCURE DE FRANCE.

qu'à en ressentir toutes les impressions ,
& en quelque sorte tous les symptômes.

6° Comment d'ailleurs aller établir une communication entre ce Puits & quelque Mer un peu éloignée ? c'est-là une de ces choses sur lesquelles on prend ordinairement assez vite son parti , & l'interieur de la terre n'est pas toujours prêt à s'ouvrir pour démentir nos hypothèses. Il est pourtant vrai que sur les connoissances que l'Histoire de la nature ne laisse pas de nous en donner , nous comprenons facilement que ces sortes de tuyaux de communication ne sont jamais d'un fort long cours dans l'interieur de la terre : elle est si coupée de cavernes profondes , & propres à laisser les eaux s'écouler vers les entrailles de la terre.

7° Toutes les eaux que nous trouvons dans l'interieur de la terre s'y précipitent fort rapidement vers l'interieur , ou du moins assez rapidement , pour qu'on ne soit pas tenté de leur donner un long cours dans une couche de terre toujours à peu près également éloignée du centre.

8° Sur la terre même les Rivières , & sur-tout les ruisseaux, n'ont pas un si long cours ; si la terre étoit plus petite qu'elle n'est , ce cours seroit encore moins étendu , à proportion de la petitesse du globe : or des rivières souterraines doivent être

être regardées comme des rivières qui coulent sur un globe plus petit que celui sur lequel coulent nos Rivières extérieures : ces Rivières souterraines ne sont même guères que de petits ruisseaux , & quand les Auteurs nous disent qu'on trouve sous terre de grandes Rivières , de grands Lacs , de grandes Mers , ils en parlent en general pour étonner l'imagination , ou parce qu'ils ont eux-mêmes l'imagination étonnée , comme on peut le voir chez Seneque ; mais dans le détail des faits , toutes ces Rivières se réduisent à d'assez petits filets d'eau ; ce qui doit être ainsi à mesure que la circonférence du globe se rapetisse : ceci me rappelle l'étonnement de ceux qui mettent sur la Lune des montagnes & des Rivières plus grandes que sur la terre , & qui ne la peuplent que de geants , comme si tout ne devoit pas être proportionné , au moins tout ce qui dépend du mécanisme.

9° Une raison qui prouve bien que les eaux souterraines ne peuvent longtemps couler sur une même couche de terre , & doivent s'éloigner fort vite de la surface , & se rapprocher rapidement du centre , c'est que la terre qui les environne de tous côtés , leur offre partout une égale résistance ; elles doivent donc alors suivre de fort près la pente
qui

1510^e MERCURE DE FRANCE.

qui les porte au centre. Il n'est pas surprenant que nos Rivières séjournent long-temps sur la surface de la terre , & ne se rapprochent du centre , qu'autant qu'il le faut absolument , pour couler. La terre qui les porte , leur résiste , & l'air qui est au-dessus , ne leur résiste point , ou leur résiste beaucoup moins.

10^e Je pourrois ajouter beaucoup d'autres raisons , pour conclure enfin que le flux du Puits en question , & par conséquent celui de la Mer même ne vient point du tout de la Lune. D'où vient-il donc ?

11^e J'en ai assigné ou indiqué une autre cause dans mon ouvrage sur la pesanteur ; sçavoir , le mouvement peristaltique de toutes les substances terrestres , alternativement du centre à la circonférence , & de la circonférence au centre.

12^e Rien n'est plus naturel que ce système ; car si la terre , comme je me flatte de l'avoir établi dans cet ouvrage , est un corps organisé , dans lequel par l'action d'un feu central , dont l'existence est incontestable , & par celle de la pesanteur , tout circule alternativement du centre à la circonférence , & de la circonférence au centre , on ne doit pas plus chercher dans la Lune la cause du flux & reflux , & de ses divers Phenomènes , qu'on y cherche

JUILLET 1724. 1511

cherche celle du mouvement alternatif de nôtre cœur, de nos poulmons, de nos arteres & de nos humeurs.

13^e Pourquoi donc, dira-t-on, le flux & reflux arrivent ils diversement dans le Puits & dans la Mer voisine, & dans les diverses Mers? cela n'est pas plus surprenant qu'il l'est, que dans le même corps les battemens ne se fassent pas en même temps dans les diverses parties, & que dans le même cœur les oreillettes & les ventricules battent diversement.

Voilà, Messieurs, quelques réflexions sur ce grand Phénomene; il y en a bien d'autres à faire sur la plûpart des Phénomenes du flux & reflux, dont peut-être j'aurai un jour le temps de donner au Public l'Histoire systématique, dans laquelle j'ose dire qu'il n'y a pas un seul fait précis qui établisse la Lune dans la possession, ou dans l'usurpation de l'empire qu'elle a pris sur nos Mers ou sur nous, & qui au contraire ne mette la terre dans cette possession, autant que nos corps le sont à l'égard de leurs divers mouvemens. Je suis avec une parfaite estime, &c.

1651222
1522571

D ALCI-



ALCIDE vaincu par l'Amour.

Cantate.

DEs bords où le Soleil sortant du sein de
l'onde ,

Attele chaque jour ses courriers indomp-
tez ,

Jusqu'aux lieux où fuyant à pas précipitez ,

Dans les bras de Thetis il se dérobe au monde ,

Alcide triomphant avoit porté ses pas ,

A ses côtez marchaient la crainte & le trépas.

Les tyrans palissoient , & l'Hydre renaissante

N'opposoit à ses coups qu'une rage impuif-
sante ,

Les monstres se cachotent dans le fond des
deserts ,

L'orgueil, l'impiété , la basse perfidie ,

Sur un Trône sanglant l'injustice applaudie ,

Cherchoient en frémissant un azile aux Enfers.

Le Pirate effrené n'infestoit plus les Mers ,

Et l'usurpateur avide

Redoutoit encore Alcide ,

Au bout de l'univers.

Les

JUILLET 1724. 1513

Les peuples à l'envi venant lui rendre hom-
mage ,

Baïsoient avec mille transports ,

La main qui les tiroit d'un si rude esclavage ;

Et faisoient retentir les airs de ces accords.



Alcide est le Dieu de la guerre ,

De la justice il rétablit les droits ,

Il est le juge & le maître des Rois.

Que tous les peuples de la terre ,

Déformais soumis à ses loix ,

Chantent d'une commune voix ,

Alcide est le Dieu de la guerre ;

De la justice il rétablit les droits ,

Il est le Juge & le maître des Rois.



Cependant il apprend que sous l'Ourse glacée

Les Brigands accabloient la vertu délaissée ,

Il s'arme de ses traits , mille jeunes Heros .

Que l'Amour endormoit dans une lâche
Yvresse ,

Vont chercher sur ses pas la gloire & les tra-
vaux ,

Et sortent tout à coup du sein de la mollesse.

D ij Ils

Ils marchoient : sur un char attelé par les
jeux ,

Omphale par hazard se presente à leurs yeux.

L'Amour accompagné des graces
Folatroit à l'entour & marchoit sur ses traces,
Il jette sur Alcide un regard furieux ,
Quoï ! perfide , dit-il , tes funestes exemples,
M'enlèvent mes sujets , font deserter mes tem-
ples.



Bien-tôt un funeste retour ,
A l'Univers surpris apprendra ma vengeance,
Les mortels en tremblant adorent ta puis-
sance ,

Mais tu n'as pas vaincu l'Amour.

Mon empire est inévitable ,
Et mon pouvoir s'étend jusques aux Cieux ,
Si Jupiter est le plus grand des Dieux ,
L'Amour est le plus redoutable.

Bientôt un funeste retour ,
A l'Univers surpris apprendra ma vengeance,
Les mortels en tremblant adorent ta puissance,
Mais tu n'as pas vaincu l'Amour.

JUILLET 1724. 1515,

Il parle , & ses traits terribles ,

Ont déjà servi son couroux.

Alcide , ce Heros dont les mains invincibles ,

Fumoient encor du sang de cent monstres horribles ,

Ne peut résister à ses coups.

Ce vainqueur tombe aux pieds d'Omphale ,

Une langueur mortelle empoisonne ses sens ,

Il soupire , il gemit , & ses yeux languissans ,

S'égarent sur l'objet de son amour fatale.

Les jeux en l'insultant le couronnent de fleurs ,

L'air rétentit de ris moqueurs ,

L'Amour saisit sa pesante massüe ,

Ses fleches , ses Lauriers aux vainqueurs réservez ,

Inutile ornement de ses bras énervez ;

Et pour montrer sa puissance absoluë ,

Met d'indignes fuseaux entre ces mêmes mains ,

Qui venoient d'assurer le repos des humains.



Heros jaloux de la gloire ,

Voulez-vous remporter

Une entiere victoire ?

C'est l'Amour qu'il faut dompter.

D iij

Au

1516 MERCURE DE FRANCE.

Au milieu d'un peuple en allarmes ,
Vous marchez d'un pas triomphant ,
Si vous ne redoutez ses charmes ,
Demain vous cederez aux armes ,
De ce foible & perfide enfant.



Heros jaloux de la gloire ,
Voulez-vous remporter
Une entiere victoire ?
C'est l'Amour qu'il faut dompter.

Par M. Simon.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Paris
aux Amateurs du Mercure , au mois
de Juin dernier.*

LA question proposée dans le dernier
Mercure , au sujet d'un puits , & du
flux & reflux de la Mer , regarde une de
ces causes physiques dont on ne peut don-
ner de solution certaine. Il n'est donc pas
étonnant que chacun pense diversement
à cet égard , & croye en même temps
avoir raison ; puisqu'on ne peut en don-
ner de décisions que sur des raisons de
con-

convenance , qui peuvent estre également bonnes & également mauvaises.

Qu'il me soit donc permis de proposer ce que je m'imagine , non pas comme une chose sûre , mais qui peut avoir quelque apparence de probabilité , étant une maxime certaine dans ces sortes de matieres , que jusqu'à ce qu'on prouve l'impossibilité d'un système , & qu'on en apporte un plus évident , celui qu'on a donné doit passer pour le meilleur.

Voici donc , Messieurs , comme j'imagine la mécanique du Phénomene proposé. Je suppose d'abord que le puits en question a communication avec la mer par un réservoir qui est plus haut que le puits , duquel réservoir l'eau se filtre à travers les cailloux , les terres & le gravier dans le bassin du puits. Je suppose ensuite que ce réservoir ne contient qu'autant d'eau qu'il en faut pour remplir le puits , jusqu'à la hauteur où l'on le voit dans le temps que la marée est à son plus bas. J'ajoute que le réservoir ne se peut remplir de l'eau de la mer , que quand la marée est à son plus haut point : le puits doit avoir à son tout une issue , par laquelle l'eau se perd dans les terres.

Cela supposé , voyons comment l'eau entre & sort du puits , & comment ce

D iiij puits

1518 MERCURE DE FRANCE.

puits est plein dans le temps du reflux , & vuide , ou du moins n'a que très-peu d'eau dans le temps du flux.

La marée est à minuit dans son plus bas , & au contraire le puits dans son plus haut. A minuit passé la marée commence à revenir , & le puits à s'écouler ; parce que le réservoir est totalement vuide , & ne fournit plus d'eau. Ainsi l'on voit qu'à mesure que la marée remonte , le puits diminue. Cela dure de même jusqu'à près de six heures du matin , que la marée étant dans son plus haut point , atteint le réservoir & le remplit d'eau.

On conçoit bien qu'il ne faut qu'un instant pour remplir le réservoir. C'est justement dans ce temps que le puits est à son plus bas , parce que j'ai supposé que le réservoir ne contenoit qu'autant d'eau qu'il en falloit pour remplir le puits depuis le point où il se trouve le plus bas , jusqu'au point où il se trouve le plus haut. Le réservoir n'étant donc qu'un instant à se remplir , commence à se filtrer , comme j'ai dit ci-dessus. C'est dans ce moment que la marée parvenue à son plus haut point , commence à baisser. A mesure que la marée baisse l'eau se filtre , & parvient au puits & le fait hausser.

JUILLET 1724. 1521

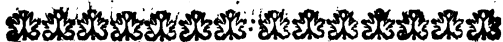
Et qui ne sçauront rien de ta legereté,
Qu'après avoir senti le pouvoir de tes charmes!



Pour moi qui suis sauvé, qui suis sur le rivage,

Loin de me rengager à la merci des eaux,
J'offre au Dieu de la Mer ce que j'ai de Drapeaux,

Qui se sentent encor des vents & de l'orage.



*A Messieurs les Auteurs du Mercure, au
sujet de leur Extrait, des reflexions
sur le Poëme de la Ligue, du mois de
May 1724.*

L'Auteur des Reflexions critiques sur
le Poëme de la Ligue, en cachant son
nom, ne s'est pas dépouillé de cet amour
naturel qu'on a pour ses ouvrages; vous
ne serez donc pas surpris, Messieurs,
s'il se plaint aujourd'hui que vous n'avez
pas apporté à la lecture du sien; cet es-
prit de justesse & de précision qu'on re-
marque dans les vôtres; vous reconnois-
sez que vous avez excédé votre mission,
mais au moins ne prétendez-vous pas que

D vj vos

1522. MERCURE DE FRANCE.

vos jugemens soient sans appel. Il ne vous citera pourtant point à d'autre Tribunal qu'au vôtre même, & il compte assez sur votre justice, pour croire que vous voudrez bien rendre sa réponse publique.

Voustâchez d'exciter la Nation contre l'Auteur, & il ne tient pas à vous qu'elle n'ait la vanité de croire qu'elle a déjà produit d'excellens Poèmes Epiques; mais comme cette Nation, si propre à tous genres de triomphe, conserve toujours sa franchise malgré sa grandeur, j'ose vous assurer qu'elle vous desavouë, & qu'elle regarderoit comme un teméraire celui de ses sujets qui voudroit lui donner la fausse gloire d'avoir conçu des Homeres & des Virgiles. Il ne s'agit point de ce qu'elle est capable de faire, c'est détourner l'état de la question; la critique n'a point de droit sur les ouvrages futurs, & l'Auteur des Reflexions n'a pas dit que jamais Poète François n'atteindroit à la perfection du Poème Epique; il reconnoît au contraire que M. de Voltaire en est capable, n'est-ce pas avoir le cœur bien François? Examinons si vos autres reproches sont plus justes.

L'Auteur des Reflexions, après avoir adopté la définition du Poème Epique; car le Pere le Bossu prétend prouver que
le

ser. Cette filtration se fait ainsi jusqu'à midi que la marée est à son plus bas, & le puits à son plus haut : alors le réservoir se trouvant vuide, ne fournit plus d'eau au puits, qui de son côté ayant un conduit, par lequel l'eau se perd dans les terres, baisse à mesure que la marée monte, & ainsi perpétuellement. Voilà, comme je crois, pouvoir expliquer la question proposée. Je me garde bien d'en assurer la vérité, mais je crois mon opinion probable, & je me ferois toujours un plaisir de me rendre à une autre opinion qui paroîtra plus évidente. Je crois cependant pouvoir dire que la mienne peut se soutenir, parce que la nature agissant simplement, il ne faut point lui chercher des effets extraordinaires qui dérogeroient à sa qualité.

Je connois une fontaine en Angleterre, dans la Principauté de Galles, auprès du Château d'Ogimor, qui a la même propriété que le puits en question. Propriété qu'on peut expliquer de la même manière.

Je finis en vous priant, de permettre que je demande aux Physiciens pourquoy dans le Havre de Wexford, Capitale du Comté de ce nom en Irlande, le flux & le reflux se font dans son Canal trois heu-

D v res

1520 MERCURE DE FRANCE.

es plutôt que dans l'Océan ? Je suis ,
Messieurs , &c.

G. D. M. Avocat en Parlement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

TRADUCTION de l'Ode d'Horace.

Quis multa gracilis te puer , &c.

Quel est ce jeune Amant qui pressé de sa
flamme ,

Te présente en secret des soupirs & des vœux ,
Et pour qui chaque jour tu fais de tes che-
veux ,

Comme autant de liens pour enchaîner son
ame ?



Combien de fois , hélas ! cet Amant miséra-
ble ,

Te reprochera t-il ton infidélité ?

Il verra contre lui tout le Ciel irrité ,

Après l'avoir senti quelque temps favora-
ble.



Oh , qu'ils sont malheureux ! qu'ils verseront
de larmes !

Ceux à qui tu parois avec tant de beauté ,

Et

M. de Voltaire , puisqu'il nous a dépeint l'amour , non comme passion personifiée , mais tel qu'un Poète du Paganisme l'auroit pû décrire. Mais ces vices personifiez ne sont que des ornemens , & ne suffisent pas pour faire un Poème , dont la fiction & la fable doivent estre l'ame. Voilà ce qu'a voulu dire l'Anonyme , permettez donc , Messieurs , qu'il se reconcilie avec vous , sur un article où vous n'avez paru divisez que faute de vous entendre , & ne lui reprochez pas qu'il fait un crime à M. de Voltaire d'avoir personifié les vices.

On ne peut qu'approuver votre zele pour la gloire de la Nation , mais en même temps que vous avez remarqué , qu'elle a porté le Dramatique aussi loin qu'une autre ait encore fait , vous n'eussiez point blessé sa délicatesse , en ajoutant qu'il n'y a aucun genre dans lequel elle ait plus imité les Anciens.

Je crois , M^{rs} , que l'Auteur des Reflexions sera quitte de ce qu'il doit à son ouvrage & au public , lorsqu'il aura tiré au clair ce qu'il vous a pû de trouver obscur.

M. de Voltaire , dit l'Anonyme , peut presentement desavouer son Livre , mais le public le reçoit toujours comme un enfant de son imagination que le jugement légi-

1526 MERCURE DE FRANCE.

legitimera quelque jour, il ressemble trop à sa mere pour le méconnoître, ces traits vifs & hardis, cette pompe des expressions, ces Episodés qui ne sont, pour ainsi dire, liés que par des éclairs, le mépris des regles, toutes ces circonstances ne permettent pas d'en douter. Vous êtes d'accord pour les traits, vous reconnoissez la mere, le pere seul vous embarrasse, cela vient de ce que vous joignez le simple avec le figuré, le physique avec l'allegorique; personne n'ignore que l'imagination seule enfante; mais cela n'empêche point que le jugement ne perfectionne les productions, alors il en devient le pere, de ce que la chose ne se fait pas de même dans l'ordre materiel, quelle conséquence contre les ouvrages d'esprit? Voilà, M^{rs}, le voile levé, avouez qu'il n'étoit pas fort épais, & que vous auriez pu vous-mêmes le rompre, si vous l'aviez voulu. Je suis, Messieurs, &c.

L'Auteur de cette lettre ne se trompe pas, quand il compte assez sur notre justice, pour croire que nous vendrions bien vendre sa réponse publique; mais il nous dispensera de répondre à tout ce qu'elle contient, surtout aux injures. Nous nous contenterons de relever en passant ce qui peut nous interesser d'une autre maniere.

le Poëme de la Ligue y est directement opposé dans toutes ses parties, peut-estre l'a-t-il fait trop laconiquement, mais ses preuves en sont-elles moins solides, pour avoir laissé le soin à ses Lecteurs de les étendre? Effectivement peut-on dire que l'*Henriade*, pour employer le terme nouveau, soit un discours inventé avec art, puisqu'il est historique. Où est cette action unique & importante, dont les ornemens allegoriques forment les mœurs? Ce n'est point du titre que se tire l'unité; c'est du fond de l'ouvrage même, l'action principale est celle qui produit immédiatement l'événement qu'on veut célébrer. Les autres moyens y doivent être subordonnez. Le retour d'Ulysse en Italie est un simple effet de sa prudence. L'établissement de l'Empire d'Enée est un ouvrage de sa piété, son courage même y est soumis. L'Iliade prouve que la mesintelligence des Princes est pernicieuse aux Etats. La colere d'Achille le démontre. C'est cette simplicité que l'Auteur des Reflexions n'a pas trouvé dans le Poëme de la Ligue: l'événement principal est Henri IV. tranquille possesseur de l'Empire François. Est-ce à sa valeur, est-ce à sa conversion qu'il doit cet avantage? c'est à tous les deux, dira-t-on; c'est ici le cas où la duplicité des moyens fait

1524 MERCURE DE FRANCE.

fait la duplicité d'action ; lorsque ces moyens concourent avec une égale nécessité pour le succès du Héros ; de manière qu'on pourroit commencer le Poëme indifferemment par l'un ou par l'autre de ces moyens , où les regles de l'unité sont chimeriques , où certainement elles ne sont pas observées dans le nouveau Poëme.

Vous trouvez égal qu'un Poëme soit historique ou fabuleux , en ce cas vous attaquez la définition ; & comme le Père le Bossu l'a soutenue par des raisons , on attend pour vous répondre que vous les ayez combattues.

L'Auteur des Reflexions a écrit que quelques vices personifiez faisoient tout le poétique du nouveau Poëme. De la manière que vous relevez cet endroit , le Lecteur a lieu de juger que l'Anonyme a regardé les vices personifiez comme un défaut , il est nécessaire qu'il s'explique , puisque vous n'avez pas compris sa pensée.

Les vices personifiez lui paroissent comme à vous une puissante ressource , pour dédommager nos Poëtes de la perte des Venus , des Apollons , & des autres Divinitez de cette espece ; il a même été surpris que dans un Poëme Chrétien ce secours n'ait pas été suffisant à

M.

JUILLET 1724. 1527

Il dit *que nous n'avons pas apporté à la lecture de son ouvrage, cet esprit de justesse & de précision qu'on remarque dans les nôtres.* Nous ne prenons pas le change, nous sentons assez l'ironie, mais l'Anonyme nous permettra de lui dire, que le *Mercur* n'est pas un ouvrage de la nature des autres; nous ne faisons gueres que mettre dans un certain ordre les diverses pieces qui composent notre *Journal*, & *la justesse & la précision* ne nous sont pas trop necessaires pour remplir cette mission; nous l'avons excédée quand nous avons voulu nous ériger en faiseurs de *Reflexions*; notre adversaire convient que nous avons été les premiers à confesser notre faute. Il ne nous reste plus qu'à l'excuser par le motif qui nous y a fait tomber. Le titre d'Auteurs du *Mercur* François semble nous engager plus particulièrement à défendre les interets de notre Nation; nous n'avons pû souffrir qu'on voulût impitoyablement lui ôter la gloire de pouvoir réussir dans le *Poëme Epique*. L'Auteur de la lettre a beau protester *qu'il n'a pas dit que jamais Poëte François n'atteindroit à la perfection du Poëme Epique.* S'il ne l'a pas dit en termes formels, il l'a si bien fait sentir, qu'il ne nous laisse aucun doute sur le coup mortifiant qu'il veut nous porter.

porter. Voicy comme il parle de tous nos Poètes passez & presens. *Comme l'amour-propre est inépuisable en ressources*, ils ont crû trouver dans nôtre Langue de-
quoy justifier leur esprit, & pour n'être pas contraints de reconnoître la foiblesse de l'un, ils ont accusé l'autre d'insuffisance. Qu'est-ce qu'on doit entendre par cette *foiblesse de l'esprit* rejetée sur l'*insuffisance* de la Langue, & par cet *amour-propre* inépuisable en ressource ? mais dira l'Auteur des Reflexions ; je ne parle icy que des Auteurs passez & presens, & point du tout de ceux qui peuvent naître un jour pour la gloire de la Nation. Quoi ! tous les grands hommes qui ont fait tant d'honneur à la France par leurs ouvrages poétiques sous le Regne de Louis le Grand, les Molières, les Corneilles & les Racines, ont-ils donc reconnu *la foiblesse de leur esprit*, quand ils n'ont osé porter leur essor jusqu'à l'Epopée ? En verité où seront nos ressources pour l'avenir, s'il faut compter pour rien ce que nous avons eu par le passé & ce que nous avons encore aujourd'hui, quoiqu'en disent les partisans outrez de l'antiquité ? Nous n'en dirons pas davantage, de peur que l'amour de la gloire de la Nation ne nous porte trop loin, & ne nous attire de nouvelles affaires.



*ODE présentée à leurs A. S. Monseigneur
& Madame la Duchesse d'Orléans ,
à Châlons en Champagne.*

Quel brillant & pompeux spectacle ,
Tout à coup frappe mes regards ?
Où suis-je.... quel soudain miracle !
Le Ciel s'ouvre de toutes parts ,
Quel son me ravit & m'étonne ?
La celeste voute raisonne ,
Des chants les plus mélodieux :
Quel aspect de nouveau m'enchanté
De feux une nuë éclatante ,
A ma vûe, offre tous les Dieux.

Que vois-je ? déjà sur la terre ,
Brille cette suprême cour ,
La paix suit le Dieu de la guerre ,
Et l'Hymen celui de l'Amour.
Là , j'apperçois l'aimable Astrée ,
De la divine Cythérée ,
Je reconnois tous les appas ;
Mais quel prodige ! l'innocence

Ici

Ici marche avec l'abondance ,

Et la jeunesse avec Pallas.

Je vois la concorde à leur tête ,

Orner l'Hymen de ses attraits ,

Quel divin mystère s'apprête ?

L'amour aiguise tous ses traits ,

Pour quelle pompe solennelle ,

En ces lieux , la troupe immortelle

Vient-elle établir son séjour !

Tout prend une face plus belle ,

L'aurore encor se-renouvelle ,

La nuit même se change en jour.

Que de beautés enchanteresses ,

Viennent redoubler mes transports ?

L'Olimpe répand ses richesses ,

La terre étale ses trésors ;

Que ce jour promet de délices ,

L'encens , les vœux , les sacrifices ,

En sont les gages précieux ;

A sa splendeur tout s'intéresse ,

Même zèle , même allégresse ,

Rassemblent la terre & les Cieux.

De

JUILLET 1724.

1531

De cette somptueuse fête,
Quels sont les augustes objets ?
Le Soleil dans son cours s'arrête,
Pour en admirer les attraits;
Je vois vers eux que tout s'empresse,
Et qu'à l'envi chaque Déesse,
Leur prodigue des soins flatteurs ;
La vive Hébé, la jeune Flore,
Sous leurs pas sèment, font éclore
Autant de plaisirs que de fleurs.

Une foule de ris, de graces,
Enfin les offrent à mes yeux :
O vûë aimable ! sur leurs traces,
Voient les amours & les jeux ;
Je les vois, ces cœurs adorables,
Dont les charmes incomparables,
S'attirent les honneurs des Dieux :
La terre tremble, le Ciel tonne,
Il parle, écoutons ce qu'ordonne,
Le souverain maître des Cieux.

Déesse à jamais indomptable,
Regnez sur ces cœurs vertueux,

De

1532 MERCURE DE FRANCE.

De vôte Egide redoutable ,
Couvrez leurs fronts majestueux ;
Vous , poursuit-il , Vierge adorable ,
Dans leur sein auguste , équitable ,
Versez vos celestes douceurs ;
C'est en eux qu'on doit reconnoître ,
Des mortels que le Ciel fit naître ,
Dign de toutes ses faveurs.

Clotho par un decret suprême ,
Leur trame les plus heureux jours ,
La barbare Lachésis même
N'ose en déterminer le cours ;
A ces mots la paix les embrasse ,
Loin d'eux Minerve écarte , chasse
Les soucis , les inimitiez ;
A leur vûë , au fond du Cocyte ,
La discorde se précipite ,
Et l'envie expire à leurs pieds.

Minerve , Apollon , l'Hyménée ,
Chaque Dieu leur départ ses dons ;
Instruite de leur destinée ,
La gloire consacre leurs noms ;

Ah !

Ah ! qu'ils sont dignes des hommages ,
 Dont le Ciel..... mais quels doux présages ,
 Nos vœux seroient-ils accomplis ?
 La chaste Junon les appelle ,
 C'en est fait , & ce grand jour scele ,
 Le glorieux bonheur des Lys.

Déjà vers un Temple où president ,
 La gloire & l'immortalité ,
 L'Hymenée & l'Amour les guident ,
 Suivis de la félicité ;
 Leurs flambeaux d'eux-mêmes s'allument ,
 Partout d'encens les Autels fument ,
 L'Amour épuise son Carquois ;
 Un feu sacré les environne ,
 L'Hymen de Myrte les couronne ,
 Et les Dieux leur donnent leurs voix.

Après de si douces prémices ,
 Peuvent-ils n'être pas heureux ,
 Sous de plus fortunés auspices ,
 Quels cœurs ont pu former des nœuds ?
 Hymen, par ceux dont tu les lies ,
 Que de vertus sont réunies ,

Que

1532 MERCURE DE FRANCE.

Que d'appas divers rassemblez ,
Tous deux sont les portraits fidelles ,
De ces Heros dont les modeles
Ne furent jamais égaletz.

Qu'entens-je ! des saints tabernacles ,
Une voix leur dicte ces mots ,
De vous , dit le Dieu des oracles ,
Doit naître un peuple de Heros :
A vous rendre heureux tout s'empresse ,
Vous avez l'Amour , la jeunesse ,
Les mortels & les Dieux pour vous ;
Et vos vertus vous sont garantes
Des douceurs vives & constantes
Qui suivront des liens si doux.

*Par M. le Comte de Sommerive , Com-
mandeur de l'Ordre de S. Lazare.*



NOU-



*NOUVELLE Lettre de l'Auteur des
Observations sur les Notes de la dernière
Edition des œuvres de Villon.*

J'Ai lû , Monsieur , avec plaisir dans le Mercure du mois d'Avril 1724. la Réponse que vous avez eu intention de faire à mes Observations , inserées dans le Mercure de Fevrier , sur les Notes qui accompagnent vôtre dernière Edition de Villon. L'Auteur des Notes m'étant inconnu , je ne crois pas avoir manqué en rien à ce qui peut lui être dû , soit par son caractère respectable , soit par les ouvrages importants qui sont sortis de sa plume. Je serai toujours très-disposé à lui rendre justice sur tous ces chapitres , sitôt que je les connoîtrai. Je me renferme à continuer de dire , que si l'on avoit retranché des Notes en question , celles qui sont ou vicieuses , ou inutiles , le cahier qu'il vous avoit adressé se seroit trouvé bien réduit. Il y en a quelques-unes de judicieuses & de recherchées , capables d'éclaircir les passages obscurs de l'Auteur , & d'instruire agréablement le Lecteur en l'amusant. Telle est la Note n^o 2. au bas de la page 80. sur le mot , *eschau-*
E de₂

dez, punition ancienne des faux-monnayeurs, & plusieurs autres. J'avoué que mes Observations critiques n'ont pas été fort étendues. Aussi n'est-ce pas mon métier d'en faire, ce n'est pas aussi mon intention. L'affection que je porte à l'ancienne Poësie Françoisé, & le desir d'en voir des éditions correctes, m'engagerent à vous donner lieu de redoubler vos attentions pour perfectionner de plus en plus les Editions que vous meditez des Poëtes des 14. 15. & 16. siècles.

Je vous suis infiniment obligé de l'invitation gracieuse que vous me faites de vous seconder pour l'Edition du Roman de la Rose. Il faudroit être à portée de voir ce que vous avez déjà entre les mains, dont j'espère que vous ne seriez pas avare à mon égard. Je pourrois ensuite vous communiquer mes réflexions. Mon séjour continuel à la campagne m'empêche de suivre l'inclination que j'aurois de concourir avec vous à un ouvrage, qui comme vous le dites fort bien, coûte beaucoup de temps & d'application, sans faire beaucoup d'honneur. Si j'étois possesseur d'anciens manuscrits, ou de plusieurs Editions de ce Poëme, je vous les offrirois de grand cœur. Mais je n'ai pour tout bien qu'un seul exemplaire de l'Edition de Galliot du Pré de l'année

• JUILLET 1724. 1537

née 1531. en lettres Gothiques, avec des Estampes de condition fort commune, ou je me trompe fort, ou cette Edition n'est point conforme à son original. Elle est sans aucune ponctuation, peu exacte, il y a des vers entiers obmis, ainsi que je l'ai reconnu au sens imparfait, & au manque des rimes. Je la regarde comme l'ouvrage d'un Editeur qui a voulu rendre son Auteur plus intelligible, en arrangeant les mots dans un ordre plus conforme à l'usage de son temps, & en substituant des termes plus usitez à d'autres termes plus anciens. La Preface même, qui est une espece d'Apologie de ce Roman, me paroît entierement déplacée.

Ne pouvant donc vous aider de mon travail, oserai-je hazarder quelques avis sur la forme qui me semble la plus avantageuse à donner à vôtre Edition ? je ne dis rien de la beauté du caractère & du papier, ni de l'exacte correction des épreuves, ce qui suppose une ponctuation des plus regulieres, sans laquelle ce Poëme restera inintelligible à plus des deux tiers de ses lecteurs.

Je suivrois d'abord mon manuscrit, puisque les connoisseurs le jugent bon.

Je mettrois à la marge les différentes leçons qui peuvent servir à rendre le sens plus clair ; de maniere cependant que

E ij les

1538 MERCURE DE FRANCE.

les marges ne soient point trop chargées, & je renverrois à la fin de mon livre les autres variations en forme d'errata. Je mettrois au bas des pages des Notes numérotées très-courtes, qui seroient seulement pour expliquer les mots ou ambigus, ou trop anciens, ou détournés à un sens différent du naturel, ou pour rendre le sens complet. En voici un échantillon suivant l'édition de Galliot du Pré.

Cy est le Rommant de la Rose,
Où tout l'art d'amour est enclose,
Maintes gents vont disant que qu'en songes,
Ne sont que Fables & mensonges,
Mais on peult tel songe songer,
Qui pourtant n'est pas mensonger,
Ains est après bien apparent,
Si en puis trouver pour garant,
Macrobe un (1) acteur très-affable,
Qui ne tient pas songer à fable;
Ainçois escript la vision,
Laquelle advint à Scipion.
Quiconques (2) cuyde ne qui die,

(1) Un Auteur.) *Un Historien.*

(2) Quiconques cuydes ne qui die.) *Qui-
conque pense ou dit,*

Que

Que ce soit une (1) mufardie
 De croire, qu'aucun songe advienne, (2)
 Qui voudra, pour fol si me m'en tienne,
 Car quant à moi j'ai confiance,
 Que songe soit signifiante,
 Des biens aux gents, & des ennuytz.
 La raison ? on songe par nuytz.
 Moult de choses couvertement,
 Qu'on voit après apertement.
 Sur le vingtième an de mon âge,
 Au point qu'Amours prend le peage ;
 Des jeunes gents, coucher m'alloye,
 Une nuyt, comme je (3) fouloye,
 Et de fait dormir me convint.
 En dormant un songe m'advint,
 Qui fort beau fut à adviser,
 Comme vous (4) orrez deviser,
 Car en advisant moult me pleut,

(1) Mufardie.) Folie, fausseté, superstition.

(2) Qu'aucun songe advienne.) On doit sous-entendre pour rendre le sens complet, qui soit un pronostique des choses avenir.

(3) Je fouloye.) J'avois de coutume.

(4) Vous orrez.) Vous entendrez.

Et oncques riens au songe n'eut,
 Qui du tout advenu ne soit,
 Comme le songe (1) recençoit.

Vous voyez que je ne fais point de Notes sur Macrobe, sur son Histoire, sur le temps où il a vécu, sur le songe de Scipion, ni sur les autres menues circonstances assez connues des sçavans, & qu'un imitateur ennuyeux des Scholiales Grecs ou Latins ne laisseroit pas échaper pour faire parade d'une vaine science. Les lecteurs de vôtre Edition seront de deux ou trois especes au plus. Les sçavans sont instruits de ces faits, sans qu'il soit besoin de les leur rebattre. Les demi-sçavans se piquent de les sçavoir. Les oisifs & les Dames ne s'en soucient gueres. J'aurois pû sur le mot, *recençoit*, observer qu'il vient du verbe Latin, *Recensere*, dont le veritable sens s'exprime par le verbe François, *raconter*, & qu'il est employé ici par metaphore, & m'étendre fort au long. Mais tout cela ne conduit point à l'intelligence de nôtre Roman que l'Editeur ne doit jamais perdre de vûe. Voilà en peu de mots qu'elle seroit mon idée.

Dans le nombre des Poètes François

(1) Recençoit.) Me l'avoit représenté.

du

JUILLET 1724. 1541

du 15. & du 16. siècle, comptez-vous
M. de S. Gelais qui a été Evêque d'An-
goûleme? Je connois un exemplaire de ses
œuvres, petit *in-folio*, d'un doigt d'é-
pais, de caractère demi gothique. Il y a
plusieurs pieces de Poësie qui meritent
l'approbation des connoisseurs. Le même
volume contient un Journal de l'expedi-
tion du Roi Charles VIII. au Royaume
de Naples, où il se trouve plusieurs faits
curieux & interessants pour l'Histoire de
ce temps-là. On pourroit vous en aider
en cas que vous en eussiez besoin. Je suis,
Monsieur, vôtre très-humble & très-
obéissant serviteur. ***

Ce 30. Juin 1724.

A MADEMOISELLE HEREFORT,
*par M. Vergier, en lui envoyant pour
Bouquet le jour de sa Fête, une boîte de
fleurs 1706.*

Pour vous pourvoir des fleurs qu'on vous
doit en ce jour,

J'ai fait ce que je vois pratiquer par l'Amour,

Lorsque des cœurs il vous offre l'hommage :

Il a beau les trier, & les retrier tous,

E iij

Com-

Comme il n'en peut trouver qui soient dignes
de vous ,

Par leur nombre il vous dédommage.

*LA LA MESME, en lui envoyant le jour
de sa fête pour bouquet une seule fleur
dans une Lettre, 1707.*

S I j'étois aux lieux où vous êtes ,
Lieux que sans doute vous troublez ,
Par mille nouvelles conquêtes
J'aurois par mes soins redoublez ,
Plus de faisceaux de fleurs à vos pieds rassem-
blez ,
Que sous ses pas n'en fait éclore ,
La jeune & la brillante Flore ,
A qui si bien vous ressemblez.
Mais tout ce que peut me permettre ,
Vôtre fatal éloignement ,
C'est de vous présenter une fleur seulement ,
Par la voiture d'une Lettre.
Une fleur, direz-vous ? oh , le bouquet plai-
sant !
N'eut-il pas été plus honnête ;
De passer sous silence & mon nom & ma fête.
Que de les célébrer par si petit présent ? J'en

JUILLET 1724. 1543

J'en conviens, il est vrai, l'offrande est très-commune,

Mais je soutiens que rien eut été moins encor,

Enfin pour nous mettre d'accord,

Rendez-moi fleur pour fleur, par là toute rancune,

Entre vous & moi finira,

Et quand mon S. Jacques viendra,

Dépicquez-vous en ne m'en donnant qu'une,

Qu'à l'oreille amour vous dira.

*LETTRE à Messieurs les Auteurs du
Mercure, au sujet de l'Oedipe
de M. de Voltaire.*

LEs nombreuses Dissertations, Messieurs, qu'on a données au public, dans le temps de la naissance de cette Tragedie, auroient dû me dispenser de faire celle que je prends la liberté de vous envoyer; elle n'entroit point dans mes engagements, mais le nouveau succès que cette Piece vient d'avoir à la dernière reprise, l'a renduë à mes yeux comme nouvelle. Je me flatte, Messieurs, que vous voudrez bien inserer mes

E v réste-

réflexions dans votre Mercure. Si elles ne sont pas aussi utiles par le fond, que celles qu'on a déjà vûes, elles le seront peut-être davantage par la durée. Les brochures peuvent se perdre par laps de temps, mais votre Mercure ira apprendre aux siècles les plus reculez ce qu'on a pensé dans celui-ci. Je tâcherai, autant qu'il me sera possible, de n'être pas l'écho de ceux qui ont écrit avant moi sur une Tragedie qui a disputé de succès avec les plus belles du grand Corneille. Commençons :

Comme l'action principale de cette Tragedie ne commence, à proprement parler, qu'à la fin du troisième Acte ; je ne dirai qu'un mot des précédens. M. de Voltaire ne doit pas m'en sçavoir mauvais gré ; ce défaut, comme il le dit lui-même dans sa cinquième Lettre sur la piece en question, vient plutôt du sujet que de l'Auteur. Le sujet d'Oedipe est tel, qu'il ne peut fournir tout au plus que trois Actes. En voici la raison : Ceux qui en comportent cinq roulent sur une action presente, au lieu que celui d'Oedipe n'a pour objet qu'une action passée. Dans Cinna il s'agit d'une conjuration faite actuellement par Cinna, & pardonnée par Auguste. Dans Phedre les crimes de cette incestueuse Amante ; sçavoir, la
 decla-

declaration d'amour faite à Hypolite, &
 la calomnie intentée contre cette inno-
 cente victime sont commis dans le jour
 où l'action Theatrale commence. Tout se
 passe sous les yeux des spectateurs ; au
 lieu que dans Oedipe l'inceste & le par-
 ricide ont précédé de bien loin le châti-
 ment que les Dieux en font tomber sur
 tout un peuple. Ce châtiment ne cesse
 que par la découverte des crimes, & par
 la punition qu'Oedipe & Jocaste en exer-
 cent sur eux-mêmes, tout innocens qu'ils
 sont. Delà naissent ces hors-d'œuvres
 qu'on honore du nom d'Episode, & qui à
 la faveur de l'Elegie & de la declamation,
 ne font qu'un remplissage froid & étran-
 ger à l'action principale. J'ai crû devoir
 rendre cette justice à M. de Voltaire, ou
 plutôt il a pris soin de se la rendre lui-
 même, se défiant de l'équité de ses criti-
 ques. J'en ai assez pour excuser le vuide
 d'action principale qui règne dans la pre-
 miere moitié de sa Piece. Il auroit pour-
 tant pû mieux inventer & mieux traiter
 son Episode. Philoctete comme l'Auteur
 l'avouë de la meilleure foi du monde,
 semble n'être venu à Thebes que pour
 être accusé ; rien n'est plus léger que le
 fondement des soupçons qui tombent sur
 lui : mais je ne lui passe ni ses fanfaron-
 nes éternelles, ni ses discours peu mesurés

1546. MERCURE DE FRANCE.

rez avec un Roi , qui a pour lui toute la politesse que lui peut permettre la triste situation où il se trouve de défendre un Etranger contre tout un peuple desespéré , & à demi revolté. Je conviens avec M. de Voltaire , & avec Madame Dacier dont il se fortifie en cette occasion , *qu'un homme peut parler avantageusement de soi quand il est calomnié ;* mais cela ne doit pas aller jusqu'à l'insulte faite à une tête couronnée , & cette insulte est d'autant plus blâmable qu'elle est plus déraisonnable. La voici : C'est Philoctete qui parle à Oedipe.

Du meurtre de Laius , Oedipe me soupçonne,
Ah ! Seigneur , est-ce à vous d'en accuser
personne ?

Son sceptre & son épouse ont passé dans vos
bras ;

C'est vous qui recûillez le fruit de son trépas,
Et je n'ai point , Seigneur , au temps de sa
disgrace ,

Disputé sa dépouille & demandé sa place.

Philoctete peut-il dire en termes plus intelligibles que c'est Oedipe qui a tué Laius ? & sur quoi cette grossiere injure est-elle fondée ? sur la succession au Trône de Thebes. Ne diroit-on pas qu'elle est immediate cette succession , & qu'il
ne

JUILLET 1724. 1547

ne falloit que tremper fa main dans le sang de Laius , pour s'emparer & de son Trône & de son épouse ? Peut-on rien voir de plus inconsequent ? Et Oedipe n'auroit-il pas été en droit de répondre à un si mauvais Logicien ? supposé pour un moment que j'aye tué Laius ; ai-je prévu en lui donnant la mort , qu'il viendrait un Monstre qui ravageroit Thebes , que ce Monstre proposeroit un Enigme , que j'en percerois le sens , que le peuple récompenseroit ce trait d'esprit par le don de Jocaste & d'une couronne ? Enfin suis je allé de plein pied , du meurtre de Laius à son Trône , & au lit de son épouse.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur le hors-d'œuvre de cette Piece , dont les derniers Actes nous dédommagent avantageusement des premiers. C'est une justice que toutes les personnes raisonnables doivent rendre à M. de Voltaire , cela n'empêche pourtant pas que ces Actes qui ont fait le succès de la Piece n'eussent pû être plus beaux , & qu'ils n'ayent des défauts essentiels qui ont échappé aux spectateurs à la faveur de l'intérêt qui y regne. Tel est le prestige de la Tragedie , il impose aux plus clair-voyans , & dès qu'on y trouve une situation frappante , on n'examine plus si elle est préparée par l'Auteur.

1548 MERCURE DE FRANCE.

teur, on s'y laisse entraîner malgré le déraisonnable qui la fonde.

J'ai déjà dit que c'est à la fin du troisième Acte que la Piece commence, & c'est par là que doivent commencer mes principales réflexions. Rien n'est plus capable d'inspirer cette terreur qui est l'ame de la Tragedie, que tout ce que dit le Grand Prêtre, interrogé par Oedipe & par le peuple. Voici comment il parle à ce peuple consterné :

Quand vous serez instruits du destin qui l'accable,

Vous fremirez d'horreur au seul nom du coupable :

Le Dieu qui par ma voix vous parle en ce moment,

Commande que l'exil soit son seul châtiment ;

Mais bien-tôt éprouvant un desespoir funeste,

Ses mains ajouteront à la rigueur celeste,

De son supplice affreux vos yeux seront surpris,

Et vous croirez ces jours trop payez à ce prix.

La terreur ne seroit pas grande, si le Grand Prêtre ne parloit que de l'exil du meurtrier de Laius ; mais ce qui doit suivre cet exil est tout-à-fait effrayant, & sur tout pour des gens qui ne sçavent pas

pas que le *desespoir funeste* du coupable se bornera à lui faire arracher les yeux de ses propres mains. Cet exil dont je viens de parler , & qui est *le seul châ-timent* que les Dieux ordonnent, me paroît démentir ce que le Grand Prêtre a dit dans le premier Acte. Voici comment il s'explique , ou plutôt comme il fait parler les Dieux en forme d'oracle :

Le meurtrier du Roi respire en ces Etats ,
Et de son souffle impur infecte vos climats ;
Reconnoissez ce Monstre , & lui faites justice,
Peuples , vôtre salut dépend de son supplice.

Par le mot de *supplice* , on doit entendre la mort , sur tout quand il est opposé au mot de *salut* , & que l'un dépend de l'autre. Cependant les Dieux semblent avoir changé du premier Acte au troisième , sans qu'il se soit rien passé qui ait pû adoucir leur courroux ; on ne comprend rien à cette commutation de peine, de la mort au simple exil. N'est-ce pas que les Dieux ont prévu que *les mains* d'Oedipe , *ajouteront à la rigueur celeste* , & que ce malheureux Roi , en se crevant les yeux , justifiera leur oracle ; puisqu'il en perdra le jour , expression synonyme à perdre la vie. Mais non , les Dieux ont plutôt augmenté le supplice qu'ils

qu'ils ne l'ont adouci ; le Grand Prêtre nous le fait entendre par ce vers qu'il adresse à Oedipe , après lui avoir dit que c'est lui qui est le meurtrier de Laius.

Vous cherchez la mort , la mort fuira de vous.

C'est-là quelque chose de plus cruel que de mourir ; mais s'il est vrai qu'Oedipe cherche la mort , qui l'empêche de la trouver ? Son sort n'est-il pas entre ses mains , & cette même épée qu'il plongera dans ses yeux à la fin de la Piece , ne sçauroit-elle trouver le chemin de son cœur ? On dira qu'il veut vivre pour prolonger son supplice ; mais si cela est , on ne doit pas dire qu'il cherchera la mort ; ne seroit-ce point-là une des fautes que M. de Voltaire dit qu'il doit à Sophocle , en récompense des beautés qu'il a puisées dans son Oedipe , pour lequel il témoigne un mépris un peu trop marqué. Voici encore du Sophocle adopté par M. de Voltaire. C'est le Grand Prêtre qui parle à Oedipe.

**Vous apprendrez bien-tôt votre funeste sort,
Ce jour va vous donner la naissance & la mort,
Vos destins sont comblez , vous allez vous
connoître.**

Malheu-

Malheureux, sçavez-vous quel sang vous donne l'être ?

Entouré de forfaits à vous seul réservez ,
Sçavez-vous seulement avec qui vous vivez ?
O Corinthe ! ô Phocide ! execrable Hyménée ,
Je vois naître une race impie , infortunée ,
Digne de sa naissance , & de qui la fureur
Remplira l'Univers d'épouvante & d'horreur.

Avoüons que ces anciens nous fournissent quelquefois d'assez bonnes choses. Il ne nous reste qu'à les bien mettre en œuvre , & qu'à les placer à propos. Ce que le Grand Prêtre vient de dire à Oedipe commence à lui faire ouvrir les yeux sur le sujet principal de la Tragedie. C'est le meurtre de Laius , dont les Dieux demandent vengeance. Le nom de Phocide lui rappelle un incident de sa vie qu'il avoit oublié. M. de Voltaire se fait une espece de crime de cet oubli. Voici en quels termes il se le reproche. *J'ai été obligé , dit-il , de recourir au miracle pour couvrir ce défaut du sujet.* Mais pourquoi attribué-t'il au sujet une faute qu'il ne doit imputer qu'à lui-même ? pourquoi fait-il dire à Oedipe dans sa belle Scene du quatrième Acte.

Et

Et je ne conçois pas par quel enchantement
 J'oublois jusqu'ici ce grand événement ;
 La main des Dieux sur moi si long-temps sus-
 pendue ,
 Semble ôter le bandeau qu'ils mettoient sur
 ma vue.

Quoi de plus facile en cette occasion
 que d'épargner aux Dieux la façon d'un
 miracle ? Il n'y avoit qu'à supposer dans
 Oedipe un dompteur de Monstres & de
 Brigands, & qu'à mettre sur son compte
 un si grand nombre de combats qu'il en
 auroit oublié quelques-uns du nombre
 desquels le meurtre de Laius auroit été ;
 les Poètes ne sont-ils pas en droit de dis-
 penser l'Heroïsme ? Et celui qui a fait un
 Hercule d'un Philoctète, n'a-t'il pas pû
 faire un Philoctète d'un Oedipe ? Passons
 à l'Acte quatrième, qu'on peut justement
 appeller l'Acte triomphant.

ACTE IV.

M. de Voltaire, aussi scrupuleux sur
 des minuties, qu'il est indulgent sur de
 grandes fautes, se reproche ici de n'avoir
mis d'autre distinction entre le troisième
Acte & le quatrième, que le coup d'archet
qui les sépare. Ce petit défaut n'auroit pas
 été

JUILLET 1724. 1553

été senti, s'il n'avoit pas fait sortir Oedipe pour s'éclaircir. Il n'y avoit qu'à ne lui pas faire dire ces vers.

Suivez-moi ,

Et venez dissiper ou combler mon effroi.

Après ces vers les Spectateurs ont lieu d'être surpris de les voir reparoitre sans s'être instruits de rien. Au reste rien n'est si beau que le tour que l'Auteur fait prendre à Jocaste , pour apprendre à Oedipe ce qui lui est arrivé autrefois. Elle semble ne vouloir què le desabuser de sa trop grande credulité pour les oracles , & le replonge plus avant dans la terreur que le Grand Prêtre vient de lui inspirer. Voilà ce qu'on appelle des coups de maître , dont Corneille même auroit pû être jaloux. Toute cette narration de Jocaste est d'un pathetique admirable ; cependant j'aurois voulu qu'elle la terminât par ce vers.

Et j'ai perdu mon fils , sans sauver mon époux.

Les trois vers suivans sont d'un autre ton. Et la réflexion qu'elle fait faire à Oedipe paroît trop de sang froid pour émaner naturellement de tout ce qui la précède. Les voici ces vers que je trouve déplacez.

Que

Que cet exemple affreux puisse au moins vous instruire ;

Bannissez cet effroi qu'un Prêtre vous inspire,

Profitez de ma faute & calmez vos esprits.

Ce n'est là qu'une répétition de ce qu'elle lui a d'abord dit, & qui a si ingénieusement amené ce grand coup de Theatre. Il semble que la froideur de ces trois derniers Vers ait passé jusques dans le cœur d'Oedipe. Rien n'est plus glacé & plus fade que sa réponse. Voici comme il s'explique.

Après le grand secret que vous m'avez appris,

Il est juste, à mon tour, que ma reconnoissance,

Fasse de mes destins l'horrible confidence.

En verité, s'agit-il icy de rendre confidence pour confidence ? & cela par un motif de reconnoissance ? le rapport effrayant du destin de Jocaste avec celui d'Oedipe. Doit-il laisser debuter ce dernier d'un air si arrangé ? Oedipe apprend à Jocaste que les Dieux lui ont annoncé, comme à elle, qu'il tueroit son pere, & qu'il entreroit dans le lit de sa mere. Il ajoute qu'il a tué un homme dans un étroit passage de la Phocide. Il commence

ce à craindre que cet homme ne soit Laïus; Jocaste en est presque persuadée, avant l'arrivée de Phorbas; mais pour l'inceste & le parricide ils ne sont pas moins soupçonnez d'aucun des deux. On dira que Jocaste, croyant son fils mort, & Oedipe se croyant fils de Polybe, ils doivent vrai-semblablement estre bien éloignez de se croire si proches parens; jusques-là je ne condamne pas leur securité; mais dès que Phorbas a reconnu Oedipe pour le meurtrier de Laïus, ainsi que le Grand-Prêtre vient de l'annoncer de la part des Dieux, doivent-ils s'en tenir là? & se peut-il qu'un Oracle verifié ne leur inspire aucun effroy sur ceux qui leur ont été rendus auparavant, & dont la seule conformité les doit faire trembler? Oüi, sans doute, le meurtre de Laïus commis par la main d'Oedipe, doit lui faire craindre qu'il n'ait trempé cette main criminelle dans le sang de son propre pere. Et Jocaste apprenant qu'Oedipe a tué Laïus qui devoit mourir de la main de son fils, doit commencer à croire que cet Oedipe pourroit bien estre ce fils parricide; mais je suis fils de Polybe, dira Oedipe; mais mon fils est mort, dira Jocaste: eh qui répondra à Oedipe qu'il est véritablement fils de Polybe? eh! qui assurera Jocaste que son
fils

1556 MERCURE DE FRANCE.

fils n'aura pas été épargné par celui qu'elle
 avoit chargé du soin de sa mort? Une sup-
 position de part & d'autre, & une pitié na-
 turelle sont des événemens trop ordinai-
 res pour pouvoir tenir un moment contre
 des Oracles aussi circonstanciés que ceux
 qui ont été rendus à Jocaste & à Oedipe.
 Ajoutez à cela tout ce que le Grand-Frê-
 tre vient de leur annoncer dans le troi-
 sième Acte. N'a-t-il pas dit à Oedipe,
 que ses destins sont comblez? qu'il va se
 connoître? qu'il ne sçait, ni qui il est,
 ni avec qui il vit? n'a-t-il pas prononcé
 les mots terribles de Corinthe, de Phoci-
 de, & d'exécrable hyménée. Pour peu
 que Jocaste & Oedipe se rappellent tous
 ces Anathêmes, ne seront-ils pas à demi
 convaincus? peut-estre en ont-ils perdu
 la memoire; mais les Spectateurs s'en
 souviennent, & la piece est finie pour
 eux. Passons au cinquième Acte.

A C T E V.

Ce cinquième Acte est assez bien or-
 donné, le plus grand défaut que j'y trou-
 ve, est celui d'estre superflu, comme je
 crois l'avoir prouvé; mais en supposant
 pour un moment avec l'Auteur qu'Oe-
 dippe n'est pas convaincu de parricide, je
 ne le trouve gueres moins beau que le
 quatrième. La maniere dont l'Auteur fait
 revenir

JUILLET 1724. 1557

revenir Phorbas sur la Scene est un peu forcée , mais le motif de generosité qui occasionne ce retour , est digne d'un grand Roy. Voici comment Oedipe s'exprime :

Faites venir Phorbas ; c'est son Roy qui l'en prie ,

Auteur de tous ses maux , c'est peu de les venger ,

C'est peu de m'en punir , je dois les soulager :

Il faut de mes bontez lui laisser quelque marque ,

Et descendre du moins de mon Trône en Monarque.

Après ce premier ordre , Oedipe en donne un second , qui est de faire avancer un Etranger qui vient de Corinthe , & qu'on a déjà annoncé à la fin du quatrième Acte ; il me semble qu'il auroit mieux valu ne l'annoncer qu'au cinquième , & qu'Oedipe a témoigné trop peu d'empressement à voir un homme qui vient lui apporter des nouvelles de son pere. L'Etranger est introduit , & c'est ce même Icare à qui Phorbas a remis autrefois l'enfant que Jocaste lui avoit ordonné de faire perir. Icare annonce la mort de Polybe à Oedipe , qui en est d'abord frappé ; mais il en est consolé un moment

1558 MERCURE DE FRANCE.

moment après , par la pensée que cette mort le met à couvert du parricide dont les Dieux l'ont menacé. On ne sçauroit mieux excuser ce défaut de tendresse filiale , que le fait M. de Voltaire par la bouche du prétendu fils de Polybe.

O Ciel ! & quel est donc l'excès de ma misère ,

Si le trépas des miens me devient nécessaire ,

Si trouvant dans leur perte un bonheur odieux ,

Pour moi la mort d'un pere est un bienfait des Dieux !

Oedipe n'ayant plus de parricide à craindre , est prêt à partir pour Corinthe. Ceci merite quelque reflexion. N'a-t-il que le parricide à redouter , les Dieux ne l'ont-ils pas menacé d'un inceste abominable ? la mere est-elle morte , où est-elle encore en vie ? pourquoi ne nous l'a-t-on pas appris ? car enfin , si elle est morte , cette mort donne un démenti aux Dieux sur une moitié de leur Oracle , qui doit ôter toute crédulité pour l'autre ; & si elle est encore en vie , Oedipe doit se faire un plaisir de convaincre les Dieux d'imposture sur toutes les deux parties de ce même Oracle , qui l'a seul contraint à s'exiler de sa patrie.

Icare

Icare apprend à Oedipe , qu'il ne doit plus prétendre au Trône de Polibe , qu'il n'est point son fils ; que ce Roy mourant l'a desavoué , ne l'ayant adopté que par nécessité & pour se rendre plus recommandable à ses sujets , en leur faisant voir un successeur. Oedipe frappé de cette nouvelle , qui commence à l'éclairer sur son sort , demande à Icare de qui il est donc fils ; Icare lui répond, qu'il fut autrefois remis entre ses mains sur le mont Cytheron, par un homme qui avoit été chargé de le faire perir ; nouveau sujet de frayeur pour Oedipe. Enfin Phorbas arrive ; Icare le reconnoît pour celui qui lui a remis Oedipe , & qu'il croit son pere . Il y a ici une espece de contradiction ; Icare un peu plus haut vient de dire à Oedipe , en parlant de Phorbas qu'il croit mort :

Le Ciel vous a ravi peut-être

Le seul qui connoissoit le sang qui vous fit naître ;

Et ce même Icare voyant Phorbas , & le reconnoissant , s'écrie :

Vos destins sont connus , & voilà votre pere.

Je sçais qu'en remontant encore plus haut , Icare a parlé le même langage. Voici ses propres termes

F. Un

Un Thébain qui se dit vôt're pere ,

Exposa vôt're enfance en ce lieu solitaire.

Mais quelle apparence y avoit-il , que Phorbas se dit pere d'un enfant qu'il alloit exposer ? se declare-t-on parricide de gayeté de cœur ; & quand Phorbas auroit été capable de faire un aveu si honteux & si peu vrai-semblable , Icare auroit-il dû l'en croire ? ou plutôt n'auroit-il pas dû le regarder avec exécration , & témoigner en le revoyant toute l'horreur que devoit lui inspirer la presence d'un pere si dénaturé ? pourquoi donc M. de Voltaire fait-il dire en cet endroit à Icare, parlant à Oedipe , & lui montrant Phorbas :

Vos destins sont connus , & voilà vôt're pere.

J'entrevois ici une puerilité dont je n'ose soupçonner M. de Voltaire. Il semble qu'il ne fasse passer Phorbas pour le pere d'Oedipe , que pour donner une mauvaise explication à l'Oracle qui menace ce malheureux fils du parricide. Voici comment il le fait parler :

O sort qui me confond ! ô comble de misere !

JUILLET 1724. 1581.

A Phorbas.

Je serois né de vous ! le Ciel auroit permis
Que vôtre sang versé....

Ce *sang versé* est une espèce de parricide. Je conviens que M. de Voltaire peut ne l'avoir pas pris dans ce sens ; mais quand il l'auroit fait , il auroit cela de commun avec un grand Maître ; c'est Corneille , qui dans la même Tragedie croit remplir l'Oracle de Delphes , en faisant qu'Oedipe se creve les yeux , tandis que cet Oracle demande que le sang de Laius fasse son devoir. C'est en effet donner du sang pour du sang qu'on demande ; mais d'une maniere bien differente de celle que les Dieux doivent vraisemblablement designer.

Il est temps de finir mes reflexions critiques : Phorbas apprend à Oedipe qu'il est fils de Laius & de Jocaste ; Oedipe l'annonce à Jocaste ; il se creve les yeux , & Jocaste se poignarde : voilà la catastrophe. M. de Voltaire auroit pû nous y conduire par une autre route , qui auroit tenu plus long-temps les Spectateurs suspendus : pour moi , vòici en peu de mots comment je m'y serois pris.

J'aurois absolument ôté dans le quatrième Acte la confidence reciproque. Je

F ij me

me serois contenté de celle de Jocaste. Je n'aurois fait dire à Oedipe que ce qui concerne le meurtre de Laius, & j'aurois retranché ce que M. de Voltaire lui fait annoncer par les Dieux, avant que de partir de Corinthe. Le quatrième Acte n'y auroit presque rien perdu, & le cinquième Acte y auroit beaucoup gagné. C'auroit été dans ce cinquième Acte que Icare lui auroit annoncé pour la première fois, que Polibe l'avoit exilé de Corinthe, parce que les Dieux lui avoient prédit qu'il seroit inceste & parricide. De quelle terreur Oedipe n'auroit-il point été frappé à cette nouvelle, en se rappelant l'affreuse confidence que Jocaste lui avoit faite dans le quatrième Acte ? Cependant cette terreur n'auroit pas encore été à son comble ; il auroit toujours pu se flatter qu'il ne sçauroit estre parricide, puisque son pere étoit mort, sans que les Dieux eussent employé sa main à son trépas. J'aurois plus fait ; Icare n'auroit pas déclaré à Oedipe que Polibe l'a desavoué pour fils en mourant ; il auroit invité ce cher Eleve à aller prendre possession d'un Trône qui l'attendoit, à quoi Oedipe auroit répondu : non, il n'est pas encore temps d'aller regner, puisque ma mere vit encore ; les Dieux se sont trompez sur le parricide ; je veux qu'ils

JUILLET 1724. 1563

qu'ils se trompent encore sur l'inceste ;
& je n'irai régner qu'après la mort de ma
mere : ç'auroit été , pour lui ôter cette
crainte frivole, qu'Icare lui auroit appris,
qu'il n'étoit fils du Roy ni de la Reine-
de Corinthe. Tout le reste de la Piece
auroit subsisté. Je ne sçais si cette idée
n'est pas susceptible de critique ; mais
tous ceux à qui je l'ai communiquée ,
l'ont trouvée assez juste pour m'engager
à en faire part au public. Je n'ai pas
beaucoup de vanité à en tirer ; rien n'est
plus facile que d'ajouter aux choses in-
ventées.

On doit expliquer les deux Enigmes
du premier Volume de Juin par le *Ver-
luisant* & le *Tourne-broshe*.

Le Sonnet énigmatique en Bouts-Ri-
mez , page 1297. du second Volume ,
regarde l'Enigme même , & le mot de
l'Enigme du même Volume , page 1368.
c'est la *Nefle*.



::***:***:***:***:***:***:***:***

E N I G M E.

DE ceux qui par mon nom sçavent me re-
connoître ,

Les uns ne m'ont point vû ; d'autres par la fe-
nêtre

Ne m'ont vû qu'en passant ; tout le monde la
nuit

Me connoît aussi-bien que quand le Soleil
luit.

Rien ne vous paroît plus contraire ,

Que grand sujet de joye & grand sujet de
deuil ,

Ils ne different pourtant guere ,

Chez moi qui du berceau m'occupe & du cer-
cueil.

Cela s'appelle estre volage ;

C'est ma profession ; ma propre qualité ;

Et pour passer de l'une à l'autre extrémité ,

Un seul instant , pas davantage.

Les Camps ne me virent jamais ;

Mais quoyque faite pour la paix ,

Je suis néanmoins le partage ,

D'un vainqueur distingué dans le temps du
pillage.

AU-

JUILLET 1724. 1565

AUTRE ENIGME.

DE moy , quand je suis seul, on ne peut
faire employ,

C'est pour cela qu'on m'associe ,

Avec certaine compagnie ,

Dont le plus petit membre est encor plus que
moy ,

Je suis pourtant de bonne escorte :

Par le puissant effet d'un talent singulier ,

Avec mes compagnons quand je vais le der-
nier ,

La troupe en est neuf fois plus forte.



BONS MOTS, &c.

Monsieur A. racontoit ses exploits,
& parloit de son merite & de ses
bonnes fortunes , à M. l'Abbé B. qu'il
connoissoit peu. Ce dernier fatigué de ses
longs discours, le quitta brusquement , &
le laissa assis sur un banc du Luxembourg
avec un jeune Avocat , qui demanda son
nom à M. A. Je ne le connois pas par
son nom , répondit-il. Je le croyois hom-
me d'esprit , mais je ne pense pas qu'il

F iiij sçache

ſçache ouvrir la bouche. Oh ! pardonnez-moy , reprit l'Avocat , car je l'ai vû bailler plus de ſix fois.

M. L. C. Professeur de Rhétorique au College Mazarin , faiſoit des Vers Latins excellemment. En parlant d'un de ſes Eco-liers qui en faiſoit fort bien auſſi , il eſt un peu fou , dit-il , mais ſ'il vouloit , il feroit des Vers mieux que moi. Ah ! Monsieur, reprit modeſtement l'Ecolier , je n'en ferai jamais ſi bien que vous.

Poſſeſſio valet. Un Pauvre ne man-quoit point tous les Samedis , d'aller chercher un pain qu'on lui donnoit par charité chez un Bourgeois. Il fut pour- tant deux Samedis conſecutifs ſans aller chercher ſon aumône. Le Samedi d'a-près il ſe preſenta , & on lui donna un pain , mais il le refuſa & en voulut avoir trois. Le Bourgeois informé de la diſ-cuſſion , fit venir le Mendiant, demandeur d'arrerages , & lui dit : mon ami , ap-porte-moi l'original du contrat d'obliga- tion , par lequel je te dois une rente d'un pain par ſemaine , & je te payerai une année d'avance ; mais juſqu'à ce temps- là ne compte pas d'avoir un ſeul mor-ceau de pain chez moi.

Fadhel

Fadhel Ben Jahia , étoit un des principaux Seigneurs de la Cour du Calife* Hüroun Al Raschid , & son frere de lait. Il étoit également superbe & liberal. Un de ses amis les plus familiers , lui demandant un jour la cause de cette fierté, dont il accompagnoit toujours sa magnificence , il lui répondit : J'ai pris ces deux qualitez d'Amarah Ben Hamzah , lequel les possédoit toutes deux en un haut degré ; je les admirai , & comme elles firent une forte impression sur mon esprit, je l'ai imité , & l'habitude a produit en moi l'effet d'une seconde nature.

Une des principales actions , d'Amarah , poursuivit Fadhel , & qui m'est le plus demeurée dans l'esprit , est celle-ci : Mon pere Jahia , ayant un Gouvernement dans le premier état de sa fortune , le Vizir qui n'étoit pas de ses amis , voulut qu'il envoyât au Tresor Royal les deniers de sa Province avant qu'ils eussent pu estre recueillis ; mon pere ayant fait un effort , & cherché dans la bourse de tous ses amis , ne put jamais faire a somme que l'on lui demandoit à beaucoup près.

* C'est celui que nos Historiens appellent Aaron , Roy des Sarrazins & de Perse , qui fit des presens à Charlemagne , &c.

F y Dans

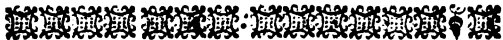
Dans cette extrémité où il s'agissoit de sa fortune, il songea qu'il n'y avoit qu'Amarah qui put le secourir, quoique ni lui ni moi, nous ne fussions pas trop avant dans ses bonnes graces. Cependant la necessité obligea mon pere de m'envoyer lui représenter le besoin d'argent, dans lequel il se trouvoit dans une occasion si pressante. Je me transportai donc chez Amarah, que je trouvai assis sur une estrade élevée, & appuyé sur quatre coussins; je le saluai d'en-bas, sans qu'il ouvrît la bouche pour me dire un seul mot; & bien loin de me faire aucune civilité, il tourna le visage vers la muraille, & à peine me regarda-t-il.

Je lui fis cependant les complimens de mon pere, & lui representai de sa part ce qu'il m'avoit ordonné. Il me laissa debout fort long-temps sans réponse, puis me dit seulement: Je verrai. Après cette réponse je me retirai sans esperance de rien obtenir, & je n'osai pas même retourner si-tôt chez mon pere, n'ayant qu'une mauvaise réponse à lui porter. Cependant ayant quelque temps après pris le chemin du logis, & trouvé des mulets chargez à la porte, je fus fort surpris d'apprendre que c'étoit l'argent qu'Amarah avoit envoyé.

Pour finir l'Histoire, mon pere ayant
reçu

JUILLET 1714. 1569
 reçu peu après l'argent de la Province ,
 le fit porter chez Amarah , & m'ent-
 voya pour lui faire de grands remercie-
 mens de sa part ; mais lui, ayant appris ce
 que c'étoit , il me dit comme en colere :
*Suis-je le Banquier de vôtre pere ? em-
 portez-moi cet argent hors de chez moi ,
 & Dieu vous conduise.*

Ce trait est tiré du *Nighiariſtan* , Ou-
 vrage celebre chez les Orientaux , &
 qui ſe trouve dans la Bibliotheque du
 Roy. Il contient l'Histoire de pluſieurs
 grands Perſonnages , & quelques Trai-
 tez de Morale. C'eſt le Plutarque des
 Mahométans.



C H A N S O N.

SUr le vuide & le plein des Sçavans l'autre
 jour ,

Avec beaucoup de peine expliquoient leur
 penſée.

Gregoire étoit preſent : la troupe embaraf-
 ſée ,

Conjure le Buveur de parler à ſon tour :

Auſſi-tôt Gregoire decide :

Mefſieurs , dit-il , je veux & le vuide & le
 plein ,

F vj Le

1570 MERCURE DE FRANC

Le vuide , quand mon verre est rempli de bon vin ,

Et le plein quand mon verre est vuide.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

NOUVELLES LITTERAIRES, des beaux Arts , &c.

DISSERTATIO MEDICA inauguralis ,
&c. *Dissertation où l'on prouve par
experience , la verité des contre-coups
dans les fractures du crane.* Par Henry
Sigismond Stofsch. *A Strasbourg, de l'Im-
primerie de J. H. Heitzius. 1722. in 4.
de 32. pages.*

) LA LIGUE, ou HENRY LE GRAND,
Poëme Epique. *Par M. de Voltaire.*
Avec des Additions & un Recueil de
Pieces diverses du même Auteur. *A
Amsterdam, chez J. Fr. Bernard. 1724.
in 12. de 196. pages; sans compter 5.
pages de notes abregées des principaux
evenemens de la Ligue, pour servir à
l'intelligence du Poëme.*

Nous avons déjà parlé assez au long de
l'Ouvrage de M. de Voltaire. A l'égard
des Poësies diverses qu'on donne ici, &
qu'on dit être de ce Poëte, elles con-
sistent en l'Ode qu'il fit en 1714. pour
le

JUILLET 1724. 1571

le Prix de l'Académie, en trois Epîtres, au Maréchal de Villars, à la Marquise de Gondrin, & au Cardinal du Bois. En d'autres Pieces de Vers à M. l'Abbé Servien, à M^{lle} de M... à M^{lle} Duclos, à M^{lle} le Couvreur, à M. Gervasi; enfin en divers morceaux, comme le Biribi, le Banquet, le Cadenat, le Cocuage, le Parnasse, un fragment de la Tragedie d'Artemire, &c.

LA SCIENCE des personnes de la Cour, de l'Epée, de la Robe, *du sieur de Chavigni*, dans laquelle, outre les matieres contenues dans les éditions précédentes, on trouve une instruction plus ample sur la Religion, l'Astronomie, la Chronologie, la Geographie, la Guerre, les Fortifications, le Blason & les Fables. Ouvrage tout nouveau, augmenté dans cette sixième édition de divers Traitez d'Histoire, tant generale que particuliere, de Logique, de l'interest des Princes, du Droit Privé & Public, du Manège, des Maximes de Cour, & de plusieurs Tables Chronologiques, le tout amené jusqu'à présent. *Par M. de Linnieres, Docteur en Droit.* A Amsterdam, chez l'Honoré & Chastelain 1723. 4. vol. in 12.

CON-

1572 MERCURE DE FRANCE.

CONFÉRENCES sur les Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année. Par M. du Bos, Doyen de l'Eglise Cathédrale de Luçon, & Auteur des Conférences de Luçon, dédiées à Madame l'Abbesse de Chelles. *A Paris, chez Alexis de la Roche & Philippe Lottin. 1724. in 12.*

ESSAY d'une Ecole Chrétienne, &c. *A Paris, chez Lottin, 1724. in 18.*

INSTRUCTIONS courtes & familières pour tous les Dimanches & les principales Fêtes de l'année. Par M. Lambert, 3. édition, chez le même.

- JUGEMENS DES SÇAVANS sur les principaux Ouvrages des Auteurs. Par Adrien Baillet, revûs, corrigez & augmentez par M. de la Monnoye, de l'Académie Françoisse. A Paris, chez Ch. Moëtte, rue de la Bouclerie, 1722. 7. vol. in 4. d'environ 500. pages chacun.

RECUEIL de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Académie Françoisse pour les Prix de l'an 1723. avec plusieurs Discours qui ont esté prononcez dans l'Académie en différentes occasions. *A Paris, chez J. B. Coi-*

JUILLET 1724. 1573
Coignard. in 12. de 372. pages.

TRAITE' de la Difference des Temps & de l'Eternité, traduit de l'Espagnol, avec des Regles pour conduire l'esprit à la perfection chrétienne. *A Paris, chez Etienne Ganeau, rue S. Jacques.* 1724. in 12. de 308. pages.

HISTOIRE du Martyre de S. Martial, avec une Instruction sur les Reliques des Saints. *A Paris, chez G. Martin* 1723. in 12.

VETERA ANALECTA, &c. *Analectes* du Pere Mabillon, nouvelle édition, &c. *A Paris, chez Monlalan, Quay des Augustins.* 1723.

HISTOIRE ET PLAISANTE CHRONIQUE de Petit-Jehan de Saintré, de la jeune Dame des Belles-Cousines, sans autre nom nommer, avec deux autres petites Histoires de Messire Floridau, & de la belle Ellinde, & l'Extrait des Chroniques de Flandres; Ouvrage enrichi de Notes Critiques, Historiques & Chronologiques; d'une Preface sur l'origine de la Chevalerie & des anciens Tournois, & d'un Avertissement pour l'intelligence de l'Histoire. *A Paris, au Palais,*

1574 MERCURE DE FRANCE.

lais, chez Pierre Huet. 1724. 3. vol. in 12. faisant en tout 757. pag. sans l'Avertissement, la Preface & les Tables.

USAGES DE L'EGLISE GALRICANE,
contenant les Censures & l'Irregularité,
&c. *A Paris, chez Mariette, rue saint
Jacques. 1724. in 4. de 832. pages.*

M. Muratori, Bibliothequaire du Duc
de Modene, si connu dans le monde
litteraire par son sçavoir & par son me-
rite, nous a fait l'honneur de nous en-
voyer une brochure d'environ vingt pa-
ges d'impression, qui contient l'Histoire
en abrégé, & le plan de son grand Ou-
vrage sur les Ecrivains de l'Histoire d'I-
talie, entreprise à peu près semblable
à celle de M. du Chesne sur les Historiens
François, qui est continuée par les RR.
PP. Benedictins. Voici le titre general
de l'Ouvrage de M. Muratori, qui est
presque suffisant pour en donner une
idée exacte.

RERUM ITALICARUM SCRIPTORES
ab anno Æra Christiana 500. AD 1500.
quorum potissima pars nunc primum in
lucem prodit ex Ambrosiana præsertim,
atque Estensis Bibliotheca codicibus. LU-
DOVICUS - ANTONIUS MURATORIUS,
Sc-

JUILLET 1724. 1575

Serenissimi Ducis Mutinae Bibliotheca Praefectus collegit, ordinavit & Praefationibus auxit, nonnullos ipse, alios vero Mediolanenses Palatini Socii ad Manuscriptorum Codicum fidem exactos, summoque labore ac diligentia castigatos, variis Lectionibus, & Notis tam editis veterum Eruditorum, quam novissimis auxere. ADDITIS AD plenius operis, & universae Italicae Historiae ornamentum, novis Tabulis Geographicis, & variis Langobardorum Regum, Imperatorum, aliorumque Principum Diplomatis, quae ab ipsis Autographis describere licuit, vel nunc primum vulgatis, vel emendatis, necnon antiquo characterum specimine, & figuris aeneis cum Indice locupletissimo, MEDIOLANI 1723. Ex Typographia Societatis Palatinae.

Comme il n'y a encore de cet Ouvrage que deux Volumes d'imprimez, nous nous contenterons de donner ici l'abregé de ce qu'ils contiennent, tel qu'il se trouve à la fin de la brochure dont nous venons de parler.

« *SCRIPTORES RERUM ITALICARUM,*
« qui primis duobus editis Tomis continentur.

TOMO

T O M O I.

Præmittitur Tabula Geographica Italiae antiquæ à Palatinis Mediolanensibus Sociis noviter descripta «

HISTORIA MISCELLA ab incerto Auctore confarcinata complectens Eutropii Historiam Romanam , quam Paulus Diaconus multis additis , rogatu Adelbergæ Beneventanæ Ducis , a Valentiani Imperio usque ad tempora Justiniani deduxit, &c. «

JORDANIS, seu JORNANDIS Historia de Getarum sive Gothorum origine & rebus gestis , &c. «

PROCOPII Cæsariensis Historiarum sui temporis de bello Gothico libri IV. &c. « accessit Hugonis Grotii Explicatio Nominum & Verborum Gothicorum, Vandalicorum, ac Langobardicorum. «

EXCERPTA ex AGATHIÆ Historia Hungarum Grozio Interprete. «

PAULI WARNEFRIDI Langobardi filii Diaconi fori Juliensis de Gestis Langobardorum libri VI. &c. «

T O M O I I.

AGNELLI , qui & Andreas Abbatis sanctæ Mariæ ad Blachernas , & sancti Bartholomæi Ravennatis liber Pontificalis , &c. «

His-

JUILLET 1724. 1377

» HISTORIA PRINCIPUM LANGOBARDORUM, quæ continet antiqua aliquot opuscula de rebus Langobardorum, &c.
» EPITOME CHRONICORUM CASSINENSIIUM Auctore, ut fertur, *Anastasio Bibliothecario*.

» ANONYMI carmen Panegyricum de laudibus Berengarii Augusti.

» LIUTPRANDI primum Diaconi Ticinensis, demùm Episcopi Cremonensis Historia, ejusque Legatio ad Nicephorum Phocam Imperat. cum Notis *Henrici Canisii*.

» ANNALES REGUM FRANCORUM à tempore, quò Carolo Martello defuncto, Carlomannus, & Pipinus fratres Regnum adepti sunt, usque ad annum 882. ex Codice vetustissimo Monasterii sancti Bertini, quorum exemplar curâ Rev. *P. Eriberti Rosveidi* Societ. Jesu, descriptum est, & à Joanne Bollandò ejusdem Societ. Antuerpiâ transmissum. Accessit Appendix alterius Scriptoris ab anno 883. usque ad 900. quam post Annales Fuldenses ex *Marquardo Frebero* edidit *Andreas du Chesne* Tomo II. *Historiæ Francorum*.

Après avoir remercié M. Muratori de son obligeante attention à nôtre égard, il ne nous reste plus qu'à lui souhaiter,
comme

1778 MERCURE DE FRANCE.

comme nous faisons , pour l'avantage particulier de l'Italie , & pour l'intérêt général de la République des Lettres , assez de vie & de santé pour conduire heureusement jusqu'à sa perfection , une entreprise si utile & si considérable.

On mande de Londres qu'un Cabaretier d'auprès de Windsor , ayant été mordu d'un chien enragé , fut quelques jours après plongé dans la Mer , mais que cette précaution , ni les remèdes qu'on lui a donnés depuis n'ont produit aucun effet , étant mort enragé en peu de jours.

On mande aussi que le Duc de Bedford & sa sœur Myladi Marie , qui ont eu la petite verole par insertion , en sont parfaitement guéris ; mais que la Duchesse , leur mere , qui l'a gagnée naturellement près d'eux , en est morte le 10. Juillet.

Le Chevalier d'Albert , Officier des Vaisseaux du Roi , au département de Toulon , appliqué depuis long temps à trouver l'Art de perfectionner la navigation , par rapport aux *longitudes* , est enfin parvenu à inventer une methode sur ce sujet , qu'il est venu presenter à M. le Comte de Maurepas , Ministre & Secrétaire

J U I L L E T 1724. 1579

taire d'Etat de la Marine. Cette methode ayant été renvoyée à M. l'Abbé Bignon , President de l'Académie Royale des Sciences , a été examinée par M^{rs} Cassigny , Maraldy & de Lagny de cette Académie, qui avoient été nommez pour cela, & sur le raport qu'ils en ont fait à la Compagnie, on a trouvé que la methode étoit ingenieuse , aussi-bien que les moyens dont il doit se servir pour parvenir à sa découverte ; surquoi l'Académie a jugé qu'elle meritoit d'être mise en pratique , pour sçavoir le point de précision qu'on en peut attendre.

L'approbation d'une Académie si celebre doit extrêmement flater le Chevalier d'Albert , & lui faire même concevoir des esperances favorables pour le succès, dans l'épreuve qu'il doit faire , & à laquelle on l'admettra incessamment.

Personne n'ignore les avantages d'une pareille découverte , si elle peut avoir lieu , & on l'a toujours regardée comme un objet d'une si grande consequence , que l'on a promis des récompenses considerables à celui qui seroit assez heureux pour la faire.

Dans tous les temps , les plus grands Geometres & Astronomes ont tenté de découvrir une methode de déterminer les longitudes , tant sur terre que sur Mer.

La

1580 MERCURE DE FRANCE.

La découverte des Satallites de Jupiter & de Saturne, qui est dûë aux celebres M^{rs} Huigens & Cassini, leur a servi à donner des methodes, par le moyen desquelles on détermine avec toute la précision possible en ce genre, les longitudes sur terre: pour ce qui est des methodes que l'on suit pour déterminer les longitudes sur Mer, quoiqu'elles ayent été rendûes moins fautives par les découvertes modernes, elles sont encore fort éloignées de leur perfection, ce qui a fait présumer que cela devoit être difficile au point de la croire presque impossible; cependant M. le Chevalier d'Albert, en convenant de la difficulté, pense aussi que la connoissance dont il s'agit est trop nécessaire pour devoir être de la nature de celles qu'on ne sçauroit jamais découvrir, & il croit que si on n'en est point encore venu à bout, c'est que ceux qui se sont attachez à cette recherche, étant prévenus qu'elle devoit être bien au-dessus des genies ordinaires, se sont crûs obligez d'avoir recours à des moyens si élevez, qu'ils se sont mis par là hors d'état d'atteindre le but qu'ils avoient en vûë; pour lui il a pensé differemment, & il a crû que les plus simples seroient les meilleurs; en effet, ceux dont il prétend se servir sont de cette espee, & il se

se flatte avec leur secours, en mettant les choses au pis, de trouver tout au moins une façon de naviguer beaucoup plus juste, qu'on n'a encore fait, & qui donnera peut-être lieu à des esprits plus éclairés de porter à la perfection ce qu'on a cherché jusques ici avec si peu de succès.

Nous avons donné dans le Mercure du mois de Septembre 1723. la Description d'un Tableau & d'une Estampe, qui représentent le Parnasse François, Monument que M. Titon du Tillet, cy-devant Capitaine de Dragons, & Maître-d'Hôtel de Madame la Dauphine, mere du Roi, aujourd'hui Commissaire Provincial des Guerres, a faite executer en Bronze, & élever A LA GLOIRE DE LA FRANCE ET DE LOUIS LE GRAND, & à la mémoire immortelle des illustres Poètes & Musiciens François, suivant l'Inscription gravée sur la Baze du piedestal de ce Groupe. Il est de nôtre devoir d'instruire le public que toutes les Estampes ayant été distribuées en très-peu de temps à tout ce qu'il y a de gens de distinction & de goût, à la Cour, & à la Ville, on n'a pu refuser à l'empressement du Public une seconde impression de la Planche de ce beau Parnasse, & c'est ce qui vient d'être

heu-

heureusement executé par les soins du même M. Titon , avec quelque petite augmentation , qui rend l'ouvrage encore plus précieux & plus parfait.

Le Vendredi sept Juillet M. l'Abbé Fourmont , Professeur Royal en Langue Syriaque & M. de la Curne de Sainte Palaye furent élus par l'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres pour remplir deux places d'associez , vacantes dans cette Académie. Ces deux places étoient celles de M^{rs} Boivin le cadet & Morin , choisis pour remplir les deux places de Pensionnaires , vacantes , l'une par la mort de M. Boivin l'aîné , & l'autre par la veterance de M. l'Abbé Anselme. Le Mardi onze du même mois l'élection de ces deux associez fut confirmée par le Roi. M. l'Abbé Fourmont est frere de M. Fourmont , Professeur Royal en Langue Arabe. L'un & l'autre sont actuellement occupez au grand Dictionnaire Chinois , dont il y a déjà près de quarante mille caracteres gravez. Ce sont ces mêmes Messieurs Fourmont qui ont expliqué le manuscrit envoyé par Sa Majesté Czarienne , dont l'Histoire est rapportée dans le Journal des Sçavans du mois de Juin dernier.

Nous

JUILLET 1724. 158.

Nous croyons faire plaisir au Public , & principalement aux curieux des Ouvrages en vernis de la Chine & du Japon , en faisant connoître le sieur Martin , demeurant à Paris , rue de Grenelle , vis-à-vis la rue du Pelican. Cet excellent & unique Ouvrier imite & surpasse souvent ce qu'on voit de plus riche , de plus éclatant , & de plus parfait dans les ouvrages unis & en relief dans le goût de la Chine , & des anciens Japonois. Il fait des dessus de Tabatieres en or , en argent , avec de la nacre de Perle , & des ornemens de relief , d'un fini & d'une recherche admirable. On voit chez lui des Cabinets , Armoires , Tables & encognures , en Laque noire & rouge , & en avanturine , avec des figures , maisons , paysages , & animaux de relief ; des Cabarets , carrez de toilette , & autres ouvrages dans le même goût , & à toute sorte de prix , pour les Marchands & pour les particuliers qui ne veulent pas se jeter dans la dépense. Il a entrepris un grand & magnifique ouvrage , dont on donnera une Description détaillée , pour faire connoître à quel point de perfection sont montez les beaux Arts en France dans ces derniers temps.

Le sieur Daudet a donné depuis peu

G un

584 MERCURE DE FRANCE.

un memoire à la Cour , contenant le nouveau projet de construire un pont brisé & très-solide qui peut convenir sur toutes sortes de rivières. L'Auteur prétend qu'on peut faire passer dessus en même temps plusieurs Carosses & Charettes à la fois , & en très-peu de temps , qu'on peut l'allonger & le racourcir , à proportion que la riviere augmentent ou diminuë , qu'il s'abaisse & s'élève facilement , qu'on peut l'ôter & le remettre sans embarras , qu'il n'interrompt jamais le cours des eaux , ni le passage des bateaux. L'Auteur ajoute que des ponts construits sur son modele seront utiles au Public , apporteront un revenu considerable au Roi , ne coûteront pas beaucoup & dureront long-temps.



SPECTACLES.

LE sieur de Mogni qui a été de la troupe des Comediens du Roi , joua le 2. de ce mois pour la deuxième fois le rôle du Marquis de Lorgnac , dans la Comedie de la *Comtesse d'Orgueil* , de T. Corneille , & il fut beaucoup applaudi.

Le 3. le sieur Duchemin , jeune homme , fils du sieur Duchemin , Comedien du

JUILLET 1724. 158

du Roi, & élève du sieur Baron, parut pour la première fois dans la Tragedie d'*Iphigenie* de M. Racine. Il y joua le rôle d'Achille, & fut fort applaudi. Cette Piece fut d'ailleurs très-bien représentée; le sieur Baron y joua le rôle d'Agamemnon, & les D^{lles} Dangeville, le Couvreur & la Motte, ceux de Clétemestre, d'Iphigenie & d'Eriphile.

Ce jeune Acteur a encore été goûté dans le rôle de *Pompée*, dans *Sertorius*, & dans celui de *Xipharès*, dans *Mithridate*.

Les mêmes Comédiens ne parlent plus de la petite Piece qu'ils avoient promise, intitulée les *Eaux de Passy*. Ils ont reçu depuis quelque temps une Comedie en vers & en cinq Actes, qui a pour titre le *Babillard*. Elle est de l'Auteur de l'*Impatient*.

Le 14. on remit au Theatre la Comedie de la *Femme Juge & Partie*, de Monfieur. Dans laquelle la D^{le} Quinaut du Fresne joua le principal rôle avec un applaudissement general. Elle n'avoit jamais paru en homme. Le sieur de Lavoye y joua le rôle de Bernadille avec beaucoup d'intelligence & de justesse. Cette Piece que le Public revoit avec plaisir, eut une très-grande réussite dans sa nouveauté, sur le Theatre de l'Hôtel de Bour-

G ij gogne,

gogne , & balança le succès de *Tartuffe* , qu'on jouoit alors au Palais Royal. Raymond Poisson , pere du sieur Paul Poisson qui vient de se retirer , Acteur Comique inimitable , & que le Public regrettera long-temps , jouoit alors le rôle de Bernadille , & la D^{lle} Dennebault , qui étoit admirable dans ces sortes de rôles jouoit la femme déguisée en homme.

Le sieur de Moligni a aussi joué le rôle de Bernadille avec applaudissement.

La Coupe enchantée est une Piece en un Acte de M. de la Fontaine , que le Public a toujours vûe avec beaucoup de plaisir. On vient de la remettre au Theatre. Le sieur Dangeville , dont nous avons déjà eu occasion de parler bien des fois , y joue le rôle de l'Ecolier ignorant , d'une manière à meriter les applaudissemens de tout le monde.

L'Académie Royale de Musique continuë les Representations de l'*Europe Galante* avec succès , qui est encore augmentée depuis peu par une circonstance qui donne un nouvel agrément à cet Opera ; c'est la D^{lle} Artier qui y joue dans l'entrée Italienne , le rôle d'Octavio Jaloux , en habit de Noble Venit en. Cette excellente *Afrique* est si connue , & si fort agré

JUILLET 1724. 1587
gré du Public, qu'il est inutile d'ajouter
qu'elle a été beaucoup applaudie.

Le Lundi 24. de ce mois, l'ouverture
de la Foire S. Laurent a été faite par M.
d'Ombreval, Lieutenant General de Po-
lice, avec les ceremonies accoutumées.
Le lendemain 25. l'Opera Comique,
dont quelques Entrepreneurs ont obtenu
un nouveau privilege, a fait l'ouverture
de son Theatre par les *Nœuds & le Qua-*
drille des Theatres, Piece d'un Acte, pré-
cedée d'un Prologue, intitulée *le Deme-*
nagement du Theatre, cy-devant occupé
par les *Comediens Italiens*, & à présent
réuni au *Domaine de la Foire*.

MARIAMNE, Tragedie, par le sieur *Tris-*
tan l'Hermite. Nouvelle Edition, aug-
mentée de la vie de l'Auteur. *A Paris,*
Quay des Augustins, chez François Fla-
haut 1724. in 8° de 88. pages, pour
la Tragedie & 11. pages, pour la vie
de *Tristan*, sans compter l'Epître De-
dicatoire, & les Vers adressez au Duc
d'Orleans, Gaston de France.

Nous ne donnerons point l'Extrait
de cette Piece, la grande reputation
qu'elle a eüe dans sa naissance, doit
suffire pour faire passer cette nouvelle

G iij Edition

588 MERCURE DE FRANCE.

Edition entre les mains de tout le monde, & cela vaudra bien mieux qu'un simple Extrait. Nous dirons seulement que cette Piece, telle qu'elle est, malgré le succès qu'elle a eu autrefois, couroit risque aujourd'hui d'être trouvée mauvaise; cependant l'Auteur n'en perdrait rien de sa gloire. Il l'a donnée dans un temps où le Poëme dramatique étoit bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. Il étoit alors dans son enfance, & y seroit peut-être encore si Corneille & Racine n'eussent pris soin de l'en faire sortir. Ainsi pour rendre à l'illustre Tristan l'Hermite la justice qui lui est dûë, il faut nous transporter au temps où il écrivoit. Ce temps remonte à un siècle entier, & l'on peut dire que ce siècle seul a porté la Tragedie plus haut en France que n'avoit fait toute la durée de la Monarchie depuis Pharamond jusqu'à Loüis le Grand, qui a eu le bonheur de voir renaître le siècle d'Auguste sous son regne, par les grands Hommes qui l'ont illustré.

Les Comediens Italiens ordinaires du Roi ont donné le 8. Juillet une Comedie en trois Actes, qui a pour titre, *la Fausse Suivante, ou le Fourbe puni*. Cette Piece a été très bien reçüe du Public. Nous avons crû qu'on auroit du plaisir à en trouver

JUILLET 1724. 1589
trouver un Extrait dans nôtre Mercure.

ACTEURS.

Flaminia, Comtesse promise à Lelio.

Lelio.

Le Chevalier, Dame de Paris travestie.

La D^{le} Silvia.

Trivelin, Valet du faux Chevalier.

Arlequin, Valet de Lelio.

Frontin, ancien camarade de Trivelin.

La Scene est dans un Village auprès
de Paris.

Une Dame de Paris proposée à Lelio pour épouse, veut le connoître avant que de s'unir à lui. Elle se travestit en Cavalier, sans avoir mis personne dans son secret, hors un vieux domestique qui s'appelle Frontin. Ce Frontin ayant retrouvé un ancien ami dans le Village où la Scene se passe, ne croit pouvoir mieux faire que de le mettre au service de la Dame travestie. Il ne lui declare que la moitié de son secret, c'est-à-dire, son sexe, il lui fait mystere de sa qualité, & la donne seulement pour une Suivante. Ce nom de Suivante n'imposant pas beaucoup de respect à Trivelin, il en agit un peu cavalierement avec le préten-

G iij du

du Chevalier , qui le voyant instruit de son sexe , lui ferme la bouche par quelques Louïs.d'or qu'il lui donne , lui en faisant attendre encore davantage , pour prix de sa fidélité. Le faux Chevalier est supposé avoir déjà lié une amitié assez étroite avec Lelio , & avoir donné dans les yeux à la Comtesse. Les choses étant sur ce pied-là , Lelio sonde la probité du Chevalier , & ne le croyant pas trop favorisé de la Fortune , il lui demande s'il ne seroit pas homme à profiter d'une occasion que le sort lui présenteroit de s'établir , & de se mettre en possession d'une aimable personne , & de six mille livres de rente. Le Chevalier se montre de si bonne composition , que Lelio achève de lui ouvrir son cœur. Il lui apprend que malgré l'engagement qu'il a avec la Comtesse , il prête l'oreille à des propositions qu'on lui fait d'un autre mariage avec une Dame de Paris qui a deux fois autant de bien. Le Chevalier lui demande d'où vient qu'il fait cette infidélité à la Comtesse , & veut sçavoir de lui adroitement , si ce sont les charmes de la Dame de Paris qui lui ont donné dans la vûë : point du tout , répond Lelio , je ne connois pas cette dernière , mais je prétends épouser son bien plutôt que sa personne. Il en dit assez pour faire entendre au Chevalier qu'il

qu'il n'a ni probité, ni honneur ; & que ce parti ne lui convient nullement, étant comme nous l'avons déjà dit, cette même Dame de Paris dont il parle avec tant de mépris. Le Chevalier dissimule son ressentiment, & pour parvenir à la vengeance qu'il en veut prendre, il feint d'approuver les indignes maximes que Lelio lui débite au sujet du mariage. Lelio le trouve si disposé à le servir, qu'il lui propose de faire l'amour à la Comtesse, & de l'engager si bien qu'elle rompe ses premiers engagements. Il ajoute que la Comtesse lui a prêté dix mille écus, dont elle a son billet, & que d'ailleurs ils ont fait un dedit de pareille somme, que celui qui manqueroit le premier à sa parole seroit obligé de payer à l'autre. Ce marché étant conclu entre le faux Chevalier & Lelio. Le Chevalier fait le soupirant auprès de la Comtesse, & le progrès qu'il fait dans son cœur est si grand, qu'elle ne regarde plus Lelio que comme un obstacle à son bonheur. Lelio charmé d'un si prompt succès, feint d'être jaloux, il accable la Comtesse de reproche ; elle n'en va pas moins son train, & il n'y a que le dedit & les dix mille écus qu'elle a prêtés à Lelio qui l'empêchent de rompre absolument avec lui. Cependant le secret du sexe du Chevalier

1592 MERCURE DE FRANCE.

commence à percer , il a passé de Frontin à Trivelin , & de Trivelin à Arlequin. La balourdise de ce dernier le lui fait déclarer à demi. Lelio commence à s'en douter , & veut s'en éclaircir : voici comment il s'y prend. Il fait une querelle d'Allemand au Chevalier , & lui propose de se couper la gorge avec lui , persuadé qu'il refusera le défi , s'il n'est qu'une femme. Mais le Chevalier qui se doute à son tour qu'on veut par-là lui arracher son secret , fait si bonne contenance , & montre tant de fermeté que Lelio cesse de soupçonner son sexe ; Trivelin qu'il a déjà voulu obliger à parler en le menaçant du bâton & de la mort , a bravé l'un & l'autre , & s'est tiré d'affaire avec beaucoup de résolution & d'esprit ; mais par malheur Arlequin revient à la charge , & fait connoître si positivement que le Chevalier est une fille , que ce dernier est obligé d'en convenir. C'est de ce seul moment que le titre de Fausse Suivante est rempli. Le Chevalier ne se donne pas pour la Dame de Paris , mais pour une fille qui est à son service , & qu'elle a chargée de se travestir , pour connoître à fond le cœur de Lelio. Cette qualité d'espion de la Dame de Paris fait trembler Lelio. Il n'a que trop fait connoître ce qu'il a dans l'ame au faux Chevalier ; il

craint

JUILLET 1724. 1593

craint de perdre en même temps & les six mille livres de rente & les douze mille. Le faux Chevalier le confirme dans la crainte ; de sorte que pour se tirer d'embarras il a recours à de nouvelles propositions de fortune , & promet deux mille écus à la Fausse Suivante , pourvû qu'elle fasse un rapport favorable de lui à sa Maîtresse à qui elle sert d'espion. La Fausse Suivante feint de consentir à tout , mais elle veut être payée d'avance. Lelio lui donne un diamant de mille écus, & lui offre de lui faire son billet pour les autres mille qu'il n'a pas. La Fausse Suivante veut être nantie de quelque chose de meilleur , & lui dit de lui remettre entre les mains le dedit qu'il a fait avec la Comtesse , qu'elle lui rendra en touchant les mille écus restants. Lelio y consent & lui remet le dedit en question. Alors la Fausse Suivante lui conseille de presser la Comtesse de conclure le mariage. Elle refusera , lui dit-elle , car elle m'aime trop pour consentir à en épouser un autre que moi , & par-là elle perdra le dedit de dix mille écus , qui vous tiendra lieu de pareille somme que vous lui devez ; après quoi , continuë-t-elle , je ferai de vous un rapport si avantageux à ma Maîtresse , quand je serai de retour à Paris , qu'elle se croira trop heureuse d'avoir un époux tel que

G vj vous.

vous. Le piège est si bien tendu que Lelio y donne ; mais il est bien surpris de voir que la Comtesse à qui le faux Chevalier a donné une leçon secrète qui sert de contrebatterie à la fourbe de Lelio , accepte le parti , & est toute prête à épouser Lelio. Ce dernier très-surpris d'un consentement auquel il ne s'attendoit point du tout , regarde le faux Chevalier qui feint de son côté d'être déconcerté par ce dernier contre-temps. Lelio ne sachant comment parer le coup du mariage ou du dedit , avouë enfin à la Comtesse qu'il sent qu'il ne l'aime pas assez pour être heureux avec elle ; c'est-à-dire, lui répond-elle, que vous aimez mieux perdre le dedit que de m'épouser ; non, lui dit-il , je ne laisserai pas de vous épouser ; quoi ! réplique-t'elle, vous m'épouserez pour me rendre malheureuse ? Eh ! où est la probité ? Vous voilà bien embarrassé dit alors la Fausse Suivante , pour un misérable dedit ; le voici , poursuit-elle en le tirant de sa poche , il n'y a qu'à le déchirer. L'effet suit la parole. Lelio voyant déchirer ce dedit qui devoit le dédommager des dix mille écus qu'il avoit empruntez de la Comtesse , & dont elle avoit une reconnoissance en forme de sa main ; voit bien que la Fausse Suivante le trahit. Cette dernière achève de lever

Ma Claudine un jour me conta,
 Tout cy, tout ça,

Qu

FRANCE.

Air a boire. Ju

le avoit une reconnaissance en forme
de sa main ; voit bien que la Fausse Sui-
vante le trahit. Cette dernière âcheve de
lever

JUILLET 1724. 1595

lever le masque , & se faisant connoître à lui pour la Dame de Paris aux douze mille livres de rente , elle le met dans le dernier desespoir. Elle fait excuse à la Comtesse de la tromperie qu'elle lui a faite , & qu'elle a un peu meritée par son inconstance. Il y a deux fêtes dans cette Piece ; sçavoir , une à la fin du premier Acte , & une autre à la fin de la Piece ; elles n'ont presque pas de rapport au sujet. Voici quelques couplets de la premiere. On en trouvera l'air noté , page 1595.

1. Couplet.

Que l'on dise ce qu'on voudra ,
Tout cy , tout ça.

Je veux tâter du mariage ,

En arrive ce qui pourra ,

Tout cy , tout ça.

Par la sangüé , j'ons bon courage ,

Le courage , dit-on , s'en va ,

Tout cy , tout ça ,

Morguenne il faut voir ça.

2.

Ma Claudine ün jour me conta ,

Tout cy , tout ça ,

Que

1596 MERCURE DE FRANCE.

Que sa mere encouroux contr'elle ,

Lui défendoit qu'elle m'aima ,

Tout cy , tout ça ;

Mais aussi tôt , me dit la belle ,

Entrons dans ce bocage-là ,

Tout cy , tout ça ,

Qu'est-ce qu'il en fera.

3.

Quand elle y fut elle chanta ,

Tout cy , tout ça ,

Berger , dis-moi que ton cœur m'aime ,

Et le mien aussi te dira ,

Tout cy , tout ça ,

Combien son amour est extrême.

Après elle me regarda ,

Tout cy , tout ça ,

Ce regard m'acheva.

4.

Mon cœur à son tour lui chanta ,

Tout cy , tout ça ,

Une chanson qui fut si tendre ,

Que cent fois elle soupira ,

Tout cy , tout ça ,

Du

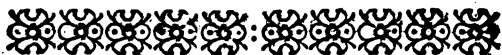
JUILLET 1724. 1597

Du plaisir qu'elle eut de m'entendre.

Ma Chançon tant recommença ,

Tout cy , tout ça ,

Que la voix me manqua.



NOUVELLES ETRANGERES.

Turquie.

ON debite à Constantinople des copies d'une lettre écrite par ordre du Grand-Seigneur à l'Usurpateur Miry-Mamouth, par laquelle Sa Hauteſſe, après lui avoir communiqué les principaux articles du Traité de Paix, qu'elle étoit sur le point de conclure avec le Czar, l'exhorte à prendre le parti de se concilier la protection de Sa Majesté Czarienne, en lui écrivant une lettre de soumission, l'assurant qu'après cette démarche, le Czar consentira plus aisément à lui laisser la Regence du Royaume de Perse pendant la minorité du jeune Roy. Par les autres articles du Traité dont il est parlé dans cette lettre, il paroît que le Czar consent de retirer de la Perse toutes ses troupes, à la réserve de dix mille hommes, qui resteront dans les environs

1598 MERCURE DE FRANCE.

virons de la Mer Caspienne, pour la garde des Places qui demeurent à Sa Majesté Czarienne par le Traité, ainsi que de celles de la Province de Schirvan qu'on lui cede aussi à perpetuité : que le Grand-Seigneur restera maître de la Georgie, & que la Ville de Bagdad reprendra le nom de Babilone; qu'elle a déjà porté; que le jeune Roy de Perse épousera une des Princesses fille du Grand-Seigneur : & qu'il paroîtra par le Traité de cette alliance, que ce n'est qu'en vertu de ce Mariage qu'il demeure possesseur du Trône : que le Roy son pere sera relegué pour le reste de ses jours dans une Place de Turquie : que le Grand-Seigneur reconnoîtra le Czar pour Empereur de toute la Russie, & qu'il consentira qu'il prenne ce nouveau titre dans toutes les occasions qu'il aura de traiter avec la Porte.

Le 18. May M. le Marquis de Bonac, Ambassadeur du Roy de France, eut son Audience de congé du Grand-Seigneur, qui le reçût avec toutes les marques de la plus grande distinction. Sa Hauteſſe lui a fait remettre des presents d'une magnificence extraordinaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne, avec neuf Chevaux Turcs richement caparaçonnez, & ce Ministre retournera en France par les mêmes

JUILLET 1724. 1599

mêmes Vaisseaux qui doivent conduire à Constantinople M. d'Andresel son successeur qui y est attendu.

On continuë d'armer les Galeres du Port de Constantinople. Dix de ces Bâtimens sont partis le 20. May pour les Dardannelles, où Cianum Coggia, Vice-Amiral de l'Empire, s'est rendu pour prendre en Chef le commandement de la Flotte Ottomane, qui sera composée de 27. Sultanes & de 22. des plus grosses Galeres.

On écrit de Constantinople, qu'on y a appris par des lettres d'Ispahan, que le vieux Roy de Perse détrôné dont on ignoroit le sort, étoit encore en vie, & que l'Usurpateur Miry-Mamouth, s'étoit contenté de le faire enfermer dans un Palais de cette Capitale, avec ordre aux Officiers qui le servoient, de lui rendre tous les honneurs dûs à sa dignité.

On mande du commencement de l'autre mois, que la Porte & la Russie paroissent suffisamment d'accord, par rapport au partage des Provinces de Perse, que ces deux Empires souhaitent de posséder; sçavoir, du côté de la Perse, la Province de Carduel en Georgie, & celles d'Erivan, Tauris & Casbin, & du côté de la Russie, les conquêtes entre le mont Caucaze & les côtes de la Mer Cas-

1600 MERCURE DE FRANCE.

Caspienne, avec Derbent, Baku, Ghilan, Mascan, Ran & Ferabat, jusqu'à la Riviere d'Oxus. Le Czar consent que les Provinces susdites soient annexées à l'Empire Othoman, mais à condition que le Grand-Seigneur reconnoisse le jeune Prince Tohmas pour Roy de Perse à la place du Sophi son pere, & que la Porte joigne ses forces à celles de Russie pour placer ce Prince sur le Trône de Perse. On ajoute qu'après plusieurs discours pour & contre, le Divan est convenu, que pour faciliter l'accommodement avec le Czar, la Porte ne s'opposeroit point aux entreprises de ce Monarque contre Miry-Mamouth, en faveur du Prince Tohmas, & qu'en cas qu'il pût venir à bout de chasser cet Usurpateur de la Perse, le Grand-Seigneur reconnoîtroit alors ce Prince en qualité de Roy de Perse, à condition que les Provinces de Carduel, Erivan, Tauris & Casbin fussent cedées dès à present à la Porte.

Russie.

LE Czar, en acceptant les préliminaires du Traité de Paix, que le Grand-Seigneur a envoyez icy, a exigé que Sa Hauteſſe approuvât aussi les articles suivans qu'elle lui a fait remettre par son Résident à Constantinople, & par lesquels

JUILLET 1724. 1601

quels Sa Majesté Czarienne demande, que l'Usurpateur Miry-Mamouth se remette à la discretion de Sa Majesté Czarienne, après lui avoir fait les soumissions qu'elle exige de lui : que pendant la minorité du jeune Roy de Perse, Miry-Mamouth reconnoisse le Czar & le Grand-Seigneur pour ses Souverains : que Sa Hauteffe entretienne un Corps de Troupes de 10000. hommes ou environ dans la Perse ; que les Monts Caucas & Taurus soient communs aux Moscovites, aux Turcs & aux Persans, & qu'il soit permis à ces trois Nations de faire valoir les Mines de ces Montagnes : que le produit soit partagé entre elles : qu'elles ayent des Commissaires de part & d'autre pour y maintenir l'ordre, & qu'ils tiennent leurs Conferences dans une Ville de la Georgie la plus voisine des Mines : que le Commerce soit libre depuis Moscou jusqu'à la Chine, sans que les Caravanes Moscovites puissent estre inquietées par les Turcs ou autres Nations leurs Tributaires, sous quelque prétexte que ce soit : qu'enfin le Grand-Seigneur soit tenu de rétablir le Commerce de la Mer Noire avec les Moscovites ; & qu'il cesse de donner aucun secours aux Tartares.

Dans la Relation du Couronnement de

1602. MERCURE DE FRANCE.

de la Czarine, Imperatrice de Russie, que nous avons donnée dans le second Volume de Juin dernier, page 1348. nous avons promis l'empreinte de la Médaille qui fut distribuée à cette occasion. La voicy gravée en caracteres Russiens telle que nous l'avons reçüe. Nous en avons donné l'Explication en François, dans la Relation déjà citée page 1361.



Pologne.

ON a reçu avis de Coksim que le Cam des Tartares s'étoit mis en marche vers Asoph pour y recevoir les derniers ordres qu'il attend de la Porte.

On écrit de Varsovie du dernier du mois passé, que le Ministre du Czar avoit eu une Audience du Roy de Pologne, dans laquelle il lui fit part que Sa Majesté Czarienne, en concluant le Mariage de l'aînée des Princesses ses filles avec le Duc d'Holstein, avoit donné à ce Prince le Gouvernement general

JUILLET. 1724. 1603

ral de toutes les Provinces que la Suède a cedées par le Traité de Nydstadt, & qu'il feroit desormais sa résidence à Riga.

Le Roy a honoré de sa présence un repas magnifique, que le Nonce du Pape a donné, à l'occasion de l'exaltation du Cardinal Orsini au Pontificat.

Allemagne.

ON a appris par les dépêches de M. Dierling, Résident de l'Empereur à Constantinople, que les Turcs étoient dans la disposition de demander aux Venitiens un certain district de Dalmatie qui est à leur bienséance, & que ce seroit là apparemment un prétexte pour entrer en guerre avec la République.

M. Jean-Rudolphe de Hebenstreit, Secrétaire Aulique de la Chambre, étant dans son carrosse à Vienne, ses chevaux prirent le mors aux dents, il voulut sauter à terre ; mais il eut le malheur de s'accrocher par le pied au carrosse, de sorte qu'il fut traîné fort loin sur le pavé, & qu'il mourut le lendemain de ses blessures.

On écrit de Berlin, qu'on y a publié un Edit du 6. Juin, par lequel le Roy défend aux Voyageurs & Mandians de
loger

1604 MERCURE DE FRANCE.

loger ailleurs que dans les Auberges destinées pour cet effet dans les Villes de ses Etats ; excepté néanmoins des personnes de condition , à qui il sera permis d'aller loger chez leurs parens & amis : Enjoignant en outre d'établir des Auberges dans les Villes où il n'y en a point , & de rétablir celles qui ont été abandonnées , pour l'usage & la commodité des Voyageurs. .

Le Baron de Schutz , Ministre du Duc de Wirtemberg , doit arriver à Vienne pour recevoir de l'Empereur , au nom de ce Prince , l'investiture de la Principauté de Montbelliard , dont il a pris possession depuis quelques mois.

Le Comte de Rabutin , qui va à Berlin en qualité d'Ambassadeur de l'Empereur , doit partir incessamment de Vienne pour s'y rendre.

Le bruit court que le Grand-Seigneur fait solliciter S. M. I. pour consentir que le Prince Ragotski soit nommé Hospodar de Valachie.

Le 2. de ce mois le Prince François-Alexandre de Hesse-Rhinfels , chargé de la procuration du Prince de Piemont , épousa à Rottembourg la Princesse Polixene-Christine-Jeanne de Hesse-Rinfels sa sœur. Elle est partie pour la Savoye : Le Roy de Sardaigne & le Prince de Piémont

JUILLET 1724. 1605.

mont doivent venir au-devant d'elle jusqu'à Thonon.

On mande de Warsovie que les Troupes qu'on a fait défilér vers l'Uckraine pour renforcer l'Armée de Pologne, ont surpris dans leur marche quelques partis de Tartares, qui faisoient de grands ravages, & elles les ont taillez en piéces.

Le bruit court à Vienne que l'Impératrice est grosse, & que la Cour fera incessamment publier cette nouvelle.

Grande Bretagne.

LEs Compagnons Tisserans de la Ville & Paroisse de Bradwich & de Cullenston dans le Comté de Dévon, se sont attroupez au nombre de cinq cens, & sous prétexte de se faire augmenter leur salaire, sont entrez à main armée dans Cullenston, ont forcé les habitans de leur donner de l'argent, & pillé leurs marchandises. Les habitans revenus de leur premier effroi, ont chassé ces mutins, & en ont arrêté cinq. Le lendemain comme on les conduisoit en prison, les Magistrats ayant esté avertis que sept cens de ces Ouvriers venoient avec des armes à feu pour retirer leurs prisonniers, députerent un des Officiers de la Bourgeoisie pour les engager à se retirer. Mais
au

au lieu de l'écouter , ils firent feu sur lui , & le tuèrent sur la place. Les habitants s'étant mis en défense , le combat dura près de deux heures , & il y eut plusieurs personnes de blessées & de tuées de part & d'autre ; mais enfin ces Ouvriers furent repoussez , & dix-neuf d'entre eux ont esté conduits depuis par des Troupes réglées dans les prisons d'Excester où l'on doit leur faire leur procès.

Le 30. Juin le Comte de Broglie , Ambassadeur du Roy Très-Chrétien , eut sa premiere Audience particuliere du Roy à Kinsington , ayant été présenté par le Duc de Newcastle , Secrétaire d'Etat , & conduit par le Chevalier Corterel , Maître des Ceremonies ; & le 3. Juillet cet Ambassadeur eut sa premiere Audience du Prince & de la Princesse de Galles à Richemond , étant aussi présenté par le Duc de Newcastle , qui lui donna ensuite un repas magnifique , auquel il avoit fait inviter les Ministres Etrangers , & plusieurs personnes de la premiere consideration.

On arrêta à Londres au commencement de ce mois , un Soldat , qui avoit bû à la santé du Chevalier de S. Georges sous le nom de Jacques III. il fut interrogé par le Conseil de Guerre , qui l'ayant trouvé coupable , le condamna à passer
par

JUILLET 1724. 1607

par les baguettes au milieu des trois Regimens des Gardes , à être dépouillé de l'habit du Regiment , & à estre cassé avec ignominie par le Tambour de sa Compagnie.

Le 19. de ce mois , le Roy tint à Kensington un Chapitre general de l'Ordre de la Jarretiere , dans lequel le Vicomte de Townsend , Secrétaire d'Etat , & le Comte de Scarborough furent créez Chevaliers de cet Ordre , à la place du feu Duc de Richmond & du feu Comte d'Oxford.

Sa Majesté a prorogé jusqu'au 7. Septembre prochain , le Parlement qui devoit s'assembler le 27. de ce mois.

Hollande & Pays-Bas.

LE Marquis de Prié a déclaré de nouveau au Résident de la République à Bruxelles, que l'Empereur avoit résolu de maintenir la nouvelle Compagnie des Pays-Bas , dans la jouissance des privileges qu'il lui a accordez , & qu'il regarderoit toutes les entreprises qu'on feroit contre elle , comme une infraction aux Traitez conclus entre la République & Sa Majesté Imperiale.

On apprend de Liege du 2. de ce mois, que le nouvel Evêque de cette Ville avoit pris possession tant du Spirituel que

H du

du Temporel de cet Evêché, en vertu d'un Bref du Pape, qui lui en accorde l'administration, en attendant que les Bulles soient expédiées. Cette Ceremonie s'est faite avec beaucoup d'éclat.

Portugal.

DOm Barthelemy de Pilar, Religieux Carme, partit de Lisbonne le 30. May pour l'Etat de Maranhon, où il va fonder un nouvel Evêché dans la Capitainerie de Para.

Les dix-sept Bâtimens de la Flotte de Fernambouque & de la Baye de tous les Saints, qui appartiennent aux Négocians de Port-à-Port, sont sortis de Lisbonne pour s'y rendre.

Depuis le 5. jusqu'au 12. Juin il est sorti du Port de Lisbonne deux Navires François, neuf Anglois, un Espagnol, un Danois & sept Portugais. Un de ces derniers va à Maranhon, un autre à Rio de Janeiro, le troisième à la côte des Mines, & trois autres à l'Isle de Corisco, que le-Roy a cedée à la nouvelle Compagnie d'Afrique.

Le 15. Juin, Fête du Saint Sacrement, la Procession se fit avec les Ceremonies ordinaires à Lisbonne, & dura depuis trois heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Le Roy, accompagné

J U I L L E T 1724. 1609

gné des Infants, Dom François & Dom Antoine ses freres, y assista, ainsi qu'au *Te Deum*, qui fut chanté le même jour au soir en Actions de graces de l'exaltation du Cardinal Orsini au Pontificat.

Espagne.

LE Roy a donné au Marquis de Valero la Charge de Majordome de la Reine.

On mande de Cadix, que le 14. Juin le Capitaine Sohryvers, qui commande un des Vaisseaux de l'Escadre Hollandoise, y amena un Corsaire d'Alger de 36. pieces de canon, & de 250. hommes d'Equipage, parmi lesquels il y avoit 22. Esclaves Espagnols, Portugais ou Hollandois. Le Capitaine Turc se nomme Hamet-Reis-Benrokaok, & son Vaisseau l'Oranjeboom. Il a perdu pendant le combat, qui a été très-rude, l'espace d'environ quatre heures, 40. hommes sans compter les blesez. Le Capitaine Hollandois n'a perdu qu'un homme, & a eu environ 30. blesez.

Le Marquis de sainte Croix, ci-devant Mayordome-Mayor de la Reine-Mere, & actuellement au service de la Reine Regnante en la même qualité, retourne à saint Ildefonse, pour y servir comme par le passé la Reine-Mere, & le

H ij Marquis

Marquis de Valero a été nommé Mayor-dome-Mayor de la jeune Reine.

On a publié à Madrid une Ordonnance , qui défend aux Soldats de porter des armes ailleurs que dans le Corps de Garde.

Italie.

ON mande de Venise que le 11. Juin on rendit graces à Dieu de l'exaltation du Pape Benoist XIII. par une Messe solemnelle , qui fut celebrée dans l'Eglise Ducale de saint Marc par le Patriarche de cette Ville , & à laquelle le Doge assista , étant accompagné du Nonce & de la Seigneurie. Après la Messe le *Te Deum* fut chanté au bruit d'une décharge generale de l'Artillerie des Vaisseaux , & d'un grand nombre de boëtes qui avoient été rangées devant la Place de saint Marc. Le Peuple se rendit en foule à cette Eglise , à cause de l'Image miraculeuse de la Vierge qu'on avoit exposée à la veneration des Fideles.

Le Duc de Gravina Orsini est parti pour Rome sur des ordres de Sa Sainteté , qui veut reconcilier ce Seigneur avec la Duchesse son épouse.

On écrit de Rome que le 12. Juin le Pape avoit fait la ceremonie d'ouvrir la bouche au Cardinal Alberoni , & lui donna

JUILLET 1724. 1611

donna le titre de saint Adrien, vacant par la démission du Cardinal Alex. Albani, qui a opté celui de sainte Marie *in Cosmedin*.

On apprend de Rome, que le Pape se leve tous les jours regulierement à six heures ; à huit heures il commence à donner ses Audiences qui durent jusqu'à midi. Il employe le reste de la journée aux affaires publiques qu'il a fort à cœur. On dit qu'il joint la vertu de Pie V. à la fermeté de Sixte V. Sa Sainteté a déclaré qu'il iroit une fois la semaine à l'Hôpital du Saint-Esprit, pour y donner Audience aux Pauvres. Il y administra dernièrement les Sacremens à un moribond, & l'exhorta très-pathétiquement.

Voici l'ordre de la marche qui a été réglé par le Saint Pere, & qu'on observe lorsqu'il paroît en public. 1°. Quatre Chevaux-Legers. 2°. Le Fourier General & le Sur-Intendant de la Garde à cheval. 3°. Les Assesseurs de la Chambre secrete en robe, à cheval. 4°. Le Porte-Croix, à cheval. 5°. Le Capitaine des Suisses avec vingt Soldats & deux Officiers. 6°. Le Pape dans une chaise à Porteurs suivi de douze Palfreniers. 7°. Le Maître de la Chambre, à cheval, avec deux de ses Ajudans. 8°. Un Cou-

H iij rier

1612 MERCURE DE FRANCE.

rier du Cabinet avec sa valise ordinaire.
9°. Huit Chevaux-Legers qui ferment la marche. On ajoute que le Pontife ne vouloit absolument point de Garde, & qu'il n'a pas moins fallu que le credit & la sollicitation de plusieurs Cardinaux, pour le déterminer à souffrir ce petit cortège, qu'on a jugé nécessaire pour soutenir l'éclat du Saint Siege.

Le 14. Juin le Pape fit publier dans toutes les Eglises de Rome, la Bulle du Jubilé universel que S. S. a accordé aux fidelles, afin d'obtenir de Dieu par leurs prieres les secours qui lui sont nécessaires pour gouverner saintement l'Eglise. Le S. Pere en fit hier l'ouverture par une Procession solennelle, qui alla de l'Eglise de Sainte Marie sur la Minerve à celle de Sainte Marie *in Valicella*.

Le 18. M. Lercari, Archevêque de Niziance & de P. Camarda, Dominicain, Evêque de Rieti, furent sacrez dans la Chapelle du Vatican par le Pape, assisté du Patriarche de Constantinople, & de l'Archevêque de Cesarée.

Le 23. on publia à Rome par ordre du Pape un Decret du Cardinal-Vicaire, touchant la maniere dont le peuple doit recevoir la benediction pontificale.

Le Pape a donné au Duc de Montemileto, son cousin, qui est arrivé depuis peu

JUILLET 1724. 1613

peu de Naples, la premiere Compagnie des Chevaux-Legers de la Garde qu'avoit Don Carlo Conti; l'ainé des neveux du dernier Pape, mais S. S. a conservé la seconde de ces Compagnies au Duc de Guadagnola qui la commande depuis le mois de Janvier 1722.

Le 24. Juin le Senat de Venise donna le titre de Chevalier au Duc de Gravinia, neveu de S. S. dont la famille est aggregée au corps de la Noblesse de cette République depuis l'année 1426. & ce nouveau titre passera à l'ainé de ses fils, & successivement à l'ainé, de mâle en mâle à perpetuité.

Le Grand Visir a fait dire au Baile de la République, à Constantinople, qu'il pouvoit asseurer le Senat, que la Flote qu'on arme aux Dardanelles, ne devoit lui donner aucun ombrage, mais qu'il n'étoit pas encore tems de l'instruire de sa destinée.

Le Comte de Sainte Elisabeth, fils aîné du Prince Ragotski, est arrivé de Palerme à Naples pour y faire son séjour avec le Comte de S. Charles, son frere puîné qu'on y attend.

Le 26. du mois dernier le Pape tint un Consistoire, dans lequel S. S. distribua aux Cardinaux qui s'y trouverent au nombre de 35. des Exemplaires de la

H iij Bulle

Bulle du Jubilé universel pour la prochaine Année Sainte 1725. Le Pape proposa ensuite le titre d'Archevêque de Corinthe, pour le Pere Mondille-Orsini, Prêtre de l'Oratoire, frere du Duc de Gravina, & neveu de S. S. &c. Le Cardinal del Giudice, Doyen du Sacré College, obtint ensuite le Pallium, comme Evêque d'Ostie & de Velletri. Le Cardinal Ottoboni, Protecteur des affaires de France proposa l'Evêché de Saint Papoul pour l'Abbé de Segur : l'Abbaye de S. Savin, Diocèse de Tarbe, pour l'Abbé Bailly, & celle de Blanche-lande, Diocèse de Coutance, pour l'Abbé de Lorraine : il préconisa aussi l'Abbé Henriaux, pour l'Evêché de Boulogne.

Le Pape accorda ensuite le Pallium, pour l'Abbé de Tencin, nommé à l'Archevêché d'Embrun, & pour le nouvel Archevêque de Burgos, après quoi S. S. donna le Chapeau au Cardinal de Polignac, qu'elle a dispensé de faire son entrée à Rome, & elle permit au Cardinal Ottoboni de passer dans l'Ordre des Cardinaux-Prêtres, à la place du Cardinal Marescoti, en conservant son titre de S. Laurent *in Damaso*.

Le 29. Fête des Apôtres Saint Pierre & Saint Paul, le Pape revêtu de ses habits Pontificaux, fut porté avec les cere-

JUILLET 1724. 1615

ceremonies accoutumées à l'Eglise de S. Pierre , accompagné de 32. Cardinaux, des differens Ordres de Prélature, du Duc de Gravina comme Prince du Soglio, du Prieur & Conservateur du peuple Romain , & de l'Ambassadeur de Bologne. S. S. après avoir donné sa benediction se rendit au grand Portail de l'Eglise, où M. Batelli , Archevêque d'Amasie , fit la publication de la Bulle du Jubilé universel pour l'Année Sainte , au son des Timbales & des Trompettes , & au bruit d'une salve generale de l'Artillerie du Château S. Ange , après quoi S. S. celebra pontificalement la Messe.

Le Pape a donné au Chevalier de Saint George les nouveaux ameublemens magnifiques que le feu Pape avoit fait faire pour le Palais du Quirinal , dans lequel S. S. a fait mettre des meubles beaucoup plus simples.

MORTS, BAPTESMES;
& Mariages des Pays Etrangers.

LA jeune Princesse , dont la Princesse Royale de Dannemarck accoucha le 19. Juin fut baptisée le 20. elle fut présentée sur les fonts par la Princesse Sophie Hedvige , accompagnée de la Du-

H v

1616 MERCURE DE FRANCE.

chesse de Sunderbourg , & elle fut nommée *Louïse*. Les Parains furent le Prince Charles , le Duc de Sunderbourg , & M^{rs} Lenthe & de Holsten , Conseillers Privez. Il y eut ce jour-là , & les deux jours suivans de grandes réjouissances à la Cour & dans Coppenhague , & le Prince Royal tint table ouverte le matin & le soir.

M. Jacob Harman de Vassenaer , Capitaine de Dragons dans le Regiment du Landgrave de Cassel , & fils du Baron de Vassenaer , Major General , est mort de la petite verole à Breda.

Le Baron Harlin , Grand Ecuyer de la Cour , est mort à Hanover , âgé de 91. ans. Sa Charge a été donnée au jeune Comte de Pikebourg.

Dona Jeanne de la Corda-y-Aragon , Duchesse de Albuquerque , est morte à Madrid depuis peu dans la cinquante-neuvième année de son âge.

Le 2. de ce mois on baptisa dans l'Eglise de S. Sebastien à Madrid , un jeune Esclave d'Alger que le Roi Philippe avoit voué à la Chapelle de Nôtre-Dame de la Solitude. Il fut tenu sur les fonts par le Duc d'Ossone, qui le nomma *François de Paule-Joseph de la Soledad-y-Giron*.

M. Nicolas Gabrieli , connu autrefois sous

JUILLET 1724. 1617

sous le nom du Sénateur Giacomo, est mort subitement depuis peu à Venise, âgé de 72. ans.

Don François Casimir de Aranda-Quintanilla-y-Mendoza, Marquis d'Aranda, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, Ministre du Tribunal de l'Inquisition, & Doyen du Conseil & Chambre de Castille, mourut à Madrid le 7. de ce mois, dans la 76. année de son âge, après avoir servi la Couronne pendant 41. ans, tant dans ces différens emplois, que dans ceux d'Auditeur de la Corogne, d'Alcaïde de la Cour & de la Ville, d'Auditeur du Conseil des Indes, de Surintendant General de la Justice dans les Armées de Flandres & d'Assistent de Seville.

Le Cardinal Horace Philippe-Spada, Cardinal-Prêtre du titre de S. Onufre, Evêque d'Ozimo, mourut subitement à Rome la nuit du 27. au 28. du mois dernier, âgé de 64. ans & demi. Il étoit creature de Clement XI. ayant été fait Cardinal le 17. Mai 1706. & par sa mort il laisse un septième lieu vacant dans le sacré College.





JOURNAL DE LA COUR & de Paris.

LE Roi est toujours au Château de Chantilly, & Sa Majesté y prend tous les jours le divertissement de la chasse du Cerf, ou de celle du Sanglier. Elle paroît très-satisfaite des soins que prend sans cesse M. le Duc pour lui rendre agréable le séjour de ce superbe Château.

Le 13. de ce mois, pendant la Messe du Roi à Chantilly, l'Archevêque de Roüen prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

Le Duc d'Orleans qui étoit parti de Paris le 12. de ce mois pour aller recevoir la Duchesse d'Orleans, son épouse, arriva le 13. après-midi à Nôtre-Dame de l'Epine, Village situé à deux lieues au-delà de Châlons. A quelque distance de cet endroit, le Duc d'Orleans ayant apperçû le Carosse de la Duchesse d'Orleans, mit pied à terre pour aller au-devant de cette Princesse, qui étoit aussi descendue de son Carosse. Après s'être embrassez, ils monterent ensemble dans le Carosse de la Duchesse d'Orleans, & ils

JUILLET 1724. 1619

ils arrivèrent vers les sept heures du soir à Sarry, Maison de campagne de l'Evêque-Comte de Châlons, qui les reçût avec beaucoup de magnificence, & qui le soir leur donna la Benediction Nuptiale. Le Duc & la Duchesse d'Orleans séjournèrent le 14. à Sarri, & le lendemain ils vinrent coucher à Congis. Le Duc d'Orléans en partit le 17. & revint à Bagnolet. La Duchesse d'Orleans y arriva le 20. après avoir passé par l'Abbaye Royale de Chelles, où elle trouva S. Alt. R. Madame la Duchesse d'Orleans qui étoit allée au-devant d'elle avec le Duc d'Orleans.

Le 16. de ce mois il y eut un fort beau Motet chanté par la Musique de M. le Duc, à la Messe du Roi à Chantilly.

Le même jour S. M. alla se promener au Château de Liancour à 4. lieues de Chantilly. Le Roi fut de retour vers les neuf heures du soir, fort satisfait de la quantité & de la beauté des eaux, ainsi que des autres agrémens de cette superbe maison qui appartient au Duc de la Rochefoucault, Grand-Maître de la Garde-robe du Roi.

On écrit de Bayone que les Jacobins ont fait chanter un *Te Deum* le 4. Juillet, entonné par M. l'Evêque de Bayonne, pour l'Exaltation du Cardinal de Grayna

1620 MERCURE DE FRANCE.

vina des Ursins, au Souverain Pontificat, Sa Majesté, la Reine Douairiere d'Espagne, a voulu s'y trouver avec la Musique. Il y a eu un feu d'artifice, accompagné de quantité de boëtes, & d'autres marques de réjouissance pour celebrer cet heureux événement.

Le 13. Juillet par délibération de Conseil & jugement en dernier ressort, rendu par M. d'Ombreval, Lieutenant General de Police avec les Officiers, tenant le Siege Presidial du Châtelet, les nommez Joseph Bizeau, qui avoit pris le nom de Gratien Davanelle, Marchand Jouaillier demeurant à Liege, & Pierre le Fevre aussi Jouaillier contrebandier, furent condâmnés d'être rouez vifs en Place de Grève pour vols & assassinats commis ès personnes des nommez Lack, Sebrigt, Montpesson, Damis, Fitz Garrade, & Richard Spendelow, Anglois de nation, & des nommez Alet, & Louis Poilet sur le grand chemin de Boulogne, le 21. Septembre dernier, & du vol du Carosse de Lille à main armée sur le grand chemin, & de l'assassinat commis ès personnes de Jean Pouillard, & Laurent Henelet qui suivoient ledit Carosse le 19. Novembre aussi dernier, ils furent exécutez le lendemain, après avoir déclaré à la question divers complices qu'on

JUILLET 1724. 1621

qu'on ne manquera pas d'arrêter suivant les ordres qui ont été donnez.

On a appris de Gennes que les six Galeres de France , armées à Marseille , étoient arrivées dans ce port le 30. du mois passé , & que le Marquis de Roye qui les commande , avoit mis pied à terre , & avoit été complimenté de la part de la République.

Le Cardinal de Bissi arriva de Rome le 22. de ce mois. Il a eu l'honneur de saluer le Roi qui l'a reçu très-favorablement.

Le 25. l'Abbé de la Farre , Evêque Duc de Laon , fut sacré dans la Chapelle du Seminaire de S. Sulpice , par l'Evêque de Soissons , assisté des Evêques d'Avranches & d'Aler.

L'Officier qui fut tué au commencement de ce mois dans la rue de la Parcheminerie , n'étoit point de la Maison de Gouffier , comme le bruit en a couru , il étoit Capitaine de Cavalerie , & s'appelloit Boulivet.

Les bruits qui avoient couru que M^{rs} les Duc d'Ollonne , Chevalier de Firmacon & de Boissieux , avoient quitté la Ville de Strasbourg pour se rendre à Rustad , sans la permission de M. le Maréchal du Bourg , & qu'ils avoient été mis aux arrêts à leur retour pendant 24. heures.

1622 MERCURE DE FRANCE.

heures , sont totalement faux , ainsi que toutes les circonstances qui accompagnoient cette nouvelle.

Le Marquis de Maillebois a été complimenter, de la part du Roi , Madame la Duchesse d'Orleans qui est arrivée à Bagnolet. Le Comte de Tavannes a aussi été à Bagnolet pour complimenter cette Princesse de la part du Duc de Bourbon.

Depuis que le Roi est à Chantilly il y a eu presque tous les jours chasse du Cerf & du Sanglier , tantôt avec la Meute du Roi , & tantôt avec celle du Duc de Bourbon.

Il y a eu plusieurs fois chasse aux Toiles qui ont été très-belles. La premiere fut faite le 4. de ce mois , il y eut 45. Sangliers de tuez. Le Roi étoit dans un Chariot que l'on avoit préparé. Les Princes & Princesses du Sang , quelques Dames & Seigneurs de la Cour étoient avec S. M. tous armez de dards qu'ils lançoient aux Sangliers à mesure que ces animaux étoient contraints de passer devant le Chariot du Roi. S. M. en perça plusieurs de sa main avec autant de force que d'adresse. Il y avoit plusieurs autres Chariots pour la suite de la Cour. Le Comte de Charolois étoit presque toujours à la tête de l'équipage pour donner ses ordres & ses soins pour faire sortir
les

JUILLET 1724. 1613

les Sangliers de l'enceinte , & les faire entrer dans la Cour. Le Duc de Melun , le Marquis de Courtenvaux , & surtout le Comte de Saxe ont fait admirer leur adresse & leur fermeté à combattre , & à terrasser les Sangliers. La Chasse du 14. ne fut pas si nombreuse , il n'y eut que 15. Sangliers de tuez.

Le Roi dîne tous les jours avec les Princes & les Seigneurs que S. M. nomme à tour de rôle. Le soir le Roi soupe avec Madame la Duchesse , Mademoiselle de Clermont , & les autres Dames & Seigneurs de la Cour qui sont aussi nommez à leur tour. Les Seigneurs & les Dames qui n'ont pas l'honneur de manger avec le Roi , sont servis à d'autres tables par les Officiers du Duc de Bourbon.

La table de S. M. est servie par les Officiers de la Bouche & du Gobelet , avec la plus grande magnificence , c'est-à-dire, avec autant de délicatesse & d'abondance que de propreté.

Après le souper le Roi passe dans une Gallerie , à plein pied de son appartement. Une grande table de Lansquenet est placée au milieu , & S. M. nomme les Seigneurs & les Dames qui doivent avoir l'honneur de jouer avec elle. Plusieurs tables sont placées autour pour ceux qui
ne

1614 MERCURE DE FRANCE.

ne jouent pas avec le Roi. Pendant le jeu il y a souvent concert par les Musiciens du Duc de Bourbon.

On apprend de Londres que le Colonel Guise a été fait second Major du premier Regiment des Gardes, à la place du Colonel Loyd, qui s'est tué d'un coup de pistolet à la tête pour se délivrer des douleurs de la goutte.

Nous avons parlé dans notre Mercure de Juin tom. i. de ce qui s'étoit passé dans les deux Maisons des PP. Dominicains de la rue S. Jacques, & de la rue S. Honoré, au sujet de l'Exaltation de notre S. P. le Pape Benoît XIII. Nous espérons que nos Lecteurs nous sçauront quelque gré de leur apprendre ce qui s'est fait dans l'Eglise du Noviciat général de Paris, & dans la plûpart des Villes les plus considérables du Royaume.

Le Mardi 4. de Juillet les PP. Dominicains du Noviciat de Paris, firent chanter le *Te Deum* dans leur Eglise, en actions de grâces de l'Exaltation du Cardinal des Ursins, Religieux de leur Ordre, au Souverain Pontificat. Une décharge de boîtes annonça la solennité dès la pointe du jour. La façade du Portail de l'Eglise exposoit d'abord à la vûe un corps d'Architecture peint, d'Ordre corinthien, couronné d'un grand cartouche

JUILLET 1724. 1625.

touche aux armes du Pape, qui sont parti des Ursins, & de Franchipani de la Tolfa, * au Chef de l'Ordre de S. Dominique.

L'Eglise étoit ornée de très-beaux tableaux du F. André, Religieux de la Maison, & Peintre de réputation. Une suite de lustres conduisoit agréablement la vûe jusqu'au Sanctuaire, richement tapissé d'un damas cramoisi, avec des galons & des crépines d'or. On voyoit au milieu un grand portrait du Pape Saint Pie V. canonisé depuis quelques années, dont le nouveau Pape, Religieux du même Ordre, imite de si près les vertus. Le grand nombre de lustres chargez d'une multitude de cierges allumez, & la quantité d'argenterie, dont le Grand Autel, composé d'un baldaquin à 8. colonnes de marbre, étoit paré, formoient par leur arrangement, & leur éclat, une décoration accomplie.

Le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, que la Communauté des Religieux avoit été recevoir sous un Dais, à l'entrée de leur cour, les Officiers revêtus de pluviaux, & de Dalmatiques, fut se placer sur un Trône magnifique, dressé au côté gauche de l'Autel, d'où S. E. avec une pieté qui édifia toute l'as-

* La mere du Pape étoit de cette Maison.

sem-

1626 MERCURE DE FRANCE.

semblée , entonna le *Te Deum* que la Musique continua , en présence de six Prélats , d'un Agent du Clergé , de deux Princesses de la Maison de Condé , des Généraux de deux celebres Congregations , & d'un grand nombre de personnes de la premiere qualité. Le sieur de la Tour , Maître de Musique de Saint Thomas du Louvre , à la tête de plus de cinquante voix , & d'autant d'instrumens se distingua par la juste alliance qu'il en fit , par la délicatesse de sa composition , & merita l'estime , & les applaudissemens de toute l'assemblée. Une Antienne generale , & plusieurs décharges de boëtes , & une profusion de fusées firent la clôture de cette ceremonie.

Le 29. Juin jour de la Fête des Apôtres S. Pierre & S. Paul , l'Archevêque de Sens se transporta du Palais Archiepiscopal à l'Eglise des PP. Dominicains de cette Ville , environ sur les cinq heures du soir. Il y fut reçu au bruit des cloches , du canon , des trompettes , & des timballes. L'Eglise qu'on avoit préparée pour cela étoit tapissée depuis le haut jusqu'en bas. On avoit placé sur la porte du Chœur un Tableau avec les armes de N. S. P. le Pape , au bas desquelles on lisoit cette Inscription.

Bene-

JUILLET 1724. 1627

BENEDICTO XIII.

*Claro genere , clariori sanctitate , afflan-
te Spiritu , Christi Regente Ecclesiam ,
ex Ordine FF. Predicatorum , unani-
mi suffragio , ad summum Pontifica-
tus apicem assumpto , gratulantes , nul-
tos felicesque annos , deprecantur FF.
Predicadores Senonenses , die 29. Ju-
nii 1724. .*

Beaucoup d'argenterie , & grand nom-
bre de chandeliers d'argent qu'on avoit
mis sur l'Autel , faisoient un spectacle à
la vûe aussi agreable qu'édifiant. L'Ar-
chevêque assisté de ses Officiers , & des
principaux Religieux de la Maison , mon-
ta à l'Autel , & fit l'exposition du Saint
Sacrement , après quoi , il alla se placer
sur un Trône qu'on avoit dressé dans le
Chœur , & qui étoit paré d'un velours
cramoisi , chargé de galons & crépines
d'or ; ensuite un des Chantres tenant son
Bâton d'argent en main , lui ayant an-
noncé le *Te Deum* , M. l'Archevêque
l'entonna au bruit des cloches , du ca-
non , des trompettes , & tymbales. Après
le *Te Deum* & la Benediction du S. Sacre-
ment , M. l'Archevêque fut se délasser
dans les jardins de la maison , & parut
très

très-satisfait de la Cereemonie. Il s'en retourna ensuite au Palais Archiepiscopal, au bruit des trompettes, accompagné d'une décharge de canons. Sur les neuf heures du soir il y eut un feu d'artifice, où tout se passa sans confusion, malgré la grande quantité de monde qui s'y trouva.

Le Maréchal de Villeroi ayant fait sçavoir aux PP. Dominicains de la Ville de Lyon, dont il est Gouverneur, que le Cardinal Orsini, Religieux de leur Ordre, avoit été élevé au Souverain Pontificat. Ces Religieux s'empresserent de témoigner la joye & la satisfaction que leur causoit une nouvelle des plus interessantes, pour eux & pour l'Eglise, & en l'absence de M. l'Archevêque ils députerent auprès de M. le Doyen des Comptes de Lyon, & le prièrent de venir officier chez eux, à la Cereemonie du *Te Deum*, pour remercier le Seigneur d'avoir accordé à son Eglise un si digne Pontife. Ce que M. le Doyen, à la tête de son illustre Chapitre, leur promit d'une maniere très-polie, & très-gracieuse.

Le 14. Juin, veille de la Fête du Saint Sacrement, les Religieux Dominicains allerent processionnellement à la Metropole, & à l'issuë des Vêpres, le
Cha-

Chapitre très-nombreux se joignant à eux, se rendit dans la grande Eglise des Dominicains, où après avoir chanté une Antienne à l'honneur du Patron Titulaire, on commença le *Te Deum* au bruit de l'Artillerie de la Ville, que M. le Gouverneur avoit accordée, & la Cérémonie finit par un Répons chanté pour obtenir du Seigneur la conservation du Souverain Pontife.

Le lendemain on tira un très-beau feu d'artifice dans la Place des Dominicains. Comme cette Place forme un triangle parfait, au milieu de laquelle est un Obélisque, le feu qu'on avoit dressé dans cette Place, représentoit une pyramide élevée sur un piedestal à la hauteur de 32. pieds. Elle étoit terminée par une Thiaïre, au dessous de laquelle étoient placées les Clofs de S. Pierre en sautoir. Chaque face de la pyramide & du piédestal, étoit chargée d'Emblèmes à la gloire du Pape, & de l'Ordre de S. Dominique. Le Portail de la grande Eglise, celui de la petite, & l'Obélisque qui est au milieu de la Place, étoient illuminez par plus de deux mille bougies, sans parler de celles que les particuliers qui demeurent autour de la Place, & dans les rues voisines, avoient placées sur leurs fenêtres; de sorte qu'à dix heures du soir

soir la Place se trouva éclairée comme en plein jour.

Ce fut environ à cette heure que les Prevôt des Marchands, Echevins, & Officiers du Consulat, arriverent en grand cortège dans la Place, suivis de la Compagnie des Arquebusiers de la Ville. Ils y trouverent le quartier de la Colonelle sous les armes qui gardoit le feu, & après les Ceremonies ordinaires en pareille occasion, le Prevôt des Marchands, & les quatre Echevins, mirent le jeu à l'artifice au son des tambours, timbales, & trompettes, & au bruit de l'artillerie & mousqueterie, ainsi qu'ils en avoient esté priez par les Religieux Dominicains, à qui ils voulurent bien accorder une nouvelle grace, leur promettant de partager avec eux la dépense qu'ils avoient entrepris de faire dans une si juste solennité. On ne sçauroit exprimer le concours de peuple qui assista à cet agreable spectacle; la Place où l'on tira le feu, qui est très-grande, non-seulement étoit remplie, mais encore les cinq rues qui y conduisent, de sorte qu'on avoit beaucoup de peine à y aborder, & ce ne fut qu'après le feu tiré que les Moines empressez eurent la satisfaction de venir admirer l'illumination qui dura le reste de la nuit.

Mais

Mais ce fut moins le grand concours de peuple qu'on admira dans cette occasion, que la joye & les acclamations : on repetoit en langue vulgaire, l'inscription placée sur le grand Portail de l'Eglise, *Benedictus qui venit in nomine Domini, &c.* C'est ainsi, dit S. Ambroise, que l'exaltation des Saints cause la joye de plusieurs. *Habit Sanctorum editio, latitiam plurimorum.*

Les PP. Dominicains de Toulouse signalerent aussi leur zele à l'occasion de l'exaltation du Pape Benoist XIII. Le Dimanche 2. Juillet, il y eut en leur maison un si grand concours de peuple, qu'on eut dit que chacun celebrait sa propre fête. Le Chœur de l'Eglise étoit tendu de très-belles tapisseries, & tout autour regnoit une bande de velours cramoisi, sur laquelle, d'espace en espace, étoient rangez les portraits de plus de quarante Cardinaux de l'Ordre de saint Dominique ; on y voyoit les Armes du Pape, son portrait en grand, peint en Cardinal, & celui du Cardinal Howard.

Toute la Ville ayant été invitée à cette Ceremonie dès le Vendredi & le Samedi par un Programme qu'on avoit fait imprimer, & qu'on avoit distribué. Le Pere G Religieux de la Mai-

I son

son, Professeur Royal de l'Université, prononça un Discours Latin sur l'exaltation du nouveau Pape, en présence du Parlement en robes rouges, des Trésoriers de France, de l'Université & des Capitouls, qui y étoient venus, suivis de tout le Guet en habit uniforme; ce Discours fut généralement applaudi. Le dessein du Père G . . . fut de faire voir que l'élection du Pape, *fuit grata calis, terris fausta, & inferis invisâ*. L'Orateur y avoit fait entrer des traits très-singuliers soutenus de beaucoup d'éloquence. Pendant ce Discours la Communauté des Dominicains fut chercher le Chapitre de saint Etienne, qui arriva précisément à la fin du Discours, & qui, comme on étoit convenu, occupa tout le fond du Chœur, le Parlement ensuite, l'Université, & les Capitouls, assisterent au *Te Deum*, qui fut chanté par la Musique de saint Etienne, avec la Symphonie de l'Opera, au bruit de plusieurs décharges de mousqueterie. Le soir les Capitouls suivis du Guet vinrent allumer un grand bucher, toute la Communauté en Procession y chanta le *Te Deum*, entonné par le P. Provincial, & après plusieurs décharges du Guet. Les Capitouls furent conduits dans les jardins de la maison pour voir l'illumination & le

JUILLET 1724. 1633.

le feu d'artifice qu'on avoit dressé.

Il y a eu de semblables fêtes dans beaucoup d'autres Villes du Royaume, comme à Aix, à Bourdeaux, à Bezançon, au Mans, à Rodès, à saint Quentin, à Alby, &c. mais nous nous contenterons de ce que nous avons dit ci-dessus, le reste étant à peu près la même chose.



B E N E F I C E S.

L'Abbaye de sainte Claire de Montigny, Ordre de saint François, Diocèse de Besançon, vacante par la démission de Dame Charlotte de Petremand Damondans, dernière Titulaire, a été donnée à la Dame Marie-Anne Gabrielle de Monnier, Religieuse dans la même Abbaye.

L'Abbaye de Notre-Dame du Lieu-Restaure, Diocèse de Soissons, de l'Ordre de Prémontré, vacante par le décès du sieur de Guenegaud, à Louis-Cherubin le Bel, Evêque de Betleem.

L'Abbaye de Notre-Dame des Isles, Ordre de Cîteaux, Diocèse d'Auxerre, vacante par le décès de Dame de Hangeft Hargenlieu, à la Dame Charlotte Mongault de Nersac, Religieuse du même Ordre.

I ij Le

Le Prieuré de Nôtre-Dame de Molanès , Ordre de S. Benoist , Diocèse d'Embrun , vacant en Regale par le decès du sieur Capony , au sieur Hyacinte Pascalis , Clerc Tonsuré du Diocèse de Senez.

Le Prieuré de S. Benoist , dépendant de l'Abbaye de S. Michel en l'Herm , Diocèse de Luçon , vacant par la démission de M. l'Abbé de S. Hermine , au sieur Blaise Rassignac , Clerc Tonsuré du Diocèse d'Autun.

MORTS & MARIAGES.

LE 1. de ce mois mourut à Paris M. Henry Bachelier , Chevalier , Seigneur de Montcel , Conseiller du Roi en ses Conseils , Lieutenant Criminel de Robe-Courte au Châtelet , Ville , Prevôté & Vicomté de Paris , âgé de 72. ans.

M. Pierre Larcher , Président en la Chambre des Comptes , mourut à Paris le 17. dans la 37. année de son âge.

Le 26. Juin M. Philippe Henry de Sucre , Chevalier , Comte de S. Maur , Seigneur de Dracy , fils de feu M. Jean-Baptiste de Sucre , Vicomte Chatelain , héréditaire de Baillevet , Baron de Florival , & de Dame Marie-Catherine de Fau-

JUILLET 1724. 1635

Fauconnier , a épousé Dem^{lle} Marie-Louise de Bonvoult , fille de feu M. François de Bonvoult , Marquis de Souvelles , Chevalier , Seigneur de Prulay , & de Dame Marie de Mouy , Marquise de Souvelles.

M. Hyacinthe Leijis , Marquis de Pellevé , Comte de Flerès , Baron de l'Archaut , &c. Capitaine - Lieutenant des Gendarmes de Berry, fils de feu M. Louis, Marquis de Pellevé , Comte de Flerès , &c. & de Dame Magdelaine-Françoise-Angelique de Gaureaut du Mont , a épousé le 3. Juillet Dem^{lle} Marie-Angelique de la Chaize d'Aix , fille de feu M. Antoine de la Chaize d'Aix , Chevalier , Seigneur , Comte de la Chaize , &c. Conseiller du Roi en tous ses Conseils , Capitaine des Gardes de la Porte de Sa Majesté , & de Dame Françoise Nicole Dugué.

Le Mardi 4. M. Georges Jubert ; Chevalier , Marquis du Thil , Seigneur de Magnan , Bourguignon , Belleface , &c. Mestre de Camp d'Infanterie , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , a épousé Demoiselle Elisabeth-Geneviève Cousinet, fille unique. Le pere du nouveau marié étoit défunt Monsieur Jacques Jubert , Chevalier , Marquis du Thil , Brigadier des armées du Roi ,

I iij &

1636 MERCURE DE FRANCE.

& sa mere Olimpe Vallot , fille de M. Antoine Vallot , premier Medecin du Roi , & de Catherine Gayant.

Son ayeul étoit M. Jacques Jubert , Chevalier , Marquis du Thil , Conseiller d'Etat , & son ayeule Dame Marie Courtin , fille de M. René Courtin , Ambassadeur à Venise , & de Dame Françoisse Bitaut.

Son bisayeul étoit M. Jacques Jubert , Chevalier , Seigneur du Thil , President des Comptes , & ensuite Conseiller d'Etat , & sa bisayeule Dame Marie Danes , fille de M. Jacques Danes , President des Comptes , & de Dame Anne Hennequin.

Son trisayeul étoit M. Jacques Jubert , Chevalier aussi Seigneur du Thil , & Conseiller d'Etat.

Et sa trisayeule étoit Dame Marie Guiffart , fille de M. Thomas Guiffart , Ecuyer , sieur des Nonettes , & de Dame Marie Quinsanadoine.

Le pere de la nouvelle mariée , actuellement vivant est M. Ambroise Cousinet , Chevalier , Seigneur de Boisroger , Conseiller du Roi , Maître ordinaire en sa Chambre des Comptes , & sa mere aussi actuellement vivante , est Dame Geneviève Marguerite le Moine , fille de feu M. Pierre le Moine , ancien Avocat au Parle-

Parlement, & de Dame Geneviève Bugnon.

Son ayeul étoit M. Robert Cousinet, Chevalier aussi Conseiller du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, & son ayeule Dame Elisabeth-Catherine de Rousselet, fille de M. Ambroise de Rousselet, Conseiller du Roi en ses Conseils, Procureur General aux Requêtes de l'Hôtel, & de Dame Catherine le Tonnellier de Breteüil, qui étoit fille de M. Estienne le Tonnellier de Breteüil, Conseiller au Grand Conseil, & de Dame Marie Briçonnet.

Son bisayeul étoit M. Nicolas Cousinet, Conseiller du Roi, Correcteur en la Chambre des Comptes, & sa bisayeule Dame Elisabeth Choart de Buzenval, fille de M. Nicolas Choart de Buzenval, aussi Conseiller du Roi, Correcteur en la Chambre des Comptes, & de Dame Magdelaine Miron, qui étoit fille de M. Gabriel Miron, Lieutenant Civil, & Prevost des Marchands, & de Dame Magdelaine Bastonneau.

M. Eugene-Pierre de Surbeck, Chevalier, Seigneur de Garlande, Capitaine de la Compagnie generale des Gardes Suisses, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, fils de défunt M. Jean-Jacques de Surbeck, Colonel du

1638 MERCURE DE FRANCE.

Regiment Suisse de son nom , Lieutenant General des armées du Roi , Chevalier de S. Louis , & de Dame Anne de Blondeau , épousa le 10. de ce mois Dem^{lle} Louise-Benedicte de Guiry , fille de M. Louis , Comte de Guiry , Chevalier , Lieutenant General de la Province & Pays d'Aulnix , Ville & Gouvernement de la Rochelle , Gouverneur des Tour , Port , Havre & Chaîne de la Rochelle , Mestre de Camp de Cavalerie , & Chevalier de S. Louis , & de Dame Marie de Malezieux. La ceremonie a été faite à Bagneux dans la Chapelle de M. le Comte de Guiry son pere.

La Maison de Guiry est une des plus ancienne du Vexin François.

Maurice & Gabriel de Guiry ont été en 700. & 820. grands Venneurs de France.

Gilles de Guiry , Trésorier des Guerres en 862.

Louis de Guiry , surnommé le Champenois , pour avoir été en 883. Chef des Legions de Champagne , fut Grand Chambelan du Roi Louis le Begue , & Lieutenant du Comte de Blois , conduisant plusieurs Seigneurs du Vexin , contre le Duc de Normandie.

Romain de Guiry , Religieux , fut Evêque de Lizieux en 900.

Char-

JUILLET 1724. 1639

Charles de Guiry , Chef de la Legion de Champagne en 922. puis en 954. fut Lieutenant General de Richard sans Peur, Duc de Normandie.

Charles de Guiry fut avec Godefroy de Bouillon en 1096. au recouvrement de la Terre Sainte, & l'un des Conducteurs de la Noblesse du Vexin François.

Hugues de Guiry en 1206. étoit Chevalier de l'Ordre du Roi, & Maréchal Hereditaire de Vexin François & Normand. Madame de la Houffaye est de cette Maison.

M. Barentin , Conseiller au Parlement, fils de feu M. Charles-Honoré Barentin, Maître des Requêtes, & Intendant de Dunkerque, & de Demoiselle Marie-Reine de Montchal, épousa le 17. Mademoiselle Marie-Catherine le Fevre d'Ormesson, fille de M. Henri-François de Paule-le-Fevre-d'Ormesson, Seigneur d'Amboise, Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances.

Il y a peu de Mariages si bien assortis, soit pour les Familles & leurs alliances.

M. Barentin a pour Ancêtres des Maîtres des Requêtes, des Présidens au Grand-Conseil, & à la Chambre des Comptes, & des Conseillers d'Etat, dont les cendres se trouvent presque toutes réunies dans leur Chapelle aux Grands

I v Au-

Augustins , avec leurs Epitaphes.

Marguerite Barentin, sœur de M. Jacques-Honoré Barentin, premier & ancien President du Grand-Conseil , ayeul de M. Barentin , épousa en premieres nôces le Marquis de Souvré , premier Gentilhomme de la Chambre , & en secondes nôces le Marquis de Laval-Bois-Dauphin. Du premier lit, elle eut Demoiselle Anne de Souvré , mariée à M. de Louvois , d'où est venu une longue suite d'alliances.

L'ancienneté de la Famille de M. Barentin se prouve par la possession immémoriale de ses Ancêtres, de la Terre des Belles-Ruries en Touraine dont il jouit présentement, ainsi que de celle de la Malmaison , à trois lieues de Paris , qui a été possédée par neuf Conseillers au Parlement , de pere en fils , dont l'un a été Prevost des Marchands : il est le dixième heritier.

Mademoiselle de Montchal , mere de M. Barentin , étoit fille de M. de Montchal , mort Conseiller au Parlement , d'une très-noble & très-ancienne Famille , comme on le peut voir dans le Martyrologe des Chevaliers de Malthe , & dans la Genealogie des Premiers Présidents du Parlement de Paris , faite par Blanchart , imprimée en 1645. où il rap-

rapporte en partie la Genealogie de Montchal, page 78. & 110. lorsqu'il parle des Conseillers du Parlement. On y voit deux Chevaliers de l'Ordre, pere & fils, Maîtres d'Hôtel ordinaires du Roy, d'où sont descendus, comme il le marque en rapportant la filiation, Messire Charles de Montchal, Archevêque de Toulouse, un des plus grands Prelats du siècle passé, & Jean-Pierre de Montchal, son frere consanguin, ayeul de ladite Demoiselle Marie-Roïne de Montchal, qui fut Maître des Requêtes, & épousa François d'Alesso, arriere-petite-niece de saint François de Paule. On voit encore une partie de la Genealogie de cette Famille dans une Epitaphe, posée au-dessus de la porte de la Sacristie des Grands Augustins. La nouvelle épouse est d'une ancienne Famille si connue & si bien alliée, qu'on ne s'y arrêtera pas, chacun sçait que M. d'Ormesson, Messire Henri-François de Paule-le-Fevre-d'Ormesson, Seigneur d'Amboise, est depuis plusieurs années Conseiller d'Etat, & Intendant des Finances; que feu M. son pere, André le Fevre-d'Ormesson, étoit Maître des Requêtes, & Intendant de la Generalité de Lyon, lorsqu'il mourut, que M. son grand-pere est mort Maître des Requêtes, & son bisayeul Doyen

1642 MERCURE DE FRANCE.

du Conseil , & qu'Olivier le Fevre-d'Ormesson son trisayeul , qui a été de nos jours un exemple d'une intégrité & d'une fermeté inébranlable , avoit épousé Anne d'Alesto , arriere-petite niece de S. François de Paule.

La mere de M. d'Ormesson étoit arriere - petite - fille du fameux Gilles le Maître, Premier President du Parlement de Paris ; il est allié de M. le Chancelier Daguesseau , par le mariage de Madame Anne d'Ormesson sa sœur avec ce premier Magistrat.

Madame d'Ormesson , mere de la nouvelle épouse , est fille de M. Coetyon de la Bourdonnaye, Conseiller d'Etat, dont la Famille est très-distinguée en Bretagne , ayant rempli les premieres Charges du Parlement de cette Province. Son merite l'a fait passer dans plusieurs Intendances pour la necessité & le bon ordre des Provinces : il avoit épousé Damoiselle Catherine de Ribeyre, fille de feu M. de Ribeyre , Conseiller d'Etat , & de Dame Catherine Potier de Novion son épouse , fille de Nicolas Potier de Novion , Premier President du Parlement de Paris.

La nouvelle épouse est aujourd'hui du côté maternel arriere-petite-fille d'un Premier President , & niece , à la mode de

JUILLET 1724. 1643

de Bretagne, de M. de Novion, actuellement Premier President du Parlement de Paris, & du côté paternel niece de M. le Chancelier.

Ce Mariage réunit deux Familles, qui ont l'une & l'autre l'avantage de descendre de celle de saint François de Paule.

M. Emanuel de Rouffelet, Marquis de Château-Regnaut, âgé de 29. ans, Lieutenant General des huit Evêchez de la Haute & Basse Bretagne, veuf de Dame Marie-Amelie de Noailles a épousé le 18. du même mois Dem^{le} Anne-Julie de Montmorency, fille de M. Leon, Chef des noms & armes de la Maison de Montmorency, premier Baron Chrétien en France, & de Dame Marie-Magdelaine de l'Etoile Pouffe-Motte-de-Montbrizeüil, le mariage a été célébré par M. l'Evêque de Soissons.

S U P L E M E N T.

*ADDITION au Memoire Historique
sur l'Exaltation du Pape Benoît XIII.
inséré dans le Mercure de Juin, page
1364. du 2. vol.*

Nous avons dit dans nôtre Memoire Historique sur l'Exaltation du Pape, que

1644 MERCURE DE FRANCE.

que Paul Jordan Orfino, créé premier Duc de Bracciano par le Pape Pie IV. en 1560. eut d'Isabelle de Medicis, sa femme, fille de Cosme I. Grand Duc de Toscane, Virginio Orfino, aussi Duc de Bracciano après son pere, lequel en faveur de son mariage avec Fulvie Peretti, petite nièce du Pape Sixte V. reçut de ce Pape les honneurs si connus à Rome sous le nom d'honneurs du Soglio; nous croyons qu'il est de nôtre devoir d'instruire là-dessus plus particulièrement nos Lecteurs.

Soglio est un mot Italien qui signifie Trône, il vient du Latin *Solum* qui signifie la même chose. On nomme à Rome *Principi del Soglio*, les Princes Romains qui ont le droit d'être auprès du Trône du Pape, lorsque S. S. tient Chapelle, & dans quelques autres ceremonies: ces termes de tenir Chapelle sont en usage à Rome, & dans les autres Cours d'Italie, & dans celles de Vienne, d'Espagne & de Portugal. Quand le Pape tient Chapelle, son Trône est élevé contre la muraille du côté de l'Evangile. A droite & à gauche de ce Trône il y a un Tabouret de chaque côté, & sur ces deux Tabourets sont assis les deux premiers Cardinaux Diacres. Les autres Cardinaux, les Evêques & autres Prélats ont des bancs

banes à la droite & à la gauche de l'Eglise. A la main droite du Pape il y a quelques seculiers qui sont debout. Ces seculiers sont les Ambassadeurs, & quelques Princes Romains. Avant la Bulle que fit le Pape Innocent XII. contre le Nepotisme, les neveux seculiers des Papes regnans étoient immédiatement après les Ambassadeurs, & après ces Princes neveux, étoit un Prince de la Maison Colonne, ou de la Maison Ursine; car le Pape Sixte V. avoit accordé aux aînez de ces deux Maisons le droit d'assister au *Soglio*, & voici comment cela se fit.

Avant que Sixte V. fut Pape, les Maisons Colonne & Orsino étoient les plus puissantes de Rome. Les autres Seigneurs, ou pour parler comme on parle à Rome, les autres Princes Romains se joignoient ordinairement aux Ursins, ou aux Colannes, & ces deux Maisons partageoient toute la Noblesse Romaine. Elles se faisoient quelquefois la guerre, elles la faisoient même souvent aux Papes. Sixte V. imagina un moyen de diminuer leur pouvoir en élevant sa propre famille. Il avoit deux petites nièces, filles de Falio Danrachenno & de Marie Peretti. Il en maria une à l'aîné de la Maison Colonne, & l'autre à l'aîné de la Maison Ursine qui étoit ce Virgilio Orsino, Duc de Bracciano

ciano , dont nous avons parlé cy-dessus. En faisant ce double mariage , Sixte V. accorda aux maris de ses deux petites nièces plusieurs prérogatives de rang & d'honneurs au-dessus de tous les autres Seigneurs Romains , & entre autres choses il declara que l'aîné de ces descendans auroit le droit d'assister au *Soglio* , de façon toutefois que pour éviter qu'il n'arrivât dans la suite entre les Ursins & les Colannes des contestations pour la préséance , le rang se regleroit entre eux uniquement , par l'âge ; en sorte que celui qui seroit le plus âgé de l'une ou de l'autre Maison , auroit le pas sur l'autre. Les grands avantages que ce Pape accorda en cette occasion aux Ursins & aux Colannes , furent causes que les autres Seigneurs Romains , qui jusques-là les avoient regardé comme leurs égaux , se détachèrent d'eux , & par ce trait de politique on n'a plus vû à Rome depuis ce temps-là de guerre civile , ni entre les Seigneurs Romains , ni des Seigneurs Romains contre les Papes. Depuis Sixte V. les aînez des Maisons Colonne & Ursine descendans des deux petites nièces de ce Pape , ont été en possession d'assister au *Soglio* , & ont été appelez Princes *del Soglio*. Ils étoient même les seuls véritables Princes *del Soglio*. Car quoique

les

JUILLET 1724. 1647

les neveux des Papes regnans eussent droit d'assister au *Soglio* avant la Bulle contre le Nepotisme ; cependant comme c'étoit un honneur passager , qui ne durroit que pendant la vie de leurs oncles , on ne les regardoit pas comme de véritables Princes *del Soglio*.

Virginio Orsino , Duc de Bracciano , mari de Fulvie Peretti , petite nièce de Sixte V. qui a donné lieu à cet éclaircissement sur le *Soglio* , fut pere de Marie-Felice Orsino , laquelle épousa Henry II. Duc de Montmorency , & de Damville , Pair & Maréchal de France , &c. Cette Dame , omise dans nôtre premier Memoire , après la mort funeste de son mari , se retira du monde , fut fondatrice , & premiere Supérieure des Filles de la Visitation à Moulins , où elle est morte le 5. Juin 1666. âgée de 65. ans. Environ dans le même temps le Cardinal des Ursins , *Virginio Orsini* , son neveu , vint en France , & fut très-favorablement reçu du Roi. Il logea à l'Arcenal , & accompagna Sa Majesté dans tous les exercices de pieté du premier jour de l'an 1666.

Nous avons remarqué dans nôtre premier Memoire quelle fut la résistance du jeune pere de Gravina , lorsque le Pape Clement X. le nomma au Cardinalat ;
nous

1648 MERCURE DE FRANCE.
nous avons ajouté qu'il n'accepta enfin
cette Dignité que par pure obéissance, &
en vertu d'un Bref qui nous a paru digne
d'être rapporté, & que le Pape lui fit
rendre par le Pere Rocaberti, General
de son Ordre.

*Dilecto Filio nostro Vincentio Mariae
Ursino de Gravina S. R. Ecclesiae
Presbitero Cardinali.*

CLEMENS PAPA X.

*Dilecte Fili noster salutem & Apostolicam
Benedictionem.*

» Ea qua par erat animi admiratione
» suspeximus Religiosæ humilitatis præf-
» stantiam, qua Cardinalitiam dignita-
» tem, nostræ tantummodo in Ecclesia
» secundam, recusare cogitasti, eximiam-
» que pietatem tuam prolixis laudibus
» profecuti, accuratas divinæ bonitati
» gratias egimus, quæ tam præclaros, ut
» ex litteris ad nos datis patere videtur,
» cordi tuo sensus impertiri dignata est.
» Examineda tamen atque ad trutinam
» pensanda duximus ejusmodi consilia;
» quandoque enim sub amictu lucis, Prin-
» cepts tenebrarum lucet, mentitque
» melioris boni specie, divinæ gloriæ in-
cre-

JUILLET 1724. 1649

cremento resistit. Sententia quoque nobis fuerat oblatum infirmitati nostræ. Pontificatûs maximi pondus, omnimode declinare, profusisque in id precibus ac lacrimis vehementer incubuimus; subjecimus vero tandem voci Dei, per Cardinales nos alloquenti, voluntatem nostram, onerisque Angelicis etiam humeris formidandi, gravitatem, impares licet, subire passi sumus: eadem quo circa sequenda à te in præsentiarum vestigia, pronaque loquenti in nobis Spiritui Sancto præbendas satius aures esse consultum in Domino reputantes, autoritate quâ nos in terris Christus donavit, præcipimus hisce tibi, Dilecte Fili noster, ut dignitatem qua te, urbe universa plaudente, nuper insignivimus, omnino acceptare velis, jucundius ita Pontifici sæpiterno sacrificium, inclitam nempe animi tui repugnantiam, ingenti cum fœnore meritorum oblaturus; nec ullus nobis dubitandi locus esse potest retardatum in te ad præstandam mandatis nostris, ut perfectum religiosi instituti sectatorem decet, debitam obedientiam à metu, ut scribis, amittendæ salutis æternæ. Damnabile nimis summo pere foret à Deo turpem maculam inferre præclarissimo ordini, à quo tot tam-

1650 MERCURE DE FRANCE.

» tamque illustria Christianarum virtu-
» tum exemplaria prodire.~ A pluribus
» itaque abstinentes , à perspecta probata-
» que pietate tua hujusmodi solatium
» prorsus expectamus : tibi dilecte Fili
» noster , Apostolicam benedictionem pa-
» terne interim indulgentes. Datum Ro-
» mæ die 1. Martii 1672.

Dès qu'il eut reçu le Chapeau il en-
voya au Convent des Dominicains de Ve-
nise , où il avoit pris l'habit , une somme
de mille pistolles pour les bâtimens de ce
Monastere.

Peu de temps après le Pape l'établit
Prefet de la Congregation du Concile de
Trente , Protecteur des Chanoines Re-
guliers de S. Sauveur , & le qualifia son
neveu.

Il se faisoit alors de frequentes assem-
blées de Cardinaux , & de plusieurs sça-
vans dans la Bibliotheque du College de
la Propagande , où se traitoient particu-
lierement les matieres qui regardent les
Conciles , & le Cardinal Orsini y brilloit
par son érudition.

Innocent XII. étant monté sur la Chai-
re de S. Pierre voulut donner au Cardi-
nal Orsini l'Archevêché de Naples que
S. S. laissoit vaquant , mais il remercia ,
ne voulant pas abandonner son troupeau.

Le Cardinal Orsini étoit de l'Acadé-
mie

JUILLET 1724. 1651

mie Littéraire, établie en la Ville Archiepiscopale & Ducale de Rossano dans la Calabre Citerieure, sous le nom d'Académie des *Spensierati* ou *Incuriosorum*, dont la devise est un champ rempli de Lys, avec ces mots *non alunt curas*. Dom Hyacinthe Gimma, Promoteur perpetuel de cette Académie, a composé en Latin des Eloges des principaux Académiciens, qui forment 2. vol. in 4^e imprimez à Naples 1703. & dédiez au Roi d'Espagne avec le portrait en Estampe de chaque Académicien à la tête de son éloge. L'éloge du Pape d'aujourd'hui en qualité d'Académicien est le 27^e du Recueil, & contient de très-belles choses, qui ne se trouvent point ailleurs sur son sujet. Il est suivi d'un Sonnet Italien, & de quelques vers Latins à la louange du Cardinal Académicien, composez par Padouan Gasco de la même Académie. Nous finirons nôtre Memoire par quelques-uns de ces vers qui regardent le nom du Pape, & qui font une espece de prophetie par rapport à son elevation au Pontificat & au mot *Miles in bello* des prétendues propheties de Malachie.

Quam bene VINCENTI nomen victoria fecit,

Quam bene cognomen præbuit URSA tibi.

Infer-

1652 MERCURE DE FRANCE.

Infensos hostes , jugi discrimine vitam ,

Qui terrent , victor negligis à puero.

Vicisti fugiens mundum , sociosque rebelles ,

MILES adhuc Tiro , par tamen emeritis.

Nec tantum hos vincis , quos vincere gloria
summa est ,

Temet devincis , quod mage difficile.

A P P R O B A T I O N.

J' Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde
des Sceaux le *Mercur* de France du mois
de Juillet & j'ay crû qu'on pouvoit en
permettre l'impression. A Paris , le 31. Juillet
1724. HARDION.



T A B L E

Des Principales Matieres , contenuës
dans ce volume.

P	IECES Fugitives , Elegie.	1441
	Seconde Lettre Critique sur le Trésor Bri- tannique , avec l'Explication d'une Medaille d'Homere , &c.	1444
	Requête en vers à M. de Pontcarré.	1468
	Derniere Réponse de l'Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de S. Germain à l'Auteur Anoni- me , &c.	1472
	Billet en vers.	1482
	Procession solennelle faite à Rome.	1484

Sonnet.	1488
Lettre du Pape à la République de Venise & Réponse.	1489
Lettre en vers.	1493
Chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or , tenu à Versailles.	1494
Madrigal.	1500
Fable de M. de la Fontaine.	1504
Lettre sur le flux & reflux d'un Puits, &c.	1505
Alcide vaincu par l'Amour , Cantate.	1512
Autre Lettre sur le flux & reflux d'un Puits , &c.	1516
Traduction d'une Ode d'Horace.	1520
Lettre sur l'Extrait des réflexions sur le Poë- me de la Ligue.	1521
Ode à M. & Madame la Duchesse d'Orléans.	1529
Lettre sur la dernière Edition des Oeuvres de Villon.	1535
Bouquets en vers , &c.	1541
Lettre au sujet de l'Edipe de M. de Voltaire.	1543
Explication des Enigmes & nouvelles Enig- mes.	1563
Bons mots.	1568
Chanson notée.	1569
Nouvelles Littéraires , &c.	1570
Plan de M. Muratori sur l'Histoire d'Italie , &c.	1574
Nouvelle Methode pour les Longitudes.	1578
Le Parnasse François , &c.	1581
Places remplies à l'Académie des Belles-Let- tres.	1582
Vernis de la Chine , &c.	1583
Spectacles.	1584
Foire S. Laurent.	1587
Mariamne , Tragedie de Tristan.	ibid.
La Fausse Soubrette , ou le Bourbe puni , Co- medie nouvelle.	1588

Nouvelles Etrangères de Turquie.	1597
De Russie avec l'empreinte de la Médaille qu'on a distribuée au Couronnement de la Czarine.	1600
De Pologne, d'Allemagne, Angleterre, &c.	1602
Hollande, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Ita- lie, &c.	1607
Morts, Baptêmes & mariages des Pays Etran- gers.	1615
Journal de la Cour & de Paris.	1616
Fêtes aux Jacobins pour l'Exaltation du Pape.	1623
Benefices donnez.	1633
Morts & Mariages.	1634
Supplément, Addition au Memoire Historique sur l'Exaltation du Pape, inseré dans le 2. vol. de Juin, page 1364.	1643
Honneurs du Soglio, &c.	1644

Errata du 2. volume de Juin.

P Age 1357. ligne 4. velive, lisez velettri.
Page 1412. ligne 2. épousa la Princesse,
ajoutez sa sœur.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1550. l. 6. cherchez, lisez cherchez.
Page 1588. ligne 20. de sa, lisez de la.
Page 1563. ligne 4. du bas, regarde l'Enigme
même, lisez regarde les Bouts-rimez.
Page 1585. ligne 18. en 5. Actes, lisez en un
Acte.

L'Air noté doit regarder la page 1569

